



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Plan directeur du parc de la Gatineau

Janvier 2021

TEL QUE MODIFIÉ ET CODIFIÉ LE 19 JUIN 2024

Canada

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7, Canada

Plan directeur du parc de la Gatineau
W93-49/2021F-PDF
978-0-660-37317-1

Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.

Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca

VERSION	DESCRIPTION	DATE
4	MODIFICATIONS 1, 2	19, JUIN 2024
3	APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	JANVIER 2021
2	POUR APPROBATION	JANVIER 2021
1	POUR CONSULTATION	JUILLET 2020

MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT



C'est avec un réel plaisir que je présente cette mise à jour du Plan directeur du parc de la Gatineau, qui donne à la Commission de la capitale nationale (CCN), pour les années à venir, une orientation claire et détaillée dans le cadre de sa gestion du parc de conservation de la région de la capitale du Canada.

Le parc de la Gatineau est un endroit véritablement remarquable. En plus de favoriser la biodiversité et la conservation des habitats, il abrite un grand nombre d'espèces en péril, tant animales que végétales. Deuxième en importance au Canada pour ce qui est de sa fréquentation, ce parc est une destination de plein air prisée par les résidents et les visiteurs de la capitale. Ses panoramas à couper le souffle en font un lieu privilégié où exercer, à l'année, des activités récréatives. C'est aussi un puissant moteur économique dans la région de la capitale du Canada. Comme nous l'ont appris les études que nous avons menées sur le capital naturel, le parc de la Gatineau rend de grands services écologiques, tels que la régulation de la qualité de l'air et du climat, la filtration de l'eau et le stockage du carbone.

L'intendance du parc, notamment sa protection et les améliorations que nous y apportons, est essentielle à la réalisation de notre mandat, la présence de cette merveille naturelle à quelques minutes d'un centre urbain étant une caractéristique déterminante de notre capitale.

La dernière révision du plan directeur, qui guide aussi la planification et l'utilisation du parc, à long terme, remonte à 2005. Avec l'évolution des pratiques exemplaires en conservation, l'augmentation continue du nombre de visites et l'urgence croissante de lutter contre le changement climatique, cette mise à jour arrive à point nommé.

Le travail de révision, un processus exhaustif, a commencé en 2017. Il est solidement étayé par des consultations publiques en présentiel et en ligne, et de nombreux entretiens avec les élus locaux, des représentants de la Nation algonquine et d'autres parties prenantes.

Le plan directeur redynamisé qui en résulte assurera la vitalité du parc tout en établissant un juste équilibre entre la conservation et les loisirs. Ses objectifs de protection de l'intégrité écologique et d'amélioration restent les mêmes, mais certains changements ont été apportés aux politiques.

En ma qualité de premier dirigeant de la CCN et de fervent utilisateur du parc, je remercie le grand nombre de Canadiennes et Canadiens qui nous ont transmis leurs précieux commentaires.

Je remercie aussi mes collègues, à la CCN, qui ont investi du temps et de l'énergie pour faire de ce projet une réussite. Grâce à leur travail, le parc de la Gatineau continuera de rendre à la population des services inestimables, tout en protégeant le riche legs naturel de la région de la capitale du Canada pour de nombreuses années encore.

Tobi Nussbaum
Premier dirigeant

RÉSUMÉ

Le parc de la Gatineau

Le parc de la Gatineau est le principal espace naturel de la région de la capitale du Canada. C'est le parc de conservation de la capitale nationale. Il contribue au patrimoine naturel et culturel de la région, et sa conservation est au cœur du mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN).

S'étirant sur une cinquantaine de kilomètres, entre les rivières des Outaouais et Gatineau, le parc de la Gatineau couvre 36 131 hectares, soit 7,7 % de la superficie totale de la région de la capitale nationale. Il est situé au nord-ouest de l'agglomération urbaine de Gatineau-Ottawa, et son territoire chevauche celui de quatre municipalités : Gatineau, Chelsea, La Pêche et Pontiac.

Cet espace naturel joue un grand rôle dans le maintien de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes régionaux et rend plusieurs services écologiques. Parsemé d'une cinquantaine de lacs, le territoire du parc est essentiellement couvert de forêts. Sa localisation favorise la présence d'écosystèmes diversifiés et une riche biodiversité, dont plusieurs espèces en péril. C'est aussi un lieu de récréation très couru des résidents et des visiteurs. Chaque année, plus de 600 000 personnes le choisissent comme destination. Le nombre de ses visites totalise annuellement 2,6 millions¹, les résidents de la région comptant pour de 90 % de ce nombre. Le patrimoine culturel est un attrait de plus en plus recherché par les visiteurs. Il procure une expérience culturelle d'importance nationale et revêt une valeur historique.

Le plan directeur

Le Plan directeur du parc de la Gatineau est une composante du cadre de planification de la capitale. Il s'ancre dans les orientations du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, oriente la gestion des terrains et appuie l'examen des propositions et des initiatives nécessitant une approbation fédérale.

En 2017, la CCN a amorcé la révision du plan directeur de 2005 dans le but d'en actualiser la vision, les objectifs et les politiques. L'exercice visait aussi à l'adapter aux changements liés au contexte du parc et à ses besoins. Dans le cadre de ce processus, cinq ateliers de consultation publique et un forum ont eu lieu. Le public, des représentants de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, des représentants et élus municipaux, provinciaux et fédéraux, le comité consultatif public, des partenaires régionaux et le personnel de la CCN ont été consultés. Le nouveau plan directeur intègre aussi les résultats d'études et de rapports récents.

L'évaluation de l'état de santé actuel du parc indique qu'il contribue de manière marquante à l'intégrité écologique de la région de la capitale nationale dans son ensemble. Ce parc est la preuve qu'il est possible de faire coexister de manière durable la récréation en nature.

Le parc de la Gatineau facilite le contact avec la nature et offre des activités récréatives de plein air variées qui respectent sa vocation de parc de conservation. Il permet également la découverte de paysages culturels nombreux et des ressources patrimoniales et historiques qu'il renferme.

Les quatre grands buts

La vision mise de l'avant dans le plan directeur favorise l'offre d'expériences exceptionnelles et inclusives. Des expériences où tous se sentent invités à entrer en contact avec la nature et la culture de ce grand parc de conservation de la capitale. Le fil conducteur du plan consiste à créer d'excellentes occasions de se récréer en plein air, tout en protégeant l'intégrité écologique des écosystèmes.

Quatre grands buts, et leurs orientations stratégiques, forment l'assise du concept d'aménagement et des mesures qui guideront la planification et la gestion du parc à long terme :

- 1. Conserver la nature** : Conserver l'intégrité écologique du parc de la Gatineau, afin que la population puisse prendre contact avec un environnement naturel sain et pour soutenir la pérennité des services écologiques qu'il rend, favoriser sa résilience face aux changements climatiques et mettre en valeur les caractéristiques qui témoignent de son rôle dans la région.
- 2. Offrir une expérience récréative et culturelle en nature** : Offrir des activités récréatives de plein air et des expériences culturelles qui s'harmonisent aux priorités de conservation du parc de la Gatineau.
- 3. Favoriser un accès équitable et durable** : Procurer une expérience de qualité et promouvoir la santé de l'environnement, en faisant une transition vers des modes de déplacement durable et un accès équitable aux lieux d'activités du parc de la Gatineau.
- 4. Susciter l'engagement et la collaboration** : Créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée à l'égard du parc de la Gatineau et susciter l'engagement à protéger le parc.

Le concept d'aménagement

La connectivité écologique est une composante clé du concept d'aménagement du plan directeur. Elle est fondamentale au maintien de l'intégrité écologique et favorise la richesse de la biodiversité en permettant aux espèces de circuler et de s'adapter aux changements. Elle concerne tant les liens écologiques à l'extérieur du parc que la libre circulation des espèces à l'intérieur de ses limites.

Entre le parc et les milieux naturels adjacents se trouvent des couloirs, souvent boisés, qui agissent comme des corridors écologiques et relient le parc à ces milieux.

Une étude de caractérisation réalisée en 2012² a relevé 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois grands milieux naturels : les grandes forêts, au nord-ouest, la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau.

Partout dans le parc il y a des milieux exceptionnels à protéger. On y trouve plusieurs écosystèmes qui abritent des espèces en péril et des habitats sensibles où des processus naturels ont cours. Dans le concept d'aménagement, une importance particulière est accordée aux écosystèmes du lac la Pêche et de l'escarpement d'Eardley, ce dernier étant l'écosystème le plus riche et le plus fragile du parc.

Le parc de la Gatineau est un lieu enchanteur qui offre un contact avec la nature et qu'il est possible d'apprécier en s'adonnant à des activités de plein air respectueuses de l'environnement. La gestion de l'offre récréative du parc se fera de façon à maintenir à long terme la qualité de cet environnement recherché.

Les lieux de récréation en plein air sont répartis de façon à permettre une densité d'activités plus élevée près des zones urbaines, soit au sud-est du parc.

Ainsi, le degré de l'effort de conservation s'intensifiera progressivement, à mesure que l'on s'éloignera du milieu urbain de la capitale.

Dans tous les secteurs du parc, le nombre de sentiers non officiels sera réduit afin de protéger les habitats sensibles et d'augmenter la quantité et la qualité des habitats. Les activités de plein air respectueuses de l'environnement seront permises là où l'impact environnemental sera le moindre, par exemple des activités en sentier donnant accès aux lacs ou se déroulant aux endroits officiellement désignés.

Les pôles d'activités structurés de Camp Fortune et entourant les lacs Philippe et Meech continueront de se prêter aux diverses activités récréatives de plein air nécessitant des installations particulières.

Cinq aires d'accueil propices à la diffusion de renseignements sont ciblées. Il s'agit de celle de Chelsea, l'aire principale; de celles du lac Philippe et du Relais plein air et de celle qui est située au sud de la promenade de la Gatineau; et d'une nouvelle aire d'accueil dans l'ouest du parc, dans le secteur de Luskville. De plus en plus, les déplacements se feront à l'aide de moyens de transport autres que l'auto et pourront s'organiser à partir des aires d'accueil et des entrées principales et secondaires. Des points d'accès, répartis sur toute la périphérie du parc, mènent déjà au réseau de sentiers sans qu'il soit nécessaire de circuler en véhicule dans le parc.

La collaboration entre les organisations et l'engagement des usagers sont essentiels à l'atteinte des objectifs du plan directeur. La protection des ressources du parc est une responsabilité partagée, fondée sur une gestion du territoire active et une collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités; les organismes sans but lucratif; les partenaires du secteur des affaires; les groupes communautaires; la communauté scientifique; les résidants; et les visiteurs.

De plus, ce plan amorce un processus de réconciliation avec les communautés autochtones en ce qui a trait à leur utilisation traditionnelle de cette partie du territoire Algonquin ainsi que leur lien physique, culturel et spirituel continu avec le territoire du parc de la Gatineau.

Le parc est divisé en dix aires d'affectation du sol qui précisent pour chacune les activités ou les usages qui y sont autorisés. Elles appuient la mise en œuvre de la vision et des buts établis pour le parc et assurent également la cohérence des interventions et des activités, sur les plans spatial et fonctionnel.

Avec ce nouveau plan directeur, le parc de la Gatineau franchit une autre étape de son évolution. Au cours de la prochaine décennie, la CCN accordera la priorité à la conservation de l'intégrité écologique du parc. Elle encouragera, en outre, les personnes qui le fréquentent à agir en faveur de sa conservation.

C'est avec le concours de tous, groupes, associations, partenaires, résidants et visiteurs, que ce sera possible. Les générations futures pourront ainsi continuer à profiter de ce trésor de la capitale.

Comme le rappelle le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, la santé de nos espaces verts, y compris le parc de la Gatineau, est « une responsabilité collective et partagée ».

2 Del Degan, Massé et Associés. *Identification et caractérisation des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau*, rapport d'étude préparé pour la Commission de la capitale nationale, octobre 2012



1	Introduction	8
1.1	Survol	8
1.2	Description générale et emplacement du parc	10
1.3	Contexte de la planification à la CCN	11
1.4	Cadre législatif et de planification du gouvernement fédéral	11
1.5	Un legs précieux	13
1.6	Le parc aujourd’hui	14
1.7	Processus de planification et participation du public et des parties prenantes	19
2	Vision	20
3	Buts et orientations stratégiques	24
3.1	Conserver la nature	26
3.2	Offrir une expérience récréative et culturelle en nature.....	28
3.3	Favoriser un accès équitable et durable	30
3.4	Susciter l’engagement et la collaboration	32
4	Concept d’aménagement	34
4.1	Connectivité écologique.....	35
4.2	Terrains d’importance à l’extérieur du parc	36
4.3	Description du concept d’aménagement	38

5	Politiques générales	42	7	Projets stratégiques	110
5.1	Conservation de la nature	43	7.1	Défragmentation des habitats et projet de gestion responsable des sentiers	110
5.2	Expérience en nature et culturelle	48	7.2	Protection des corridors écologiques	111
5.3	Accès équitable et durable	54	7.3	Expérience des visiteurs et données sur la fréquentation	111
5.4	Engagement et collaboration	58	7.4	Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements	111
5.5	Gestion de l'immobilier	61	7.5	Construction d'un nouveau centre des visiteurs	112
6	Affectations du sol	64	7.6	Modernisation du camping du lac Philippe	112
A1	Aire de conservation intégrale de la nature	68	7.7	Protection et mise en valeur des ruines Carbide-Willson	112
A2	Aire de conservation avec récréation limitée	72	7.8	Stratégie d'acquisition des terrains	113
B	Aire de conservation et d'expérience en plein air	76	7.9	Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de transport durable	113
C	Aire d'expérience du lac la Pêche	82	7.10	Révision du cadre tarifaire	113
D	Aire récréative des lacs Philippe et Taylor	86	7.11	Création d'un programme de bénévolat	113
E	Aire récréative du lac Meech	90	8	Administration et suivi du plan directeur	114
F	Aire d'activités récréatives intensives de Camp Fortune	94	8.1	Incidence, sur les plans déjà approuvés, de l'entrée en vigueur du plan directeur	115
G	Aire patrimoniale du domaine Mackenzie-King	98	8.2	Mise en œuvre du plan directeur	115
H	Aire institutionnelle	102	8.3	Suivi de l'état de santé du parc	116
I	Aires d'accueil	106	8.4	Ajustement des limites du parc	116
			8.5	Recommandations pour la Masse de terrains d'intérêt national	116
			8.6	Autres terrains d'importance	117
			8.7	Cadre législatif	117
			8.8	Approbation des projets d'utilisation du sol et de design	117
			8.9	Modification et révision du plan directeur	118
			8.10	Ententes en vigueur	118
9	Conclusion	120	10	Annexes et modifications	122



1

Introduction

1.1 Survol

Le parc de la Gatineau est le principal espace naturel de la région de la capitale du Canada. Ce parc de conservation fédéral est un échantillon représentatif des paysages naturels du Bouclier canadien. Il contribue au patrimoine naturel et culturel de la région, et sa conservation est au cœur du mandat de la Commission de la capitale nationale (CCN).

Liant le présent au passé, les traces de ses utilisations anciennes témoignent de l'importance que le parc avait à une certaine époque pour les communautés autochtones et les nouveaux arrivants européens et américains. Ce lieu privilégié ajoute à la qualité de vie des résidents de la région et des visiteurs. Il contribue à leur bien-être et à leur santé, les connectant à la nature par la beauté de ses paysages et la richesse des écosystèmes naturels qu'il abrite.

Cet espace naturel joue un grand rôle dans le maintien de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes régionaux et rend de nombreux services écologiques. Parsemé d'une cinquantaine de lacs, le territoire du parc de la Gatineau est essentiellement couvert de forêts. Sa localisation favorise la présence d'écosystèmes diversifiés et une riche biodiversité. Plus de 5 000 espèces y vivent, dont certaines qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans la région ou la province. On y recense plus de 150 espèces fauniques et floristiques en péril au Canada ou au Québec, y compris des espèces végétales rares. Un tel territoire naturel à proximité d'une grande capitale est exceptionnel.

Le parc de la Gatineau est une composante clé des efforts de conservation environnementale dans la région de la capitale nationale. C'est aussi un lieu de récréation très couru des résidants et des visiteurs. Il est le deuxième parc en importance au Canada pour le nombre de visites annuelles, après le parc national Banff. Dix-huit fois plus petit que ce dernier, il connaît une concentration de visiteurs plus élevée en fonction de sa superficie¹. Chaque année, plus de 600 000 personnes le choisissent comme destination. Le nombre de ses visites totalise annuellement 2,6 millions², les résidants de la région comptant pour 90 % de ce nombre.

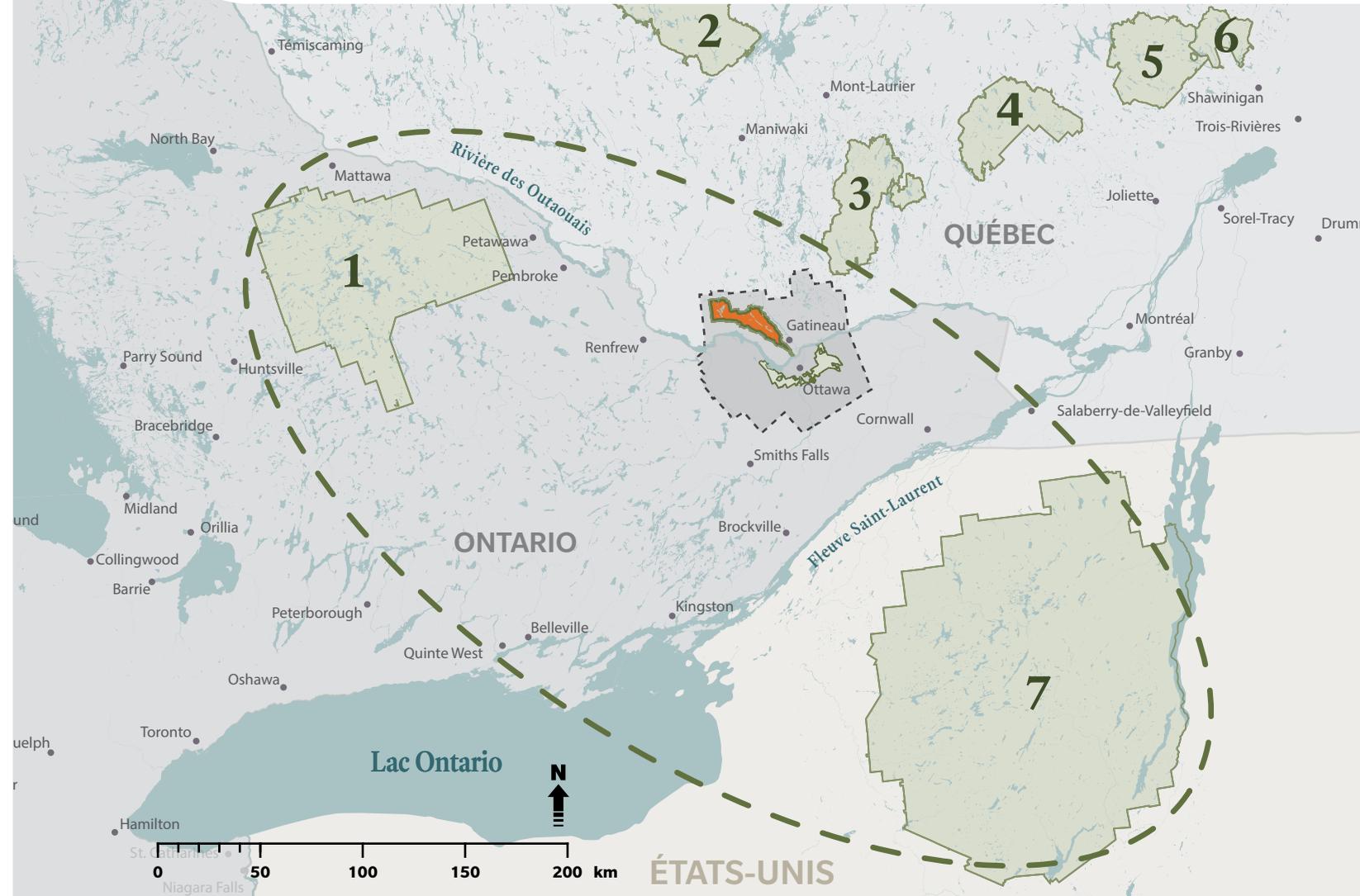
Le parc de la Gatineau s'offre au vélo de route, de montagne et d'hiver; à la baignade et aux activités nautiques; aux piqueniques et au camping; au ski de fond, au ski alpin et à la raquette; ainsi qu'à la randonnée pédestre et à l'escalade.

Le patrimoine culturel est un attrait de plus en plus recherché par les visiteurs. Il raconte les histoires qui unissent les peuples à ce territoire, au fil du temps; des histoires qui parlent de relation avec la nature, de récréation, d'industrie, d'agriculture, des premiers établissements ainsi que de la présence et de la culture autochtones. Au parc de la Gatineau, le patrimoine bâti, d'importance locale, régionale et nationale; les ressources archéologiques; et les promenades et jardins historiques exercent un grand attrait. Le patrimoine tangible et intangible de ce parc magnifique mérite d'être mis en valeur et raconté. Il procure une expérience culturelle d'importance nationale et revêt une valeur historique.

1 Nombre de visites annuelles par km²
2 Environics Analytics, 2017

Carte 1 : réseau de parcs à l'échelle nationale

- | | | | | | |
|---|---------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|------------------------------|
|  | Région de la capitale nationale | 1 | Parc Algonquin | 5 | Réserve faunique Mastigouche |
|  | Région Algonquin-Adirondacks | 2 | Réserve faunique La Vérendrye | 6 | Parc national de la Mauricie |
|  | Parc de la Gatineau | 3 | Réserve faunique Papineau-Labelle | 7 | Parc Adirondack |
|  | Autres parcs | 4 | Parc national du Mont-Tremblant | | |



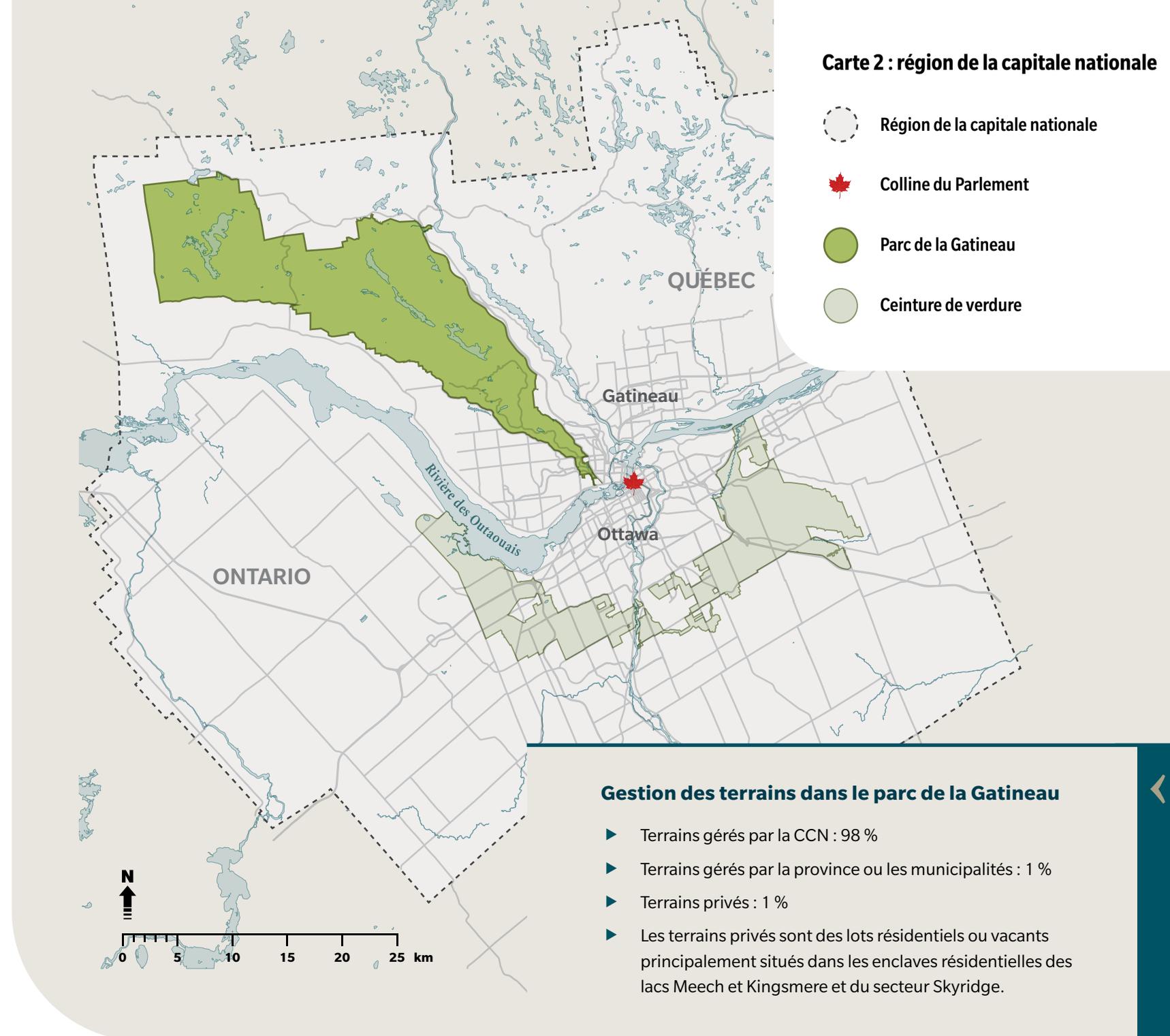
1.2 Description générale et emplacement du parc

Le parc de la Gatineau est situé à moins de 150 kilomètres d'autres lieux naturels protégés importants. Ces endroits comprennent le parc Adirondack, dans l'État de New York; le parc Algonquin, en Ontario; le parc national des Mille-Îles et les réserves fauniques La Vérendrye et Papineau-Labelle, au Québec.

S'étirant sur une cinquantaine de kilomètres, entre les rivières des Outaouais et Gatineau, le parc de la Gatineau couvre 36 131 hectares, soit 361 kilomètres carrés ou 7,7 % de la superficie totale de la région de la capitale du Canada. Il est situé au nord-ouest de l'agglomération urbaine de Gatineau-Ottawa, la cinquième en importance au pays, où vivent plus d'un million d'habitants. Quelque 200 kilomètres le séparent de la grande région de Montréal, l'agglomération la plus densément peuplée du Québec.

Le parc de la Gatineau est entouré de milieux ruraux, surtout agricoles, dans une très grande proportion. Sa partie sud s'avance dans le milieu urbain de la ville de Gatineau, et son territoire chevauche celui de quatre municipalités : Gatineau, Chelsea, La Pêche et Pontiac. Il est adjacent au territoire de la ville d'Ottawa.

La plupart des terrains du parc de la Gatineau sont de propriété fédérale. Certains sont toutefois de propriété privée. Ces derniers sont soumis à la planification et aux règlements municipaux et provinciaux.



1.3 Contexte de la planification à la CCN

PLANIFICATION ET MANDAT

Le Plan directeur du parc de la Gatineau aide la CCN à remplir ses fonctions de planificatrice à long terme de la conservation, de l'utilisation des terrains et de la mise en valeur des lieux d'importance sur son territoire. Il soutient sa mission au titre de la *Loi sur la capitale nationale* : établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

En 2017, la CCN a amorcé la révision du plan directeur de 2005 dans le but d'en actualiser la vision, les objectifs et les politiques. L'exercice visait aussi à l'adapter aux changements liés au contexte du parc et à ses besoins.

CADRE DE PLANIFICATION À LA CCN

La CCN planifie et oriente l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, afin que la capitale reflète son importance nationale. Elle travaille notamment avec diverses parties prenantes pour protéger et mettre en valeur le caractère naturel et culturel des lieux.

Le Plan directeur du parc de la Gatineau est une composante du cadre de planification de la capitale. Il s'ancre dans les orientations du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, un document d'aménagement fondamental du cadre de planification. C'est un outil de planification et un recueil de politiques appuyant la prise de décision.

Le plan directeur est également guidé par la Stratégie de développement durable 2018-2023 de la CCN, qui s'arrime avec la Stratégie de développement durable du gouvernement du Canada. La CCN présente un programme ciblé et novateur de leadership environnemental dans la région de la capitale nationale. Sa stratégie a une portée globale et doit être intégrée à l'ensemble des plans, stratégies, politiques et activités organisationnelles de la CCN. Ajoutons que depuis décembre 2020, la CCN figure parmi les entités devant faire rapport de sa contribution à la Stratégie fédérale de développement durable en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*.

1.4 Cadre législatif et de planification du gouvernement fédéral

LOIS FÉDÉRALES

Le parc de la Gatineau est un territoire fédéral. Il est donc assujéti aux lois fédérales. En plus de la *Loi sur la capitale nationale*, diverses lois, politiques et stratégies fédérales s'appliquent à lui et orientent la façon de le gérer. Celles-ci comprennent, entre autres, les suivantes :

- ▶ *Loi sur les espèces en péril*;
- ▶ *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- ▶ *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*;
- ▶ Politique fédérale sur la conservation des terres humides;
- ▶ Stratégie canadienne de la biodiversité;
- ▶ Stratégie fédérale de développement durable.

En tant qu'intendante des terrains fédéraux, la CCN doit protéger les habitats des espèces protégées par la loi, et un parc de conservation doit fournir des habitats de qualité pour conserver sa biodiversité.

Certaines normes et politiques entourant les ressources patrimoniales et archéologiques s'appliquent aussi. Elles comprennent notamment les suivantes :

- ▶ Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada;
- ▶ Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor;
- ▶ Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- ▶ Protocole d'entente pour la cogestion des ressources archéologiques, établi en 2017 par la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg, les Algonquins de la Première Nation Pikwakanagan et la CCN.

Le respect de ces lois et engagements du gouvernement est essentiel à la prise de décisions de la CCN, dans sa planification et sa gestion du parc.



1.5 Un legs précieux

Depuis des siècles, les collines de l'Outaouais constituent un réservoir de ressources pour les peuples anishinabegs qui vivent dans cette région de chasse, de pêche et de cueillette. Le confluent des rivières Gatineau et des Outaouais était un lieu de rencontre et d'échange culturel et commercial, ce qui donnait une importance à ce lieu. Il était parfois même un lieu de guerre entre les peuples du bassin du Saint-Laurent et des Grands-Lacs. Les sites archéologiques découverts dans ce qui est aujourd'hui le parc de la Gatineau témoignent de leur présence.

Du 17^e au 19^e siècle, des explorateurs français et des coureurs des bois ont sillonné le territoire du parc pour y faire le commerce de la fourrure. Au 19^e siècle, les premiers colons s'y sont installés pour cultiver la terre et exploiter la forêt. Plus tard, des familles américaines, irlandaises et canadiennes-françaises les ont suivis. La fin de ce siècle a également vu les activités minières commencer.

Sur les berges des lacs Meech et Kingsmere, la villégiature a pris son essor dès le début du 20^e siècle. En 1903, Frederick Todd proposait à la Commission d'embellissement d'Ottawa un plan général pour la région. Ce plan comprenait des parcs urbains et périurbains, dont une réserve naturelle autour du lac Meech. Il recommandait aussi l'achat de terrains pour réaliser ce plan. En 1915, Sir Herbert Samuel Holt déposait un rapport dans lequel il recommandait la création d'une commission élargie pour mettre en œuvre ce plan. Il y émettait même l'idée d'un parc national. En 1927, le gouvernement de William Lyon Mackenzie King créait la Commission du district fédéral (CDF). La nouvelle entité était dotée des pouvoirs nécessaires pour acquérir les terrains du parc envisagé.

Au tournant des années 1920, des aménagements et des activités récréatives faisaient progressivement leur apparition dans le parc, avec l'appui d'organismes tels que l'Ottawa Ski Club. En 1934, la crainte de voir les forêts des collines de l'Outaouais disparaître à cause de l'exploitation forestière a fait naître la Federal Woodland Preservation League. Cette organisation, présidée par Roderick Percy Sparks, faisait des démarches auprès du gouvernement pour l'encourager à acquérir des propriétés. Elle a cessé ses activités en 1947, moment où la CDF a créé un sous-comité consultatif du parc de la Gatineau, présidé jusqu'en 1954 par M. Sparks.

En 1938, le gouvernement Mackenzie King accordait un premier budget à la CDF pour acquérir les premiers terrains boisés jugés importants pour la conservation. À son décès, l'ancien premier ministre léguait au peuple canadien son domaine de 231 hectares, qui s'ajoutait ainsi au territoire du parc. L'endroit a été nommé le domaine Mackenzie-King, en l'honneur de son donateur. À cette époque, la CDF a porté à 12 800 hectares la superficie des propriétés fédérales du parc.

En 1950, le plan Gréber proposait d'embellir la capitale en la dotant d'un parc de 33 000 hectares où se récréer en plein air. L'acquisition de terrains pour le parc s'est poursuivie sous l'autorité de la CCN, créée en 1959. Un plan d'aménagement terminé en 1968 jetait les bases de l'utilisation du sol du parc. Il mettait aussi en valeur ses fonctions récréatives, ses qualités symboliques et sa beauté naturelle. Divers travaux de construction ont alors été réalisés pour améliorer l'accès au parc et les activités récréatives destinées aux résidents et aux visiteurs. Ces décennies ont vu la construction du réseau de promenades, qui facilite l'accès au parc et à ses splendeurs. Au début des années 1970, une entente avec le ministère des Ressources naturelles du Québec intégrait au parc 4 000 hectares de terres publiques québécoises. À la fin de la décennie, la superficie du parc atteignait 35 650 hectares.

Au début des années 1990, la CCN faisait l'acquisition de Camp Fortune et de la vallée du ruisseau Meech, portant ainsi la superficie totale du parc à 36 131 hectares. Un plan directeur, adopté en 1990, privilégiait un équilibre entre les activités récréatives et les activités de conservation. Cette orientation répondait au mandat nouvellement confié à la CCN d'animer la capitale, et ce plan consolidait l'offre récréative du parc que l'on connaît maintenant.

Avec le Plan de la capitale du Canada de 1999, le parc de la Gatineau devenait une aire du patrimoine naturel de catégorie II³. Sa protection et sa gestion avaient désormais pour but de préserver les écosystèmes d'abord, et d'offrir des activités récréatives ensuite. Cette désignation internationale accordait la prédominance aux processus naturels et favorisait la restauration du patrimoine naturel.

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, en 2002, et après une série d'études établissant le bilan de santé du parc, le plan directeur de 2005 faisait un virage plus prononcé vers la protection de la faune et de la flore, et de leurs habitats naturels. Le parc de la Gatineau devenait le parc de conservation de la capitale du Canada. Depuis, la CCN multiplie les efforts pour surveiller l'état de santé des écosystèmes et intégrer à la gestion du parc l'objectif de sa conservation.

³ Aire protégée de catégorie II, telle que la définit l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



1.6 Le parc aujourd'hui

L'évaluation de l'état de santé actuel du parc de la Gatineau indique qu'il contribue de manière marquante à l'intégrité écologique de la région de la capitale nationale dans son ensemble. Ce parc est la preuve qu'il est possible de faire coexister de manière durable la récréation en nature; les processus écologiques au sein des écosystèmes; et la vie urbaine dans la capitale. L'analyse de la situation actuelle du parc et des consultations publiques suggère d'articuler le plan directeur autour des thèmes ci-après.

RÔLE

- ▶ Le parc de la Gatineau demeure le parc de conservation de la capitale. Il abrite des écosystèmes naturels et des biens culturels d'importance nationale.
- ▶ Le parc de la Gatineau est visible depuis le cœur de la capitale. C'est là un élément caractéristique important d'une capitale verdoyante. Il reflète l'importance accordée à l'environnement par la population canadienne et enrichit l'expérience des visiteurs.
- ▶ Le parc de la Gatineau facilite le contact avec la nature et offre des activités récréatives de plein air variées qui respectent sa vocation de parc de conservation de la capitale. On y découvre des paysages culturels nombreux et des ressources patrimoniales et historiques.
- ▶ Les écosystèmes du parc de la Gatineau procurent de multiples services écologiques aux résidents et aux visiteurs. Ces services comprennent notamment le contrôle de la qualité de l'air; la régulation du climat; la filtration de l'eau; le stockage du carbone; et l'hébergement d'habitats favorisant la biodiversité. Ces services rendus par la nature représentent plusieurs millions de dollars annuellement.
- ▶ En raison de sa proximité au centre urbain de la région de la capitale, le parc de la Gatineau contribue largement à l'essor économique de la région et à la qualité de vie des résidents.

TENDANCES ET ÉVOLUTION

- ▶ Le parc de la Gatineau reste l'un des parcs de conservation les plus visités au Canada.
- ▶ L'importance des espaces verts pour la santé physique et mentale est de mieux en mieux documentée.
- ▶ L'apparition régulière de nouvelles tendances récréatives; l'intérêt de plus en plus marqué pour les destinations culturelles; et une croissance continue de l'affluence dans le parc de la Gatineau exercent une pression importante sur son intégrité écologique.
- ▶ Les secteurs résidentiels en périphérie du parc de la Gatineau exercent une pression (limitation des connexions écologiques possibles; formation de sentiers non officiels; augmentation de l'affluence; modification du paysage).
- ▶ La formation et l'utilisation de points d'entrée et de sentiers non officiels accentuent la fragmentation des habitats dans le parc de la Gatineau. Cette situation affecte la quantité et la qualité des habitats naturels nécessaires à la pérennité de la faune et de la flore qui y vivent, y compris des espèces en péril.

PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

- ▶ L'intégrité écologique du parc de la Gatineau et sa pérennité dépendent de facteurs environnementaux, sociaux et économiques, et des efforts déployés en réponse aux pressions.
- ▶ Afin de conserver à long terme la faune et la flore indigènes, les connexions écologiques entre le parc de la Gatineau et les milieux naturels environnants doivent être préservées.
- ▶ Il y a un besoin de reconnaître la signification du parc de la Gatineau pour les peuples autochtones d'aujourd'hui, ainsi que le patrimoine culturel des différentes communautés qui ont occupé son territoire.

- ▶ Le parc de la Gatineau subit les effets du changement climatique, qui entraîne notamment une augmentation importante des phénomènes climatiques extrêmes (vents violents, sécheresse, fortes pluies); des impacts sur la biodiversité et les processus naturels; et la formation d'îlots de chaleur. Ces phénomènes ont un lourd impact sur l'infrastructure du parc et sur la capacité de la CCN à réagir de manière à maintenir l'offre récréative.

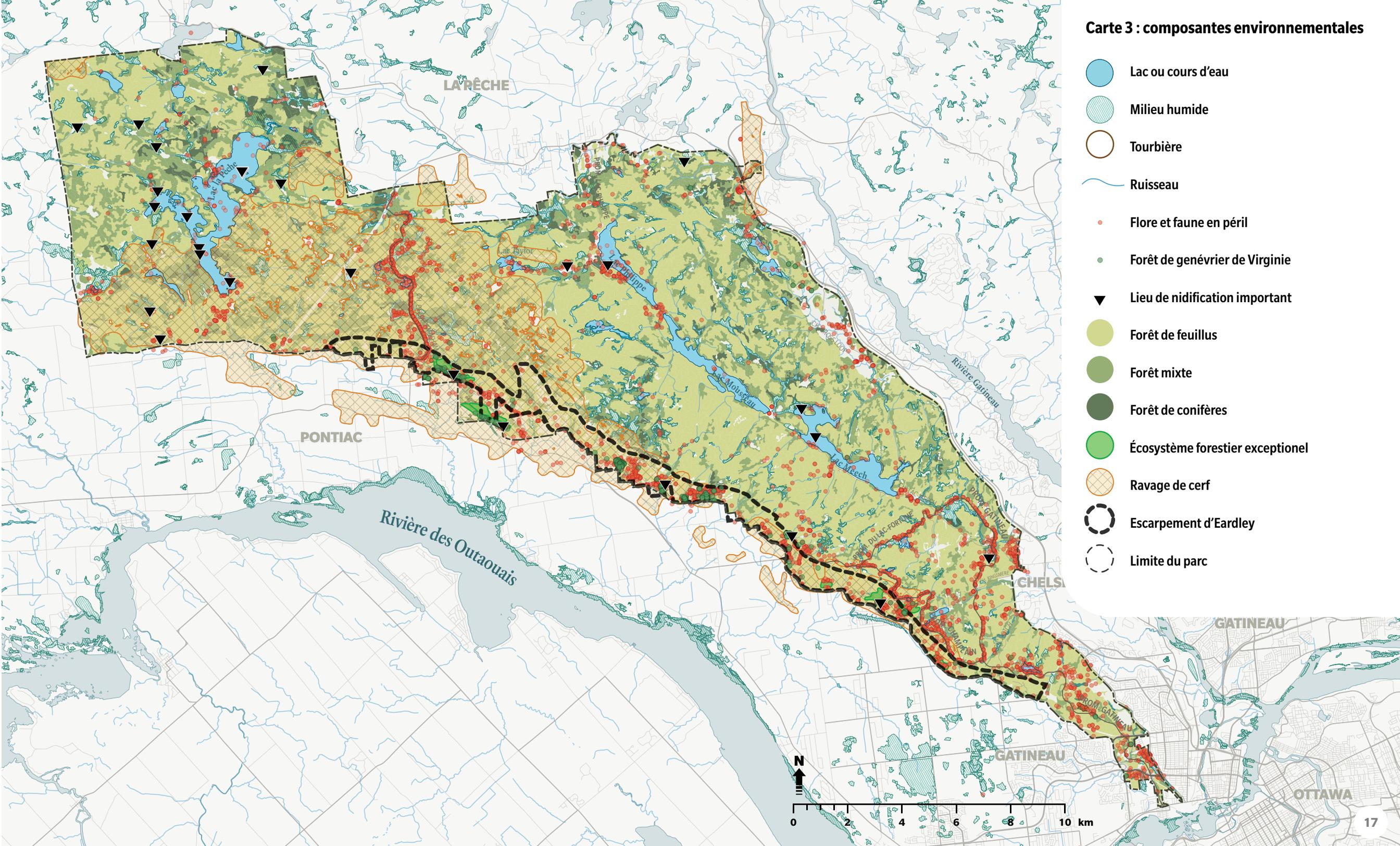
- ▶ Les programmes offerts au public dans le parc de la Gatineau donnent la chance de contribuer dans une large mesure à la sensibilisation de la population et à l'éducation, et de communiquer des messages sur la conservation du parc, et sur ses règlements et son code de conduite.

DÉFIS LIÉS AUX UTILISATIONS

- ▶ Parce que les services de transport collectif sont limités, le moyen de transport prédominant pour accéder au parc de la Gatineau demeure l'automobile. Cette situation crée une iniquité en matière d'accès public. Dans le parc ou à ses points d'entrée, l'utilisation de la voiture est aussi une source de congestion routière localisée de plus en plus régulière; de collisions avec les animaux; d'émission de gaz à effet de serre; et d'un sentiment d'insécurité sur les promenades, entre autres à cause de la vitesse.
- ▶ Actuellement, la grande concentration de visiteurs à certains endroits et à certains moments est problématique, et il y a peu de moyens de gérer l'affluence dans le parc de la Gatineau. En outre, les divers niveaux d'habileté et la pratique d'activités différentes à un même endroit causent parfois des frictions entre les usagers.
- ▶ De nombreux visiteurs contreviennent aux règlements du parc de la Gatineau, ce qui a un impact sur l'intégrité écologique, sur l'expérience des visiteurs et sur la sécurité.
- ▶ La construction sur les propriétés privées du parc de la Gatineau et certains usages que l'on fait de ces propriétés pourraient avoir un impact important sur l'intégrité du territoire.
- ▶ Dans le parc de la Gatineau, Camp Fortune est un secteur d'activités récréatives intensives où les demandes pour de nouvelles activités sont nombreuses. À l'heure actuelle, il s'y déroule beaucoup d'activités (parcours aérien; ski alpin avec remontée mécanique; descente à vélo de montagne; biathlon et champ de tir) et cet endroit constitue un point de départ pour le réseau de sentiers s'étendant ailleurs dans le parc.
- ▶ La protection et la gestion du parc de la Gatineau sont assurées dans les limites des pouvoirs conférés par *Loi sur la capitale nationale*. Le public et les gestionnaires du parc ont exprimé la volonté de se doter d'outils légaux plus appropriés pour gérer le parc comme un parc de conservation.
- ▶ La demande pour tenir des activités en soirée et la nuit au parc de la Gatineau est croissante, et ces activités pourraient notamment nuire à la faune nocturne.

Carte 3 : composantes environnementales

-  Lac ou cours d'eau
-  Milieu humide
-  Tourbière
-  Ruisseau
-  Flore et faune en péril
-  Forêt de genévrier de Virginie
-  Lieu de nidification important
-  Forêt de feuillus
-  Forêt mixte
-  Forêt de conifères
-  Écosystème forestier exceptionnel
-  Ravage de cerf
-  Escarpement d'Eardley
-  Limite du parc



Carte 4 : éléments du patrimoine

-  Site patrimonial
-  Paysage patrimonial
-  Édifice classé (BÉÉFP)
-  Autre site patrimonial inventorié
-  Site archéologique connu
-  Potentiel archéologique élevé ou moyen
-  Paysage des promenades
-  Sentier récréatif
-  Limite du parc

Plan du patrimoine culturel

Le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau offre une orientation à long terme pour la conservation et la mise en valeur des principaux biens culturels se trouvant dans le parc. Ces biens (bâtimens, artéfacts, ruines, paysages culturels) donnent aux visiteurs la chance d'apprécier la façon dont les collectivités et la nature ont pu interagir.

Ce plan se base sur un inventaire riche d'environ 1 700 éléments de type, de taille et d'importance variés. Cet inventaire inclut aussi des ressources intangibles, par exemple des récits liés à l'appellation de lieux. Il met en relief 50 biens culturels retenus en raison de leur importance tant nationale que régionale. Le potentiel archéologique du parc est important. Il est lié à la présence autochtone et à l'occupation plus récente des lieux. Plus de 200 sites potentiels ont déjà été identifiés dans la partie est du parc, qui est la seule à avoir été étudiée jusqu'à maintenant.

1.7 Processus de planification et participation du public et des parties prenantes

La consultation publique est la pierre angulaire de tous les plans de la CCN. L'élaboration du Plan directeur du parc de la Gatineau y a donc fait appel dès le début du projet. Cinq ateliers de consultation ont eu lieu :

Étape 1 – Automne 2017	Conditions actuelles et réflexions sur l'avenir du parc
Étape 2 – Printemps 2018	Vision et orientations stratégiques
Étape 3 – Hiver 2019	Concept d'aménagement, orientations stratégiques, affectations du sol et politiques générales
Étape 3 – Printemps 2019	Politiques particulières
Étape 4 – Automne 2020	Plan définitif

Pendant la révision de son plan directeur, la CCN a fait appel à diverses parties prenantes. Elle a consulté le public; des représentants et des élus municipaux, provinciaux et fédéraux; un comité consultatif public; des partenaires régionaux; et son personnel.

La CCN s'est également entretenue à quelques reprises avec des représentants de la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg. Ces entretiens l'ont aidée à mieux saisir l'importance de ce territoire pour cette communauté. Ils ont aussi permis de mieux comprendre comment améliorer les échanges culturels avec elle, y compris sa participation aux activités et au fonctionnement du parc, et comment mettre sa culture en évidence.

Le plan directeur de 2021 intègre les résultats d'études et de rapports récents. De plus, la CCN a tenu un forum invitant la population à entendre des experts venant de différents endroits en Amérique du Nord. En tout, plus de 5 500 apports ont contribué à son élaboration.

Le plan directeur de 2021 présente une vision à long terme assortie d'orientations stratégiques pour la réaliser. C'est un outil essentiel et efficace pour appuyer la prise de décisions et la gestion du parc. Il repose sur la recherche, le suivi des tendances, l'état de santé des écosystèmes et les consultations. La CCN s'inspire également de pratiques exemplaires et de moyens innovateurs pour conserver, mettre en valeur et restaurer le parc, tout en s'assurant qu'il demeure un lieu où les gens peuvent entrer en contact avec la nature en vivant de belles expériences récréatives.

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Voici les attentes du public et des parties prenantes, d'après les principaux commentaires reçus.

- ▶ Protéger le parc et ses écosystèmes.
- ▶ Limiter le développement urbain, dans le parc et en périphérie.
- ▶ Améliorer l'accessibilité au parc afin d'y réduire la circulation automobile.
- ▶ Veiller au rôle éducatif du parc.
- ▶ Assurer l'accès au parc pour tous, afin que tous puissent en profiter.
- ▶ Assurer l'équilibre entre récréation et intégrité écologique.
- ▶ Chercher à obtenir une protection légale.
- ▶ Mieux contrôler l'usage résidentiel.
- ▶ Créer des outils de suivi de la santé des écosystèmes.

Un rapport de consultation préparé par la CCN et présentant les résultats de façon plus détaillée est en ligne, sur le site Web de l'organisation.



2

Vision

— Énoncé de vision

Le parc de la Gatineau est un milieu naturel exceptionnel au sein de la région de la capitale, un milieu qu'il faut protéger pour les générations actuelle et futures afin qu'elles bénéficient de sa précieuse contribution à la conservation de la nature, à la récréation en plein air et à la découverte de l'histoire et de la culture.

Vision 2067 pour le parc de la Gatineau

DESCRIPTION DE L'ÉNONCÉ DE VISION

Situé au cœur de la région de la capitale du Canada, le parc de la Gatineau est d'abord et avant tout un lieu de conservation des écosystèmes naturels. Il abrite différentes espèces rares et en péril, ainsi que leurs habitats. Ce grand parc est appelé à poursuivre sa contribution à l'environnement durable de la région de la capitale nationale et à la qualité de vie de ses résidents.

Le parc et ses richesses naturelles et culturelles seront protégés, afin qu'il soit un legs pour les générations futures et demeure un symbole de l'engagement de la population canadienne à protéger l'environnement. Ses écosystèmes naturels demeureront dynamiques et feront partie de la diversité écologique propre au paysage de la capitale du Canada. La conservation de l'intégrité écologique est l'objectif principal du parc. Il apportera une contribution essentielle à la résilience de la région de la capitale nationale. Le parc sera un laboratoire naturel pour la recherche, les suivis écologiques et l'enrichissement des connaissances qui guideront la prise de décisions et la sensibilisation du public.

Les activités de récréation et d'apprentissage en plein air resteront des apports inestimables à la santé et au bien-être des visiteurs. Elles offriront la possibilité d'entrer en contact avec la nature, tout en respectant l'intégrité écologique du parc. Chaque visite fournira l'occasion de s'imprégner de la contribution des générations précédentes. Dans tout le parc, des paysages culturels et des bâtiments patrimoniaux inviteront à la découverte, rappelant les événements historiques et la vie quotidienne ainsi que l'histoire, les traditions et la culture du peuple algonquin anishinabeg, qui sont indissociables du parc.

L'accès sera plus équitable pour tous, sans distinction fondée sur la capacité financière ou le degré de mobilité. Divers modes de transport, collectif ou actif, favoriseront un accès durable au parc.

L'intendance du parc est une responsabilité partagée rendue possible par la collaboration et la participation active des résidents, des groupes communautaires et des visiteurs. De concert avec ses partenaires municipaux, régionaux, provinciaux et fédéraux, la CCN s'emploiera à protéger l'intégrité écologique et le patrimoine culturel du parc. Les propriétaires fonciers privés et les locataires commerciaux contribueront aussi à l'effort collectif de protection du parc pour les générations futures.



Perspective autochtone

Le parc présente un panorama sans égal et procure des expériences variées aux visiteurs qui le fréquentent et l'apprécient. En balade ou en s'adonnant à une activité de plein air, chacun profite de cette riche nature de différentes façons. René Tenasco, membre de la communauté algonquine anishinabeg, nous offre une perspective inspirante pour le parc qui prend racine dans une culture millénaire et qui, au fil de l'évolution du dialogue amorcé, occupera forcément une place grandissante dans notre façon de voir cet espace qu'est le parc de la Gatineau.

Akī Pimādiziwin **(de la santé de la Terre)**

Dans la culture anishinabeg, de nombreux enseignements expriment l'importance de la nature par l'évocation de valeurs et de disciplines.

Dans le récit anishinabeg de la Création, la nature a été créée dans son entièreté bien avant que le premier être humain n'imprime son empreinte sur la Terre et n'en foule le sol. Nombreuses sont les légendes qui racontent les merveilles de la nature sauvage, des animaux, des eaux et de l'air. De la terre ferme aux marais, en passant par les vallées et le sommet des montagnes, la vie était donnée en abondance. C'était une époque, dans l'histoire de la nature, où tout interagissait avec l'enseignement des lois, dans un grand tout qui allait devenir la Convention de la Terre.

Nos légendes parlent d'une époque, dans l'histoire de la Terre, où il régnait une compréhension du langage de la nature, car toute créature avait reçu un esprit vivant soumis aux territoires établis de ces terres. La diversité était en tout, et toute chose demeurait pure et en équilibre avec la nature aussi longtemps que durait la nature elle-même. La mort, la renaissance et la croissance continue faisaient partie des desseins de la nature. C'est ainsi qu'elle prenait soin d'elle-même, qu'elle était à la fois source de changement et de stabilité dans sa responsabilité d'envisager une existence à l'abri du danger que représente la menace de sa destruction. Malgré les difficultés, la Terre a respecté sa convention jusqu'à ce jour.

Dans l'histoire des Anishinabeg, les enseignements reçus insufflent une vision du monde où les êtres humains et la nature parlent un même langage. On nous parle d'un temps où la nature, dans tout son être, enseignait aux humains

comment vivre; comment adopter un mode de vie et des codes susceptibles de préserver leurs moyens de subsistance en faisant preuve de bon sens et en adoptant de solides valeurs morales dans leur rapport avec l'environnement. Nos légendes témoignent d'une vie de paix et de tranquillité; une vie en harmonie avec les instructions dont nous a fait cadeau le Créateur.

Encore aujourd'hui, et malgré les tournants de l'histoire de la civilisation, nous croyons toujours en la réalité du système anishinabeg de connaissances issues de la nature. Nous croyons que c'est un outil de guérison dans la lutte que mène la nature pour sa survie. Le défi consiste à convaincre tous les peuples d'accueillir le changement et de manifester la volonté de réparer le mal que nous infligeons, et que nous continuons à infliger inutilement, à notre environnement naturel – et à nous réconcilier avec lui.

Le terme « développement durable » ne doit pas être utilisé à la légère. Nous faisons tous partie d'une même humanité et nous avons tous la capacité intrinsèque de comprendre quels sont les moyens légitimes à employer pour notre survie dans l'environnement où nous vivons.

La réalité qu'il nous faut accepter, c'est ce que la nature ne fait pas appel à l'humanité pour sa survie. C'est plutôt l'inverse. À cet égard, le parc de la Gatineau est un modèle vivant.

Megwetch, merci.

René Tenasco,
Ashkabewis

3 Buts et orientations stratégiques

Prémisses

La planification et la gestion du parc de la Gatineau reposent sur les prémisses fondamentales ci-après. Ces prémisses servent de base à l'élaboration de son plan directeur.

- ▶ Les ressources écologiques du parc de la Gatineau et la possibilité d'y tenir des activités récréatives sont limitées – il ne peut pas être tout pour tout le monde. Les activités humaines qui s'y déroulent sont gérées de manière à ne pas compromettre son intégrité écologique, tout en favorisant l'appréciation de la nature.
- ▶ Le parc de la Gatineau demeure un lieu accueillant qui joue un rôle important dans l'offre récréative faite aux visiteurs, mais qui doit être utilisé de façon respectueuse et durable.
- ▶ La protection du parc de la Gatineau est une responsabilité partagée qui nécessite une gestion active du territoire et une collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités, et la participation des groupes communautaires, des partenaires du milieu des affaires, des résidents et des visiteurs.
- ▶ La prise de décisions concernant le parc de la Gatineau est ouverte, transparente et fondée sur des connaissances scientifiques et factuelles.
- ▶ Le parc de la Gatineau est un terrain public fédéral. Il est donc assujéti aux lois fédérales. Le respect de ces lois est primordial dans les décisions de la CCN concernant son utilisation et sa gestion.

Caption to come

Les buts

Les quatre grands buts et leurs orientations stratégiques exposés dans ce chapitre forment l'assise du concept d'aménagement et des mesures qui guideront la planification et la gestion du parc à long terme.



CONSERVATION



EXPÉRIENCE



ACCÈS



COLLABORATION ET
ENGAGEMENT



3.1 Conserver la nature

Conserver l'intégrité écologique du parc de la Gatineau, afin que la population puisse prendre contact avec un environnement naturel sain et pour soutenir la pérennité des services écologiques qu'il rend, favoriser sa résilience face au changement climatique et mettre en valeur les caractéristiques qui témoignent de son rôle dans la région.





Le parc de la Gatineau est un vaste milieu de vie naturel pour la faune et la flore. Il a la particularité de se trouver au cœur de la région de la capitale nationale. Il est donc à proximité de la population, qui profite de sa présence pour le bien-être qu'elle en retire. Les écosystèmes du parc et les milieux naturels adjacents fournissent de multiples services, entre autres en matière de purification de l'air et de l'eau; de régulation des microclimats et de l'écoulement des eaux de pluie; et de contrôle naturel des espèces nuisibles, grâce aux prédateurs qui en ont fait leur habitat.

Il est essentiel de protéger l'ensemble du parc, car tout son territoire abrite des écosystèmes et des habitats importants pour plusieurs espèces fauniques et floristiques indigènes. Il s'y trouve des forêts exceptionnelles, comme des forêts de genévriers de Virginie et des chênaies de chêne rouge et de chêne blanc. Le parc est aussi un excellent laboratoire naturel pour la recherche scientifique. Les résultats des recherches qui s'y déroulent appuient les décisions de gestion du parc et sont utiles pour la communauté scientifique et à des fins éducatives.

La fréquentation du parc nécessite le respect de l'environnement. L'empreinte au sol liée aux activités récréatives doit être revue, afin d'assurer de façon durable la qualité de l'expérience récréative dans le parc. Comme c'est le cas pour les parcs nationaux canadiens, la totalité du parc est identifiée comme un parc de conservation de catégorie II de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Malgré l'immensité de son territoire, le parc de la Gatineau demeure un parc de conservation de petite taille comparativement aux parcs provinciaux et fédéraux environnants du Québec et de l'Ontario. Il est donc essentiel de protéger les connexions naturelles qui le relient aux vastes espaces naturels qui l'entourent. Les corridors écologiques qui assurent cette liaison aident les espèces à se déplacer et sont particulièrement importants dans le contexte du changement climatique, qui pourrait forcer les espèces à migrer. Il faudra trouver des moyens novateurs de maintenir la connectivité écologique avec les terres environnantes, qui sont de compétence municipale et régionale. Ces moyens devront être établis en collaboration avec les partenaires régionaux, les propriétaires fonciers et les organismes de conservation intéressés à assurer la protection à long terme du patrimoine naturel, des écosystèmes et de la biodiversité indigène.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Assurer la protection des écosystèmes, des processus naturels, des espèces en péril, des espèces indigènes et de leurs habitats.
2. Assurer la connectivité écologique du parc de la Gatineau avec les autres milieux naturels de la région.
3. Réduire la fragmentation des écosystèmes et des habitats du parc de la Gatineau.
4. Réduire l'impact des espèces envahissantes sur les écosystèmes et les habitats du parc de la Gatineau.
5. Poursuivre la recherche scientifique et le suivi liés au milieu naturel dans le parc de la Gatineau.
6. Réduire l'impact de l'infrastructure sur l'intégrité écologique du parc de la Gatineau.

CATÉGORIE II DE L'UICN

« Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles réservées pour protéger des processus écologiques à grande échelle ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et des communautés locales. »

3.2 Offrir une expérience récréative et culturelle en nature

Offrir des activités récréatives de plein air et des expériences variées qui s'harmonisent aux priorités de conservation du parc de la Gatineau.





Le parc de la Gatineau offre des activités récréatives qui respectent sa vocation de parc de conservation de la capitale. Symbole d'une capitale verdoyante, le parc est un lieu de récréation très couru des résidants et des visiteurs. Il augmente grandement la qualité de vie dans la région.

La croissance de l'affluence, dans le parc, et l'apparition régulière de nouvelles tendances récréatives obligent la CCN à évaluer l'impact de ces phénomènes et, par conséquent, leur acceptabilité pour le parc et ses écosystèmes.

Le parc offre des activités de plein air qui contribuent à la santé et au bien-être. Il crée une occasion de parfaire ses connaissances sur l'importance de l'environnement tout en appréciant la nature, la culture et l'histoire de la région.

Plusieurs endroits témoignent de l'occupation passée du territoire et racontent l'histoire des communautés qui ont vécu là où se trouve aujourd'hui le parc. Pour garder ce contact inestimable avec le passé, il est essentiel de faire connaître ce patrimoine; d'acquérir une meilleure connaissance du potentiel archéologique des lieux; et de protéger les bâtiments patrimoniaux et d'autres biens d'importance, qu'ils soient tangibles ou intangibles.

Ultimement, les activités de plein air offrent aux résidants et aux visiteurs la chance d'approfondir leur relation avec la nature. Une expérience positive en nature fait naître le désir de protéger l'environnement. Pour atteindre les objectifs de conservation et procurer une expérience récréative et culturelle de qualité, il faut que la bonne activité se déroule au bon endroit et au bon moment.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Proposer une offre récréative de plein air de qualité, respectueuse de l'environnement, qui est adaptée aux conditions des lieux et qui est compatible avec le maintien de l'intégrité écologique du parc de la Gatineau.
2. Gérer la densité des visiteurs pour que l'expérience récréative soit de qualité.
3. Prévoir des lieux de contemplation et de bien-être, ainsi que des endroits qui conviennent aux activités de plein air, y compris les activités sportives ayant un faible impact environnemental.
4. Protéger les biens patrimoniaux et les ressources archéologiques du parc de la Gatineau.
5. Améliorer la connaissance de la nature, de l'histoire du parc et de la culture qui y est liée grâce à des activités éducatives et interprétatives.
6. Promouvoir le partage convivial et respectueux de l'infrastructure récréative entre les usagers.

3.3 Favoriser un accès équitable et durable

Procurer une expérience de qualité et promouvoir la santé de l'environnement, en favorisant les modes de déplacement durable et un accès équitable au parc de la Gatineau et aux lieux d'activités qui s'y trouvent.





L'aspect du transport et de la circulation dans le parc de la Gatineau est lié à plusieurs objectifs. Un objectif clé consiste à soutenir une gamme d'options de déplacement appropriées, afin de préserver l'intégrité écologique du territoire et de donner à chacun la chance de profiter du parc.

Les visiteurs accèdent au parc à divers endroits. Ils empruntent pour ce faire un réseau de sentiers récréatifs, de routes locales et de promenades qui les mènent à une vaste gamme d'activités. À même ce réseau, des promenades panoramiques leur offrent une expérience multimodale dans un cadre attrayant. À différents points d'accès, des aires d'accueil les renseignent, rendant ainsi la visite plus agréable.

La popularité du parc a entraîné une augmentation des véhicules motorisés sur son territoire, et cette situation a eu un impact. Des mesures devront être envisagées pour réduire progressivement l'impact du transport sur l'expérience des visiteurs et sur l'environnement (p. ex. : atténuation de l'impact potentiel sur la faune; réduction des émissions de gaz à effet de serre; diminution des conflits potentiels entre les usagers des différents moyens de transport sur la promenade et autres routes du parc).

L'accès au parc et les déplacements à l'intérieur de ses limites devraient dépendre de moins en moins de l'automobile et s'appuyer davantage sur des moyens de transport plus efficaces, ayant un impact écologique moindre sur les écosystèmes. Une telle approche bonifiera l'expérience globale des visiteurs.

L'amélioration des stationnements, complémentaire aux mesures favorisant l'adoption d'autres moyens de transport que l'auto, se limitera aux stationnements situés en périphérie du parc ou immédiatement à ses points d'entrée.

S'ajoutent aux accès pour les véhicules des points d'accès, tout autour du parc, qui encouragent la mobilité active en reliant les quartiers avoisinants au réseau de sentiers officiels. Offrir des incitatifs à l'adoption du transport actif encouragera les visiteurs à profiter du parc différemment.

L'accès aux lieux d'activités pourrait devenir plus agréable, durable et équitable grâce à des services de transport différents, plus pratiques et plus abordables. De tels services aideraient les visiteurs de toutes les tranches d'âge et de revenus – y compris ceux qui n'ont pas accès à un véhicule motorisé ou qui ont des besoins en matière d'accessibilité – à profiter du parc, eux aussi.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Gérer les déplacements vers le parc de la Gatineau et les lieux d'activités qui s'y trouvent de façon à procurer une expérience de qualité à tous les visiteurs.
2. Réduire, à l'intérieur du parc, l'impact des véhicules motorisés sur l'environnement et sur l'expérience de tous les usagers, surtout pendant les périodes occupées.
3. Avec la collaboration des organismes régionaux, réduire progressivement la dépendance aux véhicules motorisés personnels en améliorant l'accès au parc de la Gatineau autrement qu'en auto, y compris par des moyens de transport collectif et actif.
4. Permettre à une plus grande diversité de personnes de profiter du contact avec la nature dans le parc de la Gatineau, quel que soit leur degré de mobilité ou leur capacité financière.
5. Offrir des services liés à l'accueil des visiteurs.

3.4 Susciter l'engagement et la collaboration

Créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée à l'égard du parc de la Gatineau et susciter l'engagement à protéger le parc.





Le parc de la Gatineau est un lieu auquel de nombreuses personnes s'associent. Compte tenu de son emplacement, la cohésion de l'interrelation entre le parc et la région est primordiale, que ce soit au niveau de la conservation des écosystèmes, de l'apport de services écologiques, de l'accès, de l'essor économique, de l'offre récréative et touristique, du travail de recherche scientifique ou de la conservation du patrimoine.

Le parc attire des retombées variées dans la collectivité et contribue à l'essor de la région. Il contribue à augmenter l'intérêt pour les gens à habiter à proximité; il forme un lieu sur lequel s'appuie la création d'entreprises de biens et de services liés au plein air; et il attire de nombreux visiteurs qui profitent des commerces établis au cœur des villages et qu'on ne retrouve pas à l'intérieur du parc. D'autre part, la conservation de l'intégrité écologique du parc, le maintien de la qualité de l'expérience de plein air et la transition vers une façon différente d'accéder au parc nécessitent un appui local et un travail en collaboration des partenaires et des parties prenantes de la région.

La collaboration entre les organisations, l'engagement des visiteurs et la création de partenariats sont autant de facteurs essentiels à l'atteinte des objectifs du plan directeur. Pour pallier les limites budgétaires et s'assurer que le public s'approprie les objectifs du parc, il faudra adopter une ouverture aux approches de gestion partagée. En comprenant l'importance du parc, les groupes communautaires, les résidents et les visiteurs seront motivés à participer à la gestion et à la protection de ses attraits naturels et à transmettre leurs connaissances à propos du parc et de son histoire. Ils aideront à protéger les particularités qui les y attirent et contribueront ainsi à ce que tous en profitent. En outre, la CCN continuera de travailler avec les communautés autochtones de la région, afin de mettre en lumière la signification qu'a ce territoire pour ces communautés et pour contribuer à l'échange culturel.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Promouvoir l'importance du parc de la Gatineau pour la région.
2. Favoriser une communication ouverte avec les organismes, les visiteurs et la population en général.
3. Collaborer avec les communautés autochtones dans le cadre de programmes intégrant à la gestion du parc de la Gatineau leurs connaissances de la nature et de la culture traditionnelle.
4. Avec des partenaires provinciaux, municipaux et communautaires, et avec les transporteurs publics, travailler à l'atteinte des objectifs communs visant la conservation de la nature et du patrimoine, la qualité de vie, l'accès au parc et le dynamisme régional.
5. Contribuer collectivement au financement de la protection du parc de la Gatineau et du maintien de l'offre récréative.
6. Susciter l'engagement et la collaboration des visiteurs, afin d'offrir une expérience de qualité (p. ex. leur collaboration à la création d'un code de conduite et au respect des règlements).
7. Solliciter la participation du public et des partenaires à des programmes bénévoles de science citoyenne de suivi écologique, à la construction et à l'entretien d'un réseau de sentiers durables, et à la protection de la connectivité écologique.
8. Promouvoir des lieux récréatifs à l'extérieur du parc de la Gatineau, pour y développer une offre d'activités de plein air qui ne correspondent pas aux activités souhaitées dans le parc ou qui y sont surreprésentées.



4

Concept d'aménagement

Le concept d'aménagement du parc de la Gatineau est une représentation graphique de la vision à long terme établie pour le parc (où nous voulons aller). Cette représentation illustre les grandes idées qui orienteront la planification et la gestion du parc au cours des 50 prochaines années. Elle rend plus concrète, par une simple image, la façon dont les buts et les objectifs se réaliseront sur le terrain et indique, de manière globale et cohérente, la répartition des interventions et des stratégies découlant de la vision, sur le territoire du parc.

Ce concept propose, certes, des changements en réponse à certaines situations vécues dans le parc, mais aussi le maintien de certaines conditions actuelles. Il n'implique pas nécessairement des transformations partout.

4.1 Connectivité écologique

Le parc de la Gatineau est le parc de conservation de la capitale. Il abrite une grande concentration d'espèces fauniques et floristiques indigènes, dont plusieurs sont en péril. Le maintien de l'intégrité écologique de tout son territoire est donc nécessaire et, pour ce faire, il faut aussi conserver la connectivité écologique entre le parc et les autres milieux naturels de la région.

La connectivité écologique est une composante clé du concept d'aménagement. Elle est fondamentale au maintien de l'intégrité écologique et favorise la richesse de la biodiversité en permettant aux espèces de circuler et de s'adapter aux changements. C'est donc un élément central du concept d'aménagement. La connectivité concerne tant les liens écologiques à l'extérieur du parc que la libre circulation des espèces à l'intérieur de ses limites. La conservation de la connectivité écologique est donc nécessairement une responsabilité collective.

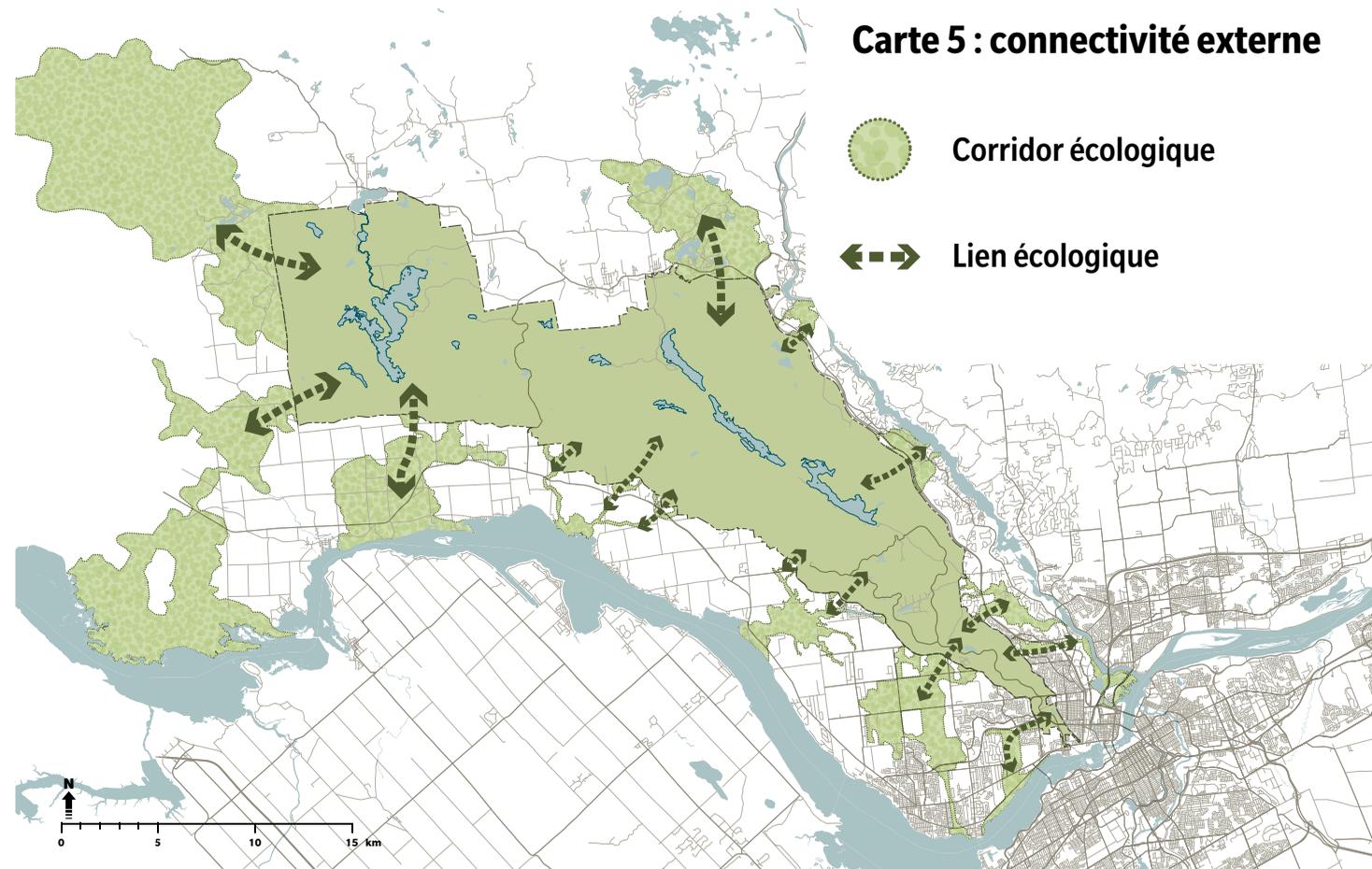
CONNECTIVITÉ EXTERNE : LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le parc de la Gatineau s'inscrit dans un réseau de milieux naturels et de parcs régionaux, provinciaux et nationaux. Entre le parc et les milieux naturels adjacents se trouvent des couloirs, souvent boisés, qui agissent comme des corridors écologiques, reliant le parc à ces milieux.

Ce réseau de corridors écologiques assure la pérennité de la faune, de la flore et des fonctions écologiques à l'échelle régionale en facilitant certaines fonctions telles que l'alimentation, la dispersion, la reproduction et l'accès à des abris. Il facilite aussi les processus essentiels tels que le flux des nutriments et les échanges génétiques. Les corridors écologiques contribuent aussi à la résilience des écosystèmes du parc face au changement climatique.

Une étude de caractérisation réalisée en 2012¹ a relevé 12 corridors écologiques qui relient le parc à trois principaux milieux naturels : les grandes forêts au nord-ouest, la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau.

¹ Del Degan, Massé et Associés. *Identification et caractérisation des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau*, rapport d'étude préparé pour la Commission de la capitale nationale, octobre 2012



CONNECTIVITÉ INTERNE : LA DÉFRAGMENTATION DES HABITATS ET DES ÉCOSYSTÈMES DU PARC

Dans le parc de la Gatineau, la connectivité interne est essentielle à la conservation et au maintien des habitats des diverses espèces structurant les écosystèmes. La dimension des espaces naturels continus influe sur le type et la dimension des habitats à l'intérieur des écosystèmes et, par conséquent, sur le type d'espèces susceptibles de fréquenter le parc. Plus grands sont les espaces naturels continus, meilleures sont les chances de conserver la biodiversité : le déplacement sécuritaire des espèces facilite les échanges génétiques et l'accès aux aires de reproduction, d'alimentation et de protection essentiels pour la flore et la faune indigènes.

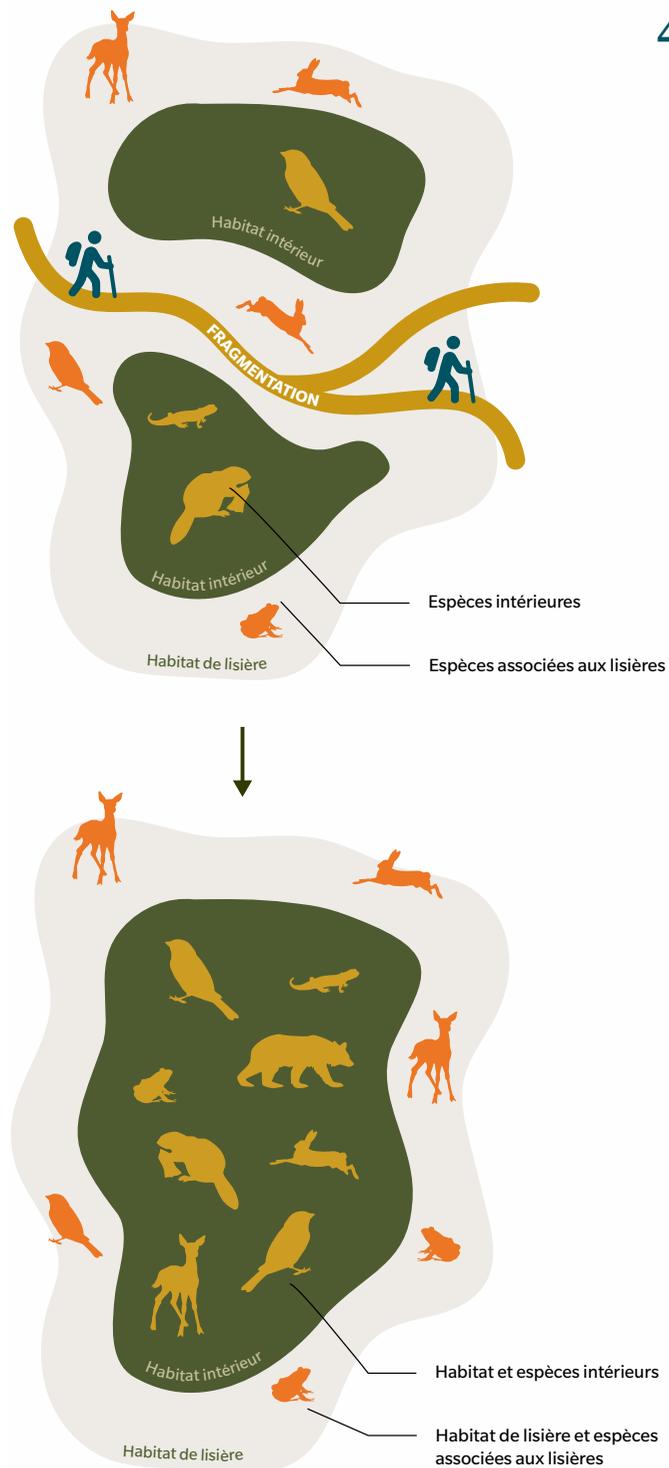
Meilleures sont aussi les chances que le parc abrite des espèces qui sont au sommet de la chaîne alimentaire, car ces espèces, essentielles à l'équilibre des écosystèmes, ont besoin de territoires plus vastes que l'étendue du parc.

La fragmentation des espaces naturels par les infrastructures routières et récréatives réduit la taille et la qualité des habitats. Il s'ensuit la perte de l'habitat nécessaire aux espèces qui ont besoin de vastes territoires pour survivre. La défragmentation des espaces naturels est donc fondamentale pour conserver une plus grande diversité d'espèces. L'utilisation du parc de la Gatineau doit tenir compte de ces réalités, afin de conserver ses écosystèmes.

EFFETS DE LA FRAGMENTATION DES HABITATS

La fragmentation des habitats peut être causée par la création de routes, de corridors de transport d'énergie, de sentiers et d'autres infrastructures dans une aire naturelle intacte. Ses effets sont les suivants :

- réduction des habitats de qualité;
- réduction de la taille des habitats;
- introduction d'espèces envahissantes;
- barrière aux mouvements;
- risques de collision avec la faune;
- plus grande exposition des proies aux prédateurs;
- perturbation des animaux sensibles;
- facilité d'accès pour les activités interdites (p. ex. le braconnage);
- enjeux de sécurité liés aux sentiers non cartographiés.



4.2 Terrains d'importance à l'extérieur du parc

Plusieurs terrains situés à l'extérieur du parc de la Gatineau contribuent à son intégrité écologique ou donnent accès à des lieux d'activités de plein air actuellement dans le parc. Plusieurs de ces terrains appartiennent à la CCN et certains d'entre eux se trouvent à l'intérieur de corridors écologiques.

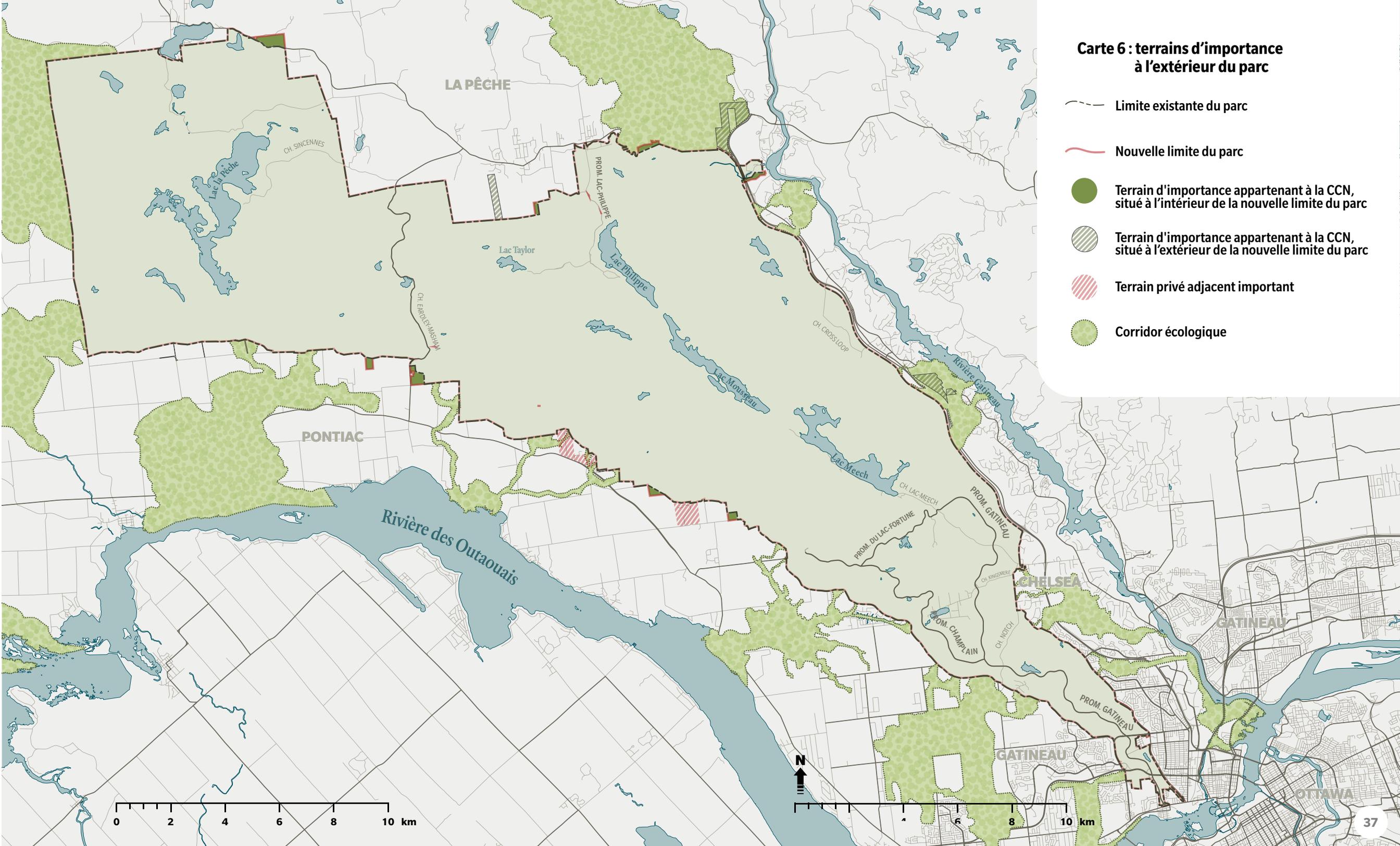
La limite du parc sera ajustée de manière à y inclure les terrains de la CCN qui sont adjacents au parc et présentent une valeur écologique. Ces terrains totalisent 130 hectares et porteront la superficie totale du parc à 36 261 hectares.

Bien que les corridors écologiques à l'extérieur du parc soient indispensables au maintien de l'intégrité écologique du parc et de la région, ils demeureront à l'extérieur du parc.

Quelques terrains privés au sud-ouest du parc sont utilisés informellement pour se rendre à des lieux d'activités. Ces terrains demeureront à l'extérieur des limites du parc, mais ils ont été identifiés comme étant essentiels à son fonctionnement. La CCN cherchera à aménager un accès officiel sur l'un d'eux.

Carte 6 : terrains d'importance à l'extérieur du parc

- Limite existante du parc
- Nouvelle limite du parc
- Terrain d'importance appartenant à la CCN, situé à l'intérieur de la nouvelle limite du parc
- Terrain d'importance appartenant à la CCN, situé à l'extérieur de la nouvelle limite du parc
- Terrain privé adjacent important
- Corridor écologique



4.3 Description du concept d'aménagement

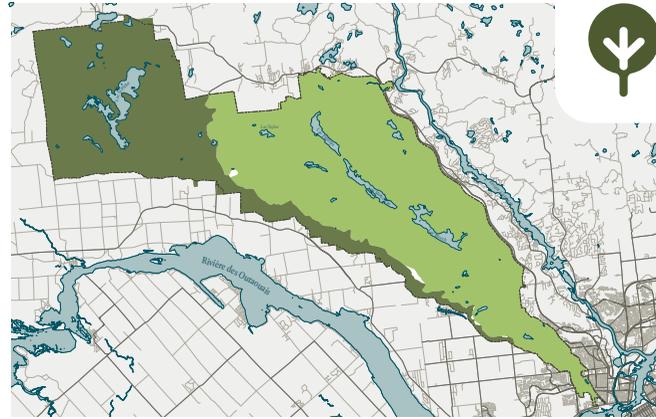
L'orientation principale du plan directeur est de maintenir et protéger de façon pérenne l'intégrité écologique du parc de la Gatineau, en conservant les écosystèmes et en limitant la fragmentation des habitats. Elle vise ainsi à maintenir la biodiversité et les services écologiques du parc pour la région, en plus d'offrir un lieu où il est possible d'avoir un contact avec la nature en pratiquant des activités de plein air respectueuses de l'environnement.

Le concept d'aménagement du parc précise de quelle façon la répartition des lieux où s'exercent les activités de plein air peut aider à améliorer la connectivité écologique interne et externe du parc et ainsi à conserver l'intégrité écologique.

La proximité avec la nature et les activités de plein air contribuent au bien-être des résidents et des visiteurs. Elles les aident à apprécier l'importance d'un environnement sain et les inspirent à vouloir conserver les milieux naturels.

Le concept d'aménagement appuie la mise en œuvre de la vision et des quatre buts énoncés dans les chapitres précédents. Les trois premiers buts portent sur la conservation, l'expérience récréative et culturelle en nature, et le caractère équitable de l'accès. Ils se rattachent aux lieux. Le quatrième but, qui traite de l'engagement et de la collaboration, est transversal : il appuie les trois premiers en suscitant l'engagement de tous pour assurer le maintien de l'intégrité écologique à long terme du parc.

CONSERVATION



Le parc de la Gatineau est tout d'abord un lieu de conservation de l'intégrité écologique. Le concept d'aménagement vise à y conserver la biodiversité, les écosystèmes et les processus naturels.

Tel qu'il est illustré sur la carte 3 – Composantes environnementales, il y a partout dans le parc des milieux exceptionnels à protéger. Le parc comporte plusieurs écosystèmes, qui abritent en effet des espèces en péril et des habitats sensibles où des processus naturels ont cours.

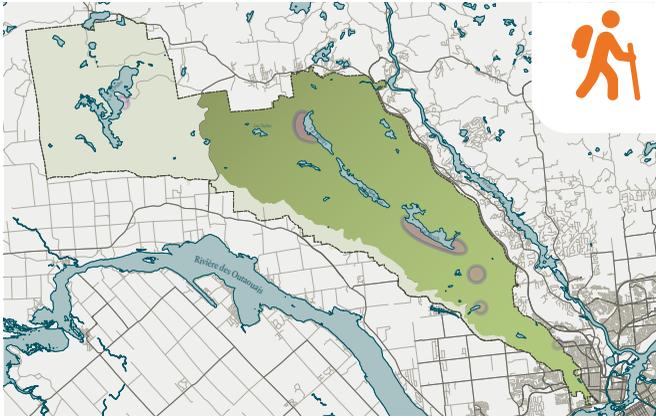
Dans le concept d'aménagement, une importance particulière est accordée aux écosystèmes du lac la Pêche et de l'escarpement d'Eardley. L'escarpement d'Eardley est l'écosystème le plus riche et le plus fragile du parc. Il profite d'un microclimat chaud et sec, puisqu'il fait face au sud. Il s'y trouve plusieurs espèces en péril et des plantes rares que l'on voit normalement dans le Midwest américain.

L'écosystème du lac la Pêche et les milieux naturels adjacents aux limites du parc forment un espace naturel assez vaste pour abriter de grands prédateurs et des espèces qui fuient généralement l'activité humaine. Le peu de fragmentation à cet endroit, la richesse de sa biodiversité ainsi que la présence de certaines communautés végétales peu abondantes dans le reste du parc en font un lieu de prédilection pour les espèces qui ont un grand domaine vital.

Les corridors écologiques adjacents au parc font également partie du concept d'aménagement. Ils forment environ une douzaine de couloirs qui suivent surtout des cours d'eau et des espaces boisés, reliant les écosystèmes du parc aux milieux naturels régionaux.

Dans tous les secteurs du parc, le nombre de sentiers non officiels sera réduit afin de protéger les habitats sensibles et d'augmenter la quantité et la qualité des habitats. Les activités de plein air respectueuses de l'environnement seront permises là où l'impact environnemental sera le moindre. Ainsi, le degré de l'effort de conservation s'intensifiera progressivement, à mesure que l'on s'éloignera du milieu urbain de la capitale.

EXPÉRIENCE EN NATURE

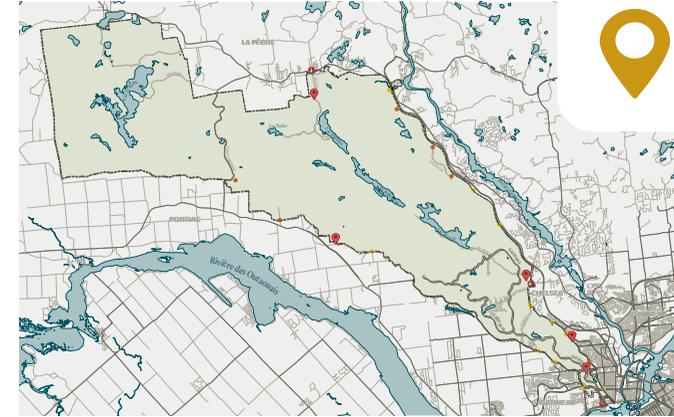


Le concept d'aménagement s'appuie sur la récréation responsable et respectueuse de l'environnement, fondée sur la collaboration. Il vise aussi à offrir une expérience récréative durable en nature en répartissant les activités et l'affluence selon les endroits qui sont le plus en mesure de les recevoir. Les lieux de récréation en plein air sont répartis de façon à permettre une densité d'activités plus élevée près des milieux urbains, soit au sud-est du parc. Cette densité de l'infrastructure récréative diminue progressivement à mesure que l'on se dirige vers l'aire de conservation intégrale, au nord-ouest. Les pôles d'activités structurés de Camp Fortune et entourant les lacs Philippe et Meech continueront de se prêter aux diverses activités récréatives de plein air nécessitant des installations particulières, et le réseau de sentiers sera revu dans le but de limiter la fragmentation des habitats. Aucune activité n'est autorisée dans le secteur du lac la Pêche et à l'escarpement d'Eardley, lesquels sont voués à la conservation.

Font exception le secteur de la plage, les emplacements de canot-camping du lac la Pêche et quelques secteurs très ciblés de l'escarpement, où il se trouve des sites d'escalade et quelques sentiers offrant une vue panoramique.

Par ailleurs, plusieurs ressources culturelles, tangibles et intangibles, sont réparties sur l'ensemble du territoire du parc. Dans les secteurs qui ne sont pas voués à la conservation intégrale de l'environnement, la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux, d'artéfacts, de paysages culturels, de ruines et de récits fera découvrir une tout autre dimension du parc.

ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE



Le concept d'aménagement s'appuie également sur la détermination de modes de déplacement durable vers les entrées du parc et à l'intérieur de ses limites. De plus en plus, les déplacements se font à l'aide de moyens de transport autres que l'auto, qui pourront s'organiser à partir des aires d'accueil et des entrées principales et secondaires. La création et le renforcement des services régionaux de transport collectif en périphérie du parc faciliteront l'accès au parc pour tous et appuieront l'essor de services de transport dans le parc.

Les moyens d'accéder au réseau de sentiers et aux principaux attraits du parc seront diversifiés, en prenant soin de réduire l'impact écologique autour des lieux récréatifs. Les routes et les sentiers donnant actuellement accès aux lieux d'activités seront maintenus, mais il ne sera pas possible d'aménager de nouvelles routes entraînant la fragmentation des habitats. Des points d'accès, répartis sur toute la périphérie du parc, mènent déjà au réseau de sentiers sans qu'il soit nécessaire de circuler à bord d'un véhicule dans le parc. En outre, l'arrimage des sentiers municipaux et régionaux avec le réseau de sentiers favorisera l'accès au parc au moyen du transport actif. Par ailleurs, des aménagements adéquats à des endroits stratégiques faciliteront l'accès des personnes à mobilité réduite, afin que tous puissent profiter d'activités de plein air en nature.

Cinq aires d'accueil propices à la diffusion de renseignements sont ciblées. Il s'agit de celle de Chelsea, l'aire principale; de celles du lac Philippe et du Relais plein air, et de celle qui est située au sud de la promenade de la Gatineau; et d'une nouvelle aire d'accueil dans l'ouest du parc, dans le secteur de Luskville. En saison, les installations du lac la Pêche procureront des commodités d'accueil plus sommaires.



ENGAGEMENT ET COLLABORATION



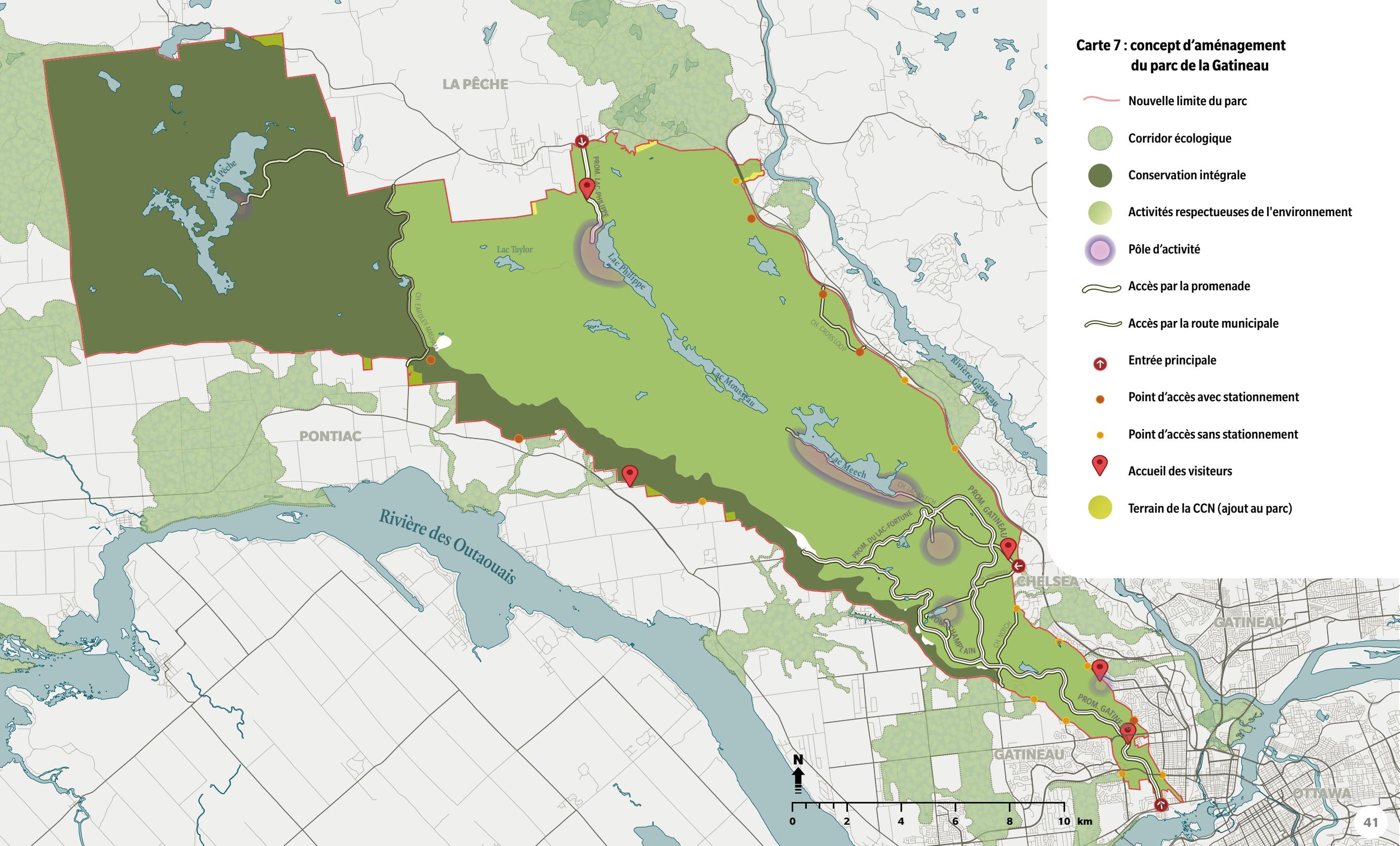
Bien que la démarche soit menée par la CCN, le soutien et l'engagement de nombreuses parties prenantes sont nécessaires pour réaliser ce qui précède et faire profiter les générations à venir du parc de la Gatineau.

La collaboration entre les organisations et l'engagement des usagers sont essentiels à l'atteinte des objectifs du plan directeur. La protection des ressources du parc est une responsabilité partagée, fondée sur une gestion du territoire active et une collaboration avec tous les ordres de gouvernement, y compris les municipalités; les organismes sans but lucratif; les partenaires du secteur des affaires; les groupes communautaires; la communauté scientifique; les résidents; et les visiteurs. En travaillant ensemble, la CCN et ses partenaires contribueront à la protection des valeurs intrinsèques du parc. Ce faisant, ils aideront à concrétiser leurs intérêts communs pour la conservation de la nature, la qualité de vie et le dynamisme régional.

Le maintien du réseau de sentiers menant à la découverte des espaces naturels, tout en limitant son impact sur les écosystèmes, nécessitera la collaboration des usagers et une approche de gestion partagée. La conservation des corridors écologiques demandera d'établir des partenariats avec des organismes intéressés au maintien de l'intégrité écologique du parc et de la région ainsi qu'avec les propriétaires fonciers sur le terrain desquels passe un corridor. Il faudra employer des moyens novateurs. Les partenaires seront aussi appelés à collaborer aux suivis fauniques et floristiques; à participer à des activités de gestion des terrains, telle que la restauration d'habitats; et à sensibiliser les visiteurs au respect du code de conduite et des règlements en place.

**Carte 7 : concept d'aménagement
du parc de la Gatineau**

-  Nouvelle limite du parc
-  Corridor écologique
-  Conservation intégrale
-  Activités respectueuses de l'environnement
-  Pôle d'activité
-  Accès par la promenade
-  Accès par la route municipale
-  Entrée principale
-  Point d'accès avec stationnement
-  Point d'accès sans stationnement
-  Accueil des visiteurs
-  Terrain de la CCN (ajout au parc)





Caption to come

5 Politiques générales

Les énoncés de politique du Plan directeur du parc de la Gatineau orientent la gestion des terrains et appuient l'examen des propositions et des initiatives nécessitant une approbation fédérale. Ces politiques s'appliquent généralement à tous les terrains du parc gérés par la CCN et appuient la mise en œuvre de la vision et des orientations stratégiques établies dans le plan directeur.



5.1 Conservation de la nature

Le parc de la Gatineau est le plus grand milieu naturel de la région de la capitale. Il est nécessaire de le protéger en entier, car tout son territoire abrite des écosystèmes et des habitats importants, notamment pour les espèces en péril protégées par la loi. Le plan directeur propose de nouveaux moyens pour assurer la protection à long terme de l'intégrité écologique du parc.



5.1.1 Conservation et restauration des écosystèmes

La conservation des habitats et des écosystèmes est essentielle au maintien de l'intégrité écologique du parc de la Gatineau. C'est là l'objectif principal d'un parc de conservation. En tant qu'intendante des terrains fédéraux, la CCN a l'obligation de protéger les habitats et les écosystèmes associés aux espèces protégées par la loi.

- A.** Gérer le parc de la Gatineau comme une « aire protégée de catégorie II » conforme à la définition qu'en fait l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- B.** Conserver l'intégrité écologique du parc de la Gatineau par des mesures de protection des écosystèmes, de la biodiversité indigène, des habitats et des processus naturels dans l'ensemble du parc.
- C.** Protéger les espèces en péril et leurs habitats en respectant les lois fédérales applicables.
- D.** Au moment de planifier des projets d'aménagement, établir et appliquer des mesures de protection environnementales visant à atténuer les impacts négatifs.
- E.** Diminuer la fragmentation des habitats naturels et restaurer les milieux détériorés.
- F.** Protéger la qualité et la quantité des ressources hydriques.
- G.** Réduire la présence et la prolifération d'espèces envahissantes et restaurer les écosystèmes et les habitats affectés par leur présence.
- H.** Utiliser des espèces indigènes et variées dans les programmes de plantation, pour augmenter la résilience des milieux naturels.
- I.** Poursuivre la collecte de données scientifiques et le suivi des indicateurs de l'état de santé du parc de la Gatineau, y compris pour les populations fauniques et floristiques cibles; la qualité de l'eau et des berges; le calcul de la densité de l'infrastructure; et la fragmentation des habitats.

5.1.2 Gestion de l'impact écologique de l'infrastructure récréative

Le parc de la Gatineau continuera d'offrir une expérience récréative en plein air, grâce à des installations et à un réseau de sentiers officiels. Pour éviter la perte d'habitats, l'impact écologique global de l'infrastructure et des lieux de récréation ne pourra pas être augmenté dans l'avenir, et la fragmentation des habitats créée par les sentiers sera réduite.

- A.** Améliorer la connectivité écologique au sein des habitats du parc et entre eux en fermant les sentiers non officiels et en limitant le nombre total de kilomètres de sentiers au nombre prévu dans le projet de gestion responsable des sentiers (résumé au chapitre 7 et illustré au chapitre 6, sur la carte 8 – Affectations du sol).
- B.** Ne pas augmenter l'impact écologique global de l'infrastructure du parc, à moins que les aménagements ne soient effectués dans les aires d'accueil ou dans le cadre d'une stratégie de transport durable améliorant l'accès au parc, ou afin d'améliorer la qualité globale de l'environnement dans le parc.
- C.** Permettre l'agrandissement de bâtiments existants et l'ajout d'infrastructure complémentaire aux activités récréatives permises (relais, toilettes, abris, tables, bancs) si cette infrastructure bonifie l'expérience des visiteurs et si la perte ou la fragmentation ainsi occasionnées peuvent être compensées.
- D.** Permettre la relocalisation de sentiers pour réduire l'impact environnemental.
- E.** Veiller à l'entretien adéquat de l'infrastructure pour réduire l'impact environnemental de l'activité humaine.



5.1.3 Gestion de l'impact écologique de l'infrastructure non récréative

Le parc de la Gatineau est un lieu de conservation de la nature et de récréation de plein air. Par conséquent, il est nécessaire d'y réduire, le plus possible, les impacts préjudiciables, contraires ou défavorables des infrastructures, constructions, équipements et ouvrages non récréatifs à l'intérieur ou limitrophes au Parc. Il est notamment convenu qu'il peut y avoir, à l'intérieur d'un parc de conservation, des endroits qui ne sont pas couverts par les réseaux de télécommunication, comme c'est le cas actuellement.

- A.** Concentrer l'infrastructure dans un nombre d'axes restreint, en accordant la priorité à celle qui existe déjà, de façon à limiter le découpage du territoire et à limiter la fragmentation des habitats (lignes électriques et de communication; gestion des eaux de pluie; axes de transport régionaux).
- B.** Fermer ou transformer en sentiers les anciens chemins municipaux dont les municipalités ne se servent plus.
- C.** Encadrer la présence des tours de télécommunication :
 - ▶ Éviter l'ajout de tours de télécommunication à l'intérieur du parc, pour ne pas augmenter leur impact sur le paysage et l'empreinte liée à leur aménagement ou à celle des installations connexes (connexions électriques et internet, route d'accès pour l'entretien).
 - ▶ Maintenir un réseau de communication suffisant pour assurer les besoins de fonctionnement et de sécurité seulement, et qui puisse assurer ce qui suit :
 - Satisfaire aux besoins des agents de conservation qui doivent porter secours en cas de besoin.
 - Satisfaire aux besoins techniques des installations servant à l'application des tarifs.
 - Concentrer l'équipement aux endroits où il y a déjà des tours de télécommunication (Camp Fortune, tour à feu).
 - Tirer avantage des tours existantes à l'extérieur du parc.
 - Réduire au maximum l'impact sur les milieux naturels.
 - Réduire l'impact visuel à l'intérieur et à l'extérieur du parc et conserver la qualité des paysages.

5.1.4 Périodes nocturnes

Une pause des activités au cœur de la nuit, entre la fin de la soirée et l'aube, est essentielle à la tranquillité des milieux naturels et au maintien des cycles journaliers de la faune du parc. Durant cette période, les effets indésirables reconnus de l'éclairage artificiel et du bruit doivent être gérés.

Une réduction du débordement de la lumière vers le ciel contribue également à la qualité des conditions d'observation des étoiles. La noirceur en début de soirée offre cependant une expérience en plein air différente et acceptable qu'il est nécessaire d'encadrer.

- A.** Limiter la perturbation des espèces en encadrant l'utilisation du parc de la Gatineau au cœur de la nuit.
- B.** Ne pas autoriser d'événements nocturnes organisés pouvant être bruyants ou nécessiter de l'éclairage.
- C.** Permettre, sur les sentiers et aux endroits autorisés, la pratique d'activités de plein air en soirée et l'utilisation de lampes personnelles qui sont conformes aux règlements et au code de conduite du parc.
- D.** Fermer les promenades du parc de la Gatineau à la circulation des véhicules motorisés, à la tombée de la nuit.
- E.** En collaboration avec Camp Fortune, réduire l'éclairage nocturne, en tenant compte des besoins de fonctionnement et de la sécurité.
- F.** Lorsqu'un éclairage est requis, appliquer les pratiques exemplaires de protection du ciel étoilé en s'inspirant des principes formulés par l'International Dark-Sky Association.

5.1.5 Corridors écologiques

Les connexions naturelles entre les grands milieux naturels de la région sont essentielles pour conserver l'intégrité écologique du parc de la Gatineau. En collaboration avec les gens du milieu et différents partenaires, il est important de mettre en œuvre des moyens novateurs pour protéger les corridors écologiques.

- A.** Continuer à promouvoir, auprès de la population et des partenaires, la contribution des 12 corridors écologiques recensés autour du parc de la Gatineau; leur importance pour la santé des écosystèmes et la biodiversité régionale; ainsi que le besoin de les conserver.
- B.** Travailler avec la population et les parties prenantes pour trouver des approches conciliant la fonctionnalité écologique des corridors écologiques et les objectifs locaux.
- C.** Appuyer l'aménagement de sentiers naturels et durables à l'intérieur des corridors écologiques, afin de sensibiliser leurs utilisateurs à la valeur environnementale de ces terrains.
- D.** Encourager les aménagements, dans les corridors écologiques, qui favorisent la libre circulation des espèces, y compris le maintien de la plus grande proportion possible de couverts végétal et forestier; l'absence de clôture; la disposition en grappe des lotissements; la présence de bandes de protection augmentées à proximité des cours d'eau; et la localisation des sentiers récréatifs de façon à maximiser la largeur de la bande naturelle non occupée.

5.1.6 Recherche scientifique et suivis écologiques

Le parc de la Gatineau est un milieu naturel riche et unique pour la recherche scientifique.

- A.** Permettre la recherche scientifique liée aux écosystèmes partout dans le parc, pour l'enrichissement des connaissances et afin de fournir un fondement scientifique aux décisions de gestion.
- B.** Permettre des recherches scientifiques qui ne nuisent pas, ou très peu, aux espèces étudiées et à leur écosystème.
- C.** Encourager et encadrer la recherche scientifique de tierces parties, y compris les initiatives de science citoyenne.
- D.** Diffuser les connaissances scientifiques et informer la population et les visiteurs sur la valeur des composants environnementaux du parc.
- E.** Continuer les suivis écologiques et la rédaction de rapports portant sur les indicateurs de santé des écosystèmes, pour appuyer la prise de décisions.



5.1.7 Conception durable

L'offre d'activités récréatives de plein air dans le parc de la Gatineau est appuyée par des bâtiments, des structures et une infrastructure dont la conception et le fonctionnement doivent avoir l'impact écologique le plus faible possible.

- A.** Appliquer une approche d'aménagement et de design des bâtiments qui respecte le milieu naturel et s'y intègre, et qui maintient ou améliore les conditions environnementales des lieux.
- B.** Contribuer à la Stratégie fédérale de développement durable, qui demande que les nouveaux bâtiments fédéraux soient carboneutres.
- C.** Le plus souvent possible, intégrer aux nouvelles constructions et aux bâtiments à réparer des systèmes favorisant l'efficacité énergétique. Dans la mesure du possible, recourir à un design écologique et durable, y compris l'orientation des édifices pour assurer une bonne ventilation et la pénétration de la lumière naturelle; l'installation d'appareils à faible consommation d'eau et d'énergie; le choix de matériaux de chaussée perméables; l'aménagement de toits végétaux; la production d'énergie de remplacement; et l'utilisation de matériaux locaux ou recyclés.
- D.** Voir à ce que les solutions de conception proposées soient fiables, à long terme, et soutenables économiquement.

5.1.8 Protection légale

La protection et la gestion du parc de la Gatineau sont fonction des pouvoirs conférés par la *Loi sur la capitale nationale* et des règlements adoptés en vertu de celle-ci. Des outils légaux supplémentaires pourront faciliter la gestion du parc.

- A.** Renouveler le cadre législatif de la CCN, afin de la doter de pouvoirs plus modernes et mieux adaptés aux objectifs de conservation du parc, et de préciser :
 - ▶ les limites du parc;
 - ▶ la vocation de conservation du parc et la responsabilité de la CCN de protéger ce parc de conservation;
 - ▶ la capacité de moderniser le cadre tarifaire des activités;
 - ▶ la capacité de faire respecter les activités et les usages permis;
 - ▶ les pouvoirs conférés aux agents de conservation et aux administrateurs du parc.

5.2 Expérience en nature et culturelle

Le parc de la Gatineau est un lieu de récréation de plein air recherché. Il contribue à la qualité de vie et au bien-être des résidents et des visiteurs. Son plan directeur encourage la population à le découvrir et à s'y adonner à des activités de plein air respectueuses de l'environnement, tout en reconnaissant la prépondérance du maintien de l'intégrité écologique du parc et en favorisant la conservation à long terme. Le territoire du parc possède de plus une richesse historique et culturelle qui doit être mise en valeur, tout en assurant la conservation des milieux naturels.





5.2.1 Activités respectueuses de l'environnement

Le parc de la Gatineau est un lieu enchanteur. Il offre un contact avec la nature et permet de l'apprécier en s'adonnant à des activités de plein air respectueuses de l'environnement. La gestion de l'offre récréative se fera de façon à maintenir l'intégrité écologique du parc.

- A.** Permettre la tenue d'activités ou d'évènements se déroulant en sentier ou aux endroits officiellement désignés.
- B.** Créer des programmes qui encouragent les visiteurs à venir découvrir le parc et à mieux connaître son rôle de conservation.
- C.** Rendre possible la pratique d'activités de plein air compatibles avec l'environnement naturel et respectueuses de celui-ci.
- D.** Permettre la tenue de compétitions sportives, principalement à Camp Fortune, lorsque l'évènement est compatible avec la nature des lieux. La tenue de compétitions sportives pourrait être acceptable ailleurs dans le parc, si l'évènement satisfait aux exigences de la grille d'évaluation de l'acceptabilité des activités et des évènements.

5.2.2 Gestion de la qualité de l'expérience

Plusieurs facteurs influent sur la qualité de l'expérience des visiteurs dans le parc de la Gatineau, notamment la qualité des aménagements; la facilité à s'orienter; l'affluence; et les interactions entre les personnes pratiquant différents types d'activités. La gestion des lieux d'activités vise à offrir les conditions les plus favorables à une visite agréable.

- A.** Gérer l'affluence dans les secteurs, ou pendant les périodes, où il y a un grand nombre de visiteurs ou aux endroits où la sensibilité environnementale est particulière.
- B.** Tendrer vers une concentration de visiteurs qui tient compte de la taille de l'infrastructure d'accueil et de récréation; de la durabilité des lieux; et de la perception qu'ont les visiteurs de ce qu'est une expérience de qualité.
- C.** Faire la promotion du parc de manière à éviter de surcharger des lieux récréatifs; à gérer les pointes d'affluence et à suggérer d'autres endroits à visiter.
- D.** Offrir, sur le réseau de sentiers, un système de signalisation directionnelle cohérent, efficace et facile à comprendre, qui contribue à la sécurité des usagers. Mettre à jour le système de numérotation et d'affichage du degré de difficulté des sentiers selon l'évolution du réseau.
- E.** Soutenir la cohabitation d'activités variées sur les sentiers communs en établissant un code de conduite et en le promouvant.
- F.** Mettre de l'avant, dans le code de conduite, l'importance pour tous les usagers :
 - ▶ d'entretenir un respect mutuel entre les usagers;
- G.** Sur le réseau de promenades, promouvoir une conduite prudente et exiger de tous les usagers qu'ils adoptent un comportement favorisant leur sécurité et conforme au Code de la sécurité routière du Québec.
- H.** Réorienter, à l'extérieur du parc, l'aménagement de certaines installations récréatives associées aux parcs de quartier (p. ex. structures de jeu, plateaux sportifs aménagés).
- I.** Poursuivre la collecte de données ainsi que le suivi des indicateurs de la qualité de l'expérience et la durabilité du parc en fonction de l'affluence.

5.2.3 Patrimoine, paysages culturels et archéologie

Les richesses patrimoniales et archéologiques connues et potentielles du parc de la Gatineau aident à mieux comprendre l'histoire de la région. Leur protection et leur gestion sont importantes pour éviter leur perte irréversible et pour contribuer à l'interprétation des lieux.

- A.** Appuyer les recherches qui contribuent à la compréhension des ressources culturelles, tangibles et intangibles, et à la planification de leur conservation.
- B.** Préparer des énoncés de valeur patrimoniale pour les bâtiments, les paysages et les sites d'importance, et établir le statut patrimonial fédéral des bâtiments selon les évaluations réalisées par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.
- C.** Rechercher des utilisations compatibles aux bâtiments patrimoniaux, qui permettront de les occuper et faciliteront leur conservation.
- D.** Protéger les caractéristiques définissant les paysages culturels mentionnés dans le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau.
- E.** Inclure, dans les connaissances diffusées, la géomorphologie, l'évolution du paysage et les facteurs qui ont mené à l'occupation de la région de la capitale du Canada.
- F.** Poursuivre la documentation et la collecte d'information à propos des biens culturels tangibles et intangibles inventoriés dans le parc.
- G.** Collaborer avec les municipalités pour protéger les paysages du parc perçus depuis l'extérieur.
- H.** S'assurer que les ressources archéologiques, historiques et précontact sont protégées, en enrichissant les connaissances du potentiel archéologique du parc.
- I.** Lorsque c'est possible, éviter que l'érosion des berges des lacs et des cours d'eau ne contribue à la perte d'artéfacts archéologiques.
- J.** Gérer les sites archéologiques connus en collaboration avec les communautés autochtones, en respectant le Protocole d'entente pour la cogestion des ressources archéologiques (2017) et en s'inspirant des dispositions de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada.
- K.** Encourager, lorsque c'est possible, la mise en valeur sur les lieux des ressources archéologiques, pour enrichir l'interprétation.
- L.** Autoriser des fouilles par le biais de permis émis par la CCN, qui s'assurera de la validité du projet et de l'atténuation des impacts environnementaux.

5.2.4 Interprétation du patrimoine culturel et sensibilisation à l'environnement

En plus d'offrir aux visiteurs des expériences variées, les activités éducatives et interprétatives sur les nombreux atouts naturels, panoramiques, patrimoniaux et archéologiques du parc de la Gatineau favorisent leur attachement au parc. Une personne est plus encline à vouloir protéger un lieu qu'elle aime.

- A.** Promouvoir les activités éducatives sur l'environnement et l'interprétation du patrimoine culturel par divers moyens et à des endroits permettant de joindre des publics cibles variés, notamment les groupes scolaires, les campeurs, les nouveaux Canadiens, les résidents de la région et les visiteurs de l'extérieur.
- B.** Établir des partenariats et créer des programmes éducatifs visant à sensibiliser le public à l'environnement et à mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles du parc.
- C.** Parmi les sites classés dans le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau, mettre d'abord en valeur ceux qui sont à l'extérieur de l'aire de conservation intégrale, et qui longent les sentiers ou sont situés sur des lieux d'activités. Utiliser des moyens virtuels et des activités hors site pour faire l'interprétation des biens culturels situés dans l'aire de conservation intégrale.
- D.** Maintenir en bon état, renouveler et créer les panneaux servant à l'interprétation statique le long des sentiers, dans les salles d'exposition ou à des endroits stratégiques du parc, en complément à la diffusion d'information.
- E.** Nommer les lieux de manière à contribuer à leur interprétation, en suivant la Politique sur la toponymie de la CCN.
- F.** Veiller à protéger le milieu naturel et les bâtiments patrimoniaux lors de la mise en place des installations, du matériel et de l'équipement nécessaires à la protection et à l'interprétation des bâtiments, des sites patrimoniaux et des paysages culturels.



5.2.5 Qualité des aménagements et de la signalisation

Bien que peu de nouvelles structures ou de nouveaux bâtiments sont prévus dans le parc de la Gatineau, la qualité de leur aménagement contribuera à bonifier l'expérience des visiteurs. Leur conception devra donc être cohérente avec le milieu naturel. En outre, la signalisation doit ajouter à la qualité des lieux.

- A.** Appliquer les lignes directrices architecturales du parc de la Gatineau lors de la construction ou de la réfection de bâtiments.
- B.** Viser l'excellence en design pour l'aménagement des lieux et la construction de bâtiments, en tenant compte du confort et de l'expérience des visiteurs; de la qualité visuelle; du paysage; de l'insertion dans le milieu naturel; des pratiques exemplaires en matière de performance et de durabilité environnementale; et de l'accessibilité.
- C.** Prendre en compte la signification des lieux et la protection des valeurs patrimoniales au cours de toute intervention qui entraînerait un changement.
- D.** Concevoir des aménagements assurant la sécurité des visiteurs et prévenant le vandalisme.
- E.** S'assurer que l'affichage ou la signalisation bonifiant l'expérience en nature des visiteurs nuise le moins possible à la qualité visuelle des lieux d'activités et des paysages naturels et culturels, que cette signalisation porte sur la sécurité, les règles, l'orientation, l'éducation ou la promotion.
- F.** S'assurer que l'affichage ou la signalisation et le mobilier concourent à l'identité du parc, tout en étant cohérents avec le système de signalisation et l'image de marque de la capitale.
- G.** S'assurer que l'affichage de tierces parties est autorisé par la CCN et que l'affichage commercial permanent se limite à des indications directionnelles et réponde aux exigences de qualité visuelle et d'intégration à un milieu naturel.
- H.** S'assurer que la signalisation est pertinente, claire, concise et adaptée aux destinataires et aux lieux.
- I.** Limiter l'utilisation de la signalisation dynamique lumineuse permanente aux entrées du parc et sur le réseau routier municipal ou ne s'en servir que pour assurer la sécurité publique.

5.2.6 Activités nautiques

Quelques vastes lacs du parc de la Gatineau sont navigables et accessibles au public, et offrent des panoramas naturels variés.

- A.** Encourager et favoriser les types d'embarcations non motorisées (p. ex. le canot, le kayak et la planche à pagaie) et les utilisations ayant le moins d'impact possible sur les berges et la faune.
- B.** Mettre en place des mesures, y compris des mesures de suivi, pour réduire le risque de propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes (p. ex. l'inspection des embarcations et la sensibilisation des plaisanciers aux risques de propagation).
- C.** En collaboration avec les municipalités et Transport Canada, mettre en place des mesures pour freiner l'érosion des berges.

5.2.7 Activités motorisées

L'utilisation de véhicules motorisés liée à certaines activités doit être encadrée afin de réduire au maximum les conflits d'usage et l'impact environnemental.

- A.** De façon générale, ne pas autoriser les activités récréatives motorisées dans le parc. Y interdire les véhicules tels que les tout-terrain (4 x 4), motocross et autres véhicules motorisés, à moins qu'ils ne servent au fonctionnement du parc ou qu'ils ne soient autorisés spécifiquement dans le plan directeur.
- B.** Ne pas autoriser les appareils motorisés contrôlés à distance, à moins qu'ils ne servent au fonctionnement et à la gestion du parc (p. ex. les drones, les avions et les voitures).
- C.** Permettre la circulation de véhicules motorisés autorisés sur les promenades, lorsqu'elles sont ouvertes, en suivant le Code de la sécurité routière du Québec.
- D.** Autoriser les vélos de montagne assistés à circuler sur les sentiers naturels, là où l'activité de vélo de montagne est autorisée.

5.2.8 Activités d'hébergement

Une offre d'hébergement dans le parc permet de prendre contact avec la nature de manière différente que pendant le jour. Des mesures sont toutefois requises pour encadrer cette activité et protéger l'environnement.

- A.** Maintenir, comme principale forme d'hébergement, les différentes formes de camping, y compris les emplacements avec ou sans services et les prêts-à-camper qui préservent le contact avec la nature (refuges, yourtes, tentes quatre saisons).
- B.** Permettre l'exploitation de lieux d'hébergement en hôtel, en gîte ou en résidence de tourisme de plus d'une unité, essentiellement dans l'optique d'utiliser et de conserver un bâtiment patrimonial qui pourrait ainsi être intégré à l'offre culturelle.
- C.** Éviter d'offrir, sur une propriété de la CCN, des lieux d'hébergement de courte durée dans un bâtiment ne comportant qu'une seule unité d'hébergement.

5.2.9 Autres services aux visiteurs

L'offre de services complémentaires aux activités de plein air bonifie l'expérience des visiteurs. Il est envisageable que ces services soient offerts par la CCN ou des partenaires, à la suite d'une entente.

- A.** Permettre, dans le parc de la Gatineau, l'offre de services qui :
 - ▶ bonifient l'expérience de plein air et sont compatibles avec les objectifs du parc et les utilisations autorisées aux endroits visés;
 - ▶ demeurent complémentaires aux activités récréatives du parc;
- ▶ ne concurrencent pas une éventuelle offre commerciale offerte à proximité du parc, à moins qu'ils ne satisfassent mieux aux besoins des visiteurs parce qu'ils sont situés dans le parc ou qu'ils permettent d'occuper un bâtiment présentant un intérêt patrimonial ou historique.
- B.** Encourager les services touristiques à proximité du parc qui permettent de profiter adéquatement de l'offre récréative du parc; utilisent convenablement son infrastructure; et soutiennent les expériences en nature qui y sont prévues.



5.2.10 Nouvelles activités et nouveaux événements

De nouvelles tendances récréatives pourront émerger dans l'avenir et il pourrait y avoir des demandes pour la tenue de nouveaux événements dans le parc de la Gatineau. Afin de pouvoir examiner toute nouvelle demande d'utilisation du sol, il est nécessaire de se doter d'outils de gestion servant à valider la compatibilité des nouveautés avec les objectifs du parc et à appuyer le processus d'approbation fédérale.

- A.** Créer une grille d'évaluation de l'acceptabilité des activités et des événements pour déterminer le degré de pertinence des demandes, notamment au regard de ce qui suit :
 - ▶ compatibilité avec la vocation de parc de conservation et l'image de marque;
 - ▶ lien avec le plein air et la découverte du parc;
 - ▶ orientations données à chacune des aires d'affectation du sol indiquées par le plan directeur;
 - ▶ effet cumulatif de l'empreinte de l'infrastructure récréative et de la fragmentation des habitats;
 - ▶ objectif de contact avec les milieux naturels par l'entremise d'activités de plein air;
- ▶ impact sur les ressources environnementales étudiées sur une base scientifique;
- ▶ protection des ressources culturelles existantes (patrimoine, paysages, etc.);
- ▶ coexistence avec les autres activités établies;
- ▶ expérience souhaitée;
- ▶ capacité résiduelle des infrastructures d'accueil et récréative;
- ▶ capacité à gérer les déplacements;
- B.** Évaluer les nouveaux événements également au regard de ce qui suit :
 - ▶ association de l'évènement à des activités de plein air, sportives ou culturelles;
 - ▶ clientèle rejointe par l'évènement (diversité des participants, habiletés variées);
 - ▶ potentiel de legs pour le parc en soutien à la programmation régulière;
 - ▶ rayonnement de l'évènement (nature locale, régionale, nationale, internationale);
 - ▶ potentiel de récurrence pluriannuelle;
 - ▶ nombre d'évènements tenus par année et à l'impact sur l'accès public au parc;
 - ▶ contribution économique régionale.

5.3 Accès équitable et durable

La popularité du parc se reflète par le nombre de visites qui ne cesse d'augmenter. Afin de maintenir l'accès au parc tout en réduisant graduellement les effets du transport sur l'environnement et l'expérience des visiteurs, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de transport combinant des services de transport collectif, des modes de déplacement actif et une utilisation adéquate des stationnements. Un accès équitable au parc et aux lieux d'activités est essentiel pour donner à tous l'occasion de vivre une expérience de qualité.





5.3.1 Approche générale

- A.** Faire en sorte que tous les visiteurs vivent une belle expérience en rendant le déplacement efficace, agréable et sûr.
- B.** De façon générale, améliorer l'accès aux lieux où se déroulent les activités, dans le parc, tout en évitant d'augmenter l'impact environnemental lié au transport, y compris l'empreinte au sol; les collisions avec la faune; le bruit et l'effarouchement des animaux; la fragmentation des habitats naturels; et les émissions de gaz à effet de serre.
- C.** Déployer des moyens d'intervention adaptés à l'affluence des différentes périodes, selon l'importance des besoins en matière d'accès, de sécurité et de protection de l'environnement.
- D.** Donner accès aux installations du parc en fonction de la durabilité du parc, de l'impact environnemental et de la qualité de l'expérience que souhaitent vivre les visiteurs.
- E.** Stimuler l'utilisation d'autres moyens de transport, afin de réduire progressivement la circulation des véhicules dans le parc et ainsi améliorer l'expérience et la sécurité de tous les usagers, la fluidité des déplacements et la qualité de l'environnement.

5.3.2 Qualité de l'expérience et sécurité

La qualité des paysages et la sécurité des déplacements sont parmi les facteurs qui influencent de quelle façon le parc sera perçu par les visiteurs. La santé et la sécurité sont des considérations essentielles dans le design, la gestion et l'utilisation du parc.

- A.** Maintenir l'identification des entrées routières et des points d'accès au parc de manière à créer, à ces endroits, une délimitation claire, physique, symbolique et identitaire du parc; à améliorer l'expérience des visiteurs; et à signifier la transition du milieu urbain à l'espace de conservation qu'est le parc.
- B.** Signaler la limite du parc sur les corridors routiers qui croisent le parc (chemins Notch, Eardley-Masham, Lac-des-Loup et Saint-Louis et boulevard des Allumettières).
- C.** Pour favoriser la sécurité de tous les visiteurs en déplacement, concevoir des aménagements qui peuvent prévenir les accidents et réduire les conflits entre usagers sur les promenades, les routes municipales et les sentiers du parc.
- D.** Veiller à l'application du code de la sécurité routière.
- E.** Profiter des travaux d'amélioration sur les promenades pour intégrer des aménagements qui améliorent la sécurité et le partage de la route par les cyclistes et les automobilistes.
- F.** Interdire l'accès des véhicules aux promenades durant la nuit et gérer la circulation dans le parc pendant les périodes de très grande affluence ou à des fins de sécurité publique.

5.3.3 Autres moyens d'accéder au parc

La réduction de l'impact du transport sur l'environnement et l'expérience des visiteurs repose en grande partie sur la diminution de la circulation des véhicules dans le parc. Pour qu'il y ait un changement dans les habitudes de déplacement, des options doivent être mises en place préalablement.

- A.** Appuyer l'amélioration des liens entre les réseaux de sentiers régionaux et le réseau du parc, et coordonner les aménagements projetés avec les municipalités.
- B.** Maintenir les accès officiels par la route et les sentiers, et autoriser les accès par sentier proposés par le projet de gestion responsable des sentiers qui s'arriment au réseau de sentiers du parc.
- C.** Lorsque c'est approprié et faisable, encourager et soutenir les autres moyens de transport, y compris les autobus, les navettes et, de préférence, les modes de déplacement favorisant un accès non motorisé.
- D.** Encourager les déplacements à vélo vers le parc, en ajoutant des supports à vélos aux points de destination et dans les aires d'accueil.
- E.** Offrir d'autres moyens de transport, tel que le transport collectif, qui répondent au besoin d'offrir un accès équitable et qui sont financièrement soutenables.
- F.** Travailler en collaboration avec les municipalités, les transporteurs publics régionaux et des partenaires privés pour fournir des services réguliers de transport en commun, nouveaux ou bonifiés, ou de navettes spécialisées vers les principaux points d'entrée du parc et divers lieux de correspondance avec un éventuel service de navette circulant dans le parc.
- G.** Promouvoir les services de transport en commun existants à proximité des points d'accès du parc.
- H.** Avantager le transport en commun de préférence à l'automobile à l'entrée sud et à l'entrée de Chelsea, lorsque c'est requis pour améliorer les conditions d'accès et de circulation.
- I.** Appuyer l'effort d'électrification des transports en installant, à des endroits stratégiques du parc, des bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- J.** Appuyer l'usage de véhicules à taux d'occupation élevé, afin d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure existante et de réduire le nombre de véhicules dans le parc.



5.3.4 Gestion du stationnement

Gérer le nombre, la capacité et l'emplacement des stationnements fait partie d'une approche globale de gestion durable de l'expérience des visiteurs et des déplacements visant à réduire l'impact de la circulation des véhicules sur l'environnement du parc, tout en assurant l'accès aux lieux d'activités et en offrant une expérience de qualité. Cependant, la croissance du nombre de visites ne pourra pas être soutenue par l'augmentation des espaces de stationnement dans les secteurs centraux du parc. Elle devra s'appuyer sur une stratégie de transport durable comportant des services de transport collectif et le stationnement en périphérie du parc.

- A.** Ne pas augmenter la surface des stationnements dans le secteur entourant les promenades de la Gatineau, Champlain et du Lac-Fortune.
- B.** Diriger les besoins de stationnement, lorsqu'ils sont justifiés, en périphérie du parc et immédiatement à l'intérieur de ses limites, ainsi que dans les aires d'accueil à partir desquelles des services de transport collectif peuvent être mis en place.
- C.** Chercher à déployer d'autres moyens de transport avant d'opter pour l'ajout de places de stationnement.
- D.** Évaluer la pertinence d'ajouter, là où c'est permis, des places de stationnement en considérant, entre autres, l'indice de densité de l'infrastructure; l'impact sur l'environnement; l'effet cumulatif sur la circulation; l'expérience des visiteurs; et une demande suffisamment élevée en matière de déplacements pour justifier le déploiement de services de transport en commun.
- E.** Interdire le stationnement en bordure des promenades et à l'extérieur des stationnements prévus.

5.3.5 Accès pour tous

Le parc de la Gatineau est un endroit où il est facile d'entrer en contact avec la nature. Il continuera d'offrir des lieux d'activités en plein air où la topographie et l'aspect naturel des lieux n'occasionneront pas de difficultés à la plupart des gens.

- A.** Maintenir une variété de lieux de plein air aménagés selon des pratiques favorisant l'accès pour tous les degrés d'habileté, comme les aires d'accueil, le domaine Mackenzie-King, les aires de pique-nique, les belvédères, le sentier de la Sucrierie, le sentier des Pionniers et le lac Mulvihill.
- B.** Limiter les interventions aux lieux récréatifs à celles qui n'ont pas d'impact significatif sur les milieux naturels et qui ne modifient pas leur caractère naturel.
- C.** En été, assurer un équilibre entre les périodes où les promenades sont ouvertes uniquement pour le cyclisme et les activités non motorisées, et celles où elles sont ouvertes à la circulation motorisée, pour faciliter l'accès aux autres lieux d'activités à une plus grande diversité de visiteurs et pour profiter du paysage des promenades.

5.4 Engagement et collaboration

Le parc de la Gatineau contribue à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. La protection de ce lieu naturel est essentielle, tant pour les bienfaits écologiques et économiques qu'il apporte à la région de la capitale que pour le lieu social, culturel et de plein air de grande qualité qu'il représente. Conserver le parc pour les générations futures requiert un effort collectif concerté.





5.4.1 Culture et présence autochtones

Les communautés autochtones ont un lien avec le territoire qui est maintenant le parc de la Gatineau. Il est important que leurs membres puissent retrouver une place et un rôle au sein de ce lieu en explorant ensemble différentes avenues de collaboration pouvant contribuer à la réconciliation des peuples.

- A.** Travailler avec les communautés autochtones pour mieux comprendre et protéger le caractère tangible et intangible du parc. Faire en sorte que la culture, la langue, l'histoire et les traditions des Premières Nations soient une partie intégrante du parc de la Gatineau et que les Anishinabés participent à les faire connaître.
- B.** Évaluer les possibilités de renommer certains endroits afin de refléter la signification des lieux pour les communautés autochtones et pour contribuer à l'interprétation des lieux dans cette perspective.
- C.** Offrir un lieu de rassemblement physique aux communautés autochtones.
- D.** Explorer les possibilités d'impliquer les communautés autochtones dans les activités de gestion du territoire du parc, comme le programme des Gardiens autochtones.
- E.** Encourager les partenariats avec des organismes pour contribuer à la détermination et à la sauvegarde des paysages culturels et des ressources archéologiques.
- F.** Impliquer les communautés autochtones, selon le protocole d'entente, dans les recherches archéologiques et la mise en valeur des artefacts et de l'histoire.
- G.** Favoriser des collaborations qui peuvent être bénéfiques aux communautés autochtones de manière économique.

5.4.2 Relations régionales

La collaboration entre les organisations est essentielle à l'atteinte des objectifs du plan directeur. Il faut pouvoir compter sur la participation de chacune et sur une ouverture particulière aux approches de gestion partagée afin de coordonner les efforts régionaux. L'aménagement d'autres lieux de plein air, à l'extérieur du parc, contribue au dynamisme régional et concourt au maintien de l'intégrité écologique du parc de la Gatineau.

- A.** Collaborer avec les partenaires communautaires, municipaux et provinciaux, et maintenir une communication ouverte avec eux afin d'atteindre les objectifs communs visant la conservation de la nature et du patrimoine, l'accès au parc, le dynamisme régional et la qualité de vie.
- B.** Employer une planification proactive et une gestion en collaboration pour conserver l'intégrité écologique et le patrimoine culturel du parc.
- C.** Travailler en partenariat avec les municipalités, la municipalité régionale de comté (MRC) et les organismes de protection de la nature pour faciliter la conservation des corridors écologiques.
- D.** Fournir une expertise aux organismes régionaux et aux municipalités, et les encourager à aménager des installations récréatives de plein air complémentaires à l'extérieur du parc, dans le but de répartir la demande pour des activités de plein air et de protéger l'intégrité écologique du parc et la biodiversité régionale du parc.

5.4.3 Engagement du public et communication

Le maintien de l'intégrité écologique du parc de la Gatineau et la possibilité de vivre une expérience de qualité en nature sont des responsabilités partagées. La population en générale et, notamment, les personnes qui s'adonnent à des activités de plein air dans le parc sont encouragées à agir en faveur de sa conservation au bénéfice des générations à venir.

A. Présenter le parc comme le parc de conservation de la capitale et promouvoir les services écologiques qu'il fournit, afin qu'il soit reconnu et protégé par les visiteurs, la population en général et les organisations.

B. Diffuser les mesures entreprises pour atteindre les objectifs poursuivis pour le parc.

C. Maintenir une communication ouverte et transparente avec les usagers, grâce à des comités et des tables rondes (comité consultatif, séance de dialogue avec les usagers, entente avec les groupes, plan d'action annuel concerté).

D. Continuer à collaborer avec l'organisme Les Amis du parc pour l'offre de programmes d'éducation, de sensibilisation et d'interprétation.

E. Créer des programmes de bénévolat permettant aux visiteurs de participer à la mise en œuvre des différents programmes du parc.

F. Travailler avec le public et responsabiliser les visiteurs en :

- ▶ les faisant participer à la création d'un code de conduite visant à limiter l'impact environnemental et à promouvoir une utilisation commune conviviale des sentiers, des promenades et des autres lieux d'activités;

▶ les impliquant en tant qu'ambassadeurs du code de conduite;

▶ les impliquant dans la gestion du territoire du parc, notamment par la surveillance et l'entretien des sentiers et des lieux d'activités;

▶ encourageant et en appuyant les initiatives de science citoyenne, pour les suivis écologiques et la recherche sur les caractéristiques naturelles et culturelles du parc.

5.4.4 Cadre tarifaire et soutien financier des activités du parc

Le financement du fonctionnement du parc de la Gatineau demeure un défi et doit se renouveler. En plus du financement gouvernemental, l'application d'un cadre tarifaire pour accéder au parc qui soit plus équitable peu importe l'activité pratiquée est un moyen, pour les visiteurs, de contribuer au maintien de la qualité et de la quantité de l'offre récréative et de contribuer aux mesures de protection des milieux naturels où sont pratiquées les activités.

A. Adopter un cadre tarifaire qui :

- ▶ rejoint l'ensemble des visiteurs et qui s'applique de façon équitable tout en étant sensible à la situation des personnes à faible revenu;
- ▶ tient compte de l'accès au parc, du moyen de transport utilisé et de l'activité pratiquée;

▶ permet de favoriser les modes d'accès qui contribuent à une réduction de la congestion automobile et de la surcharge des stationnements dans le parc;

▶ a un effet positif sur l'environnement du parc.

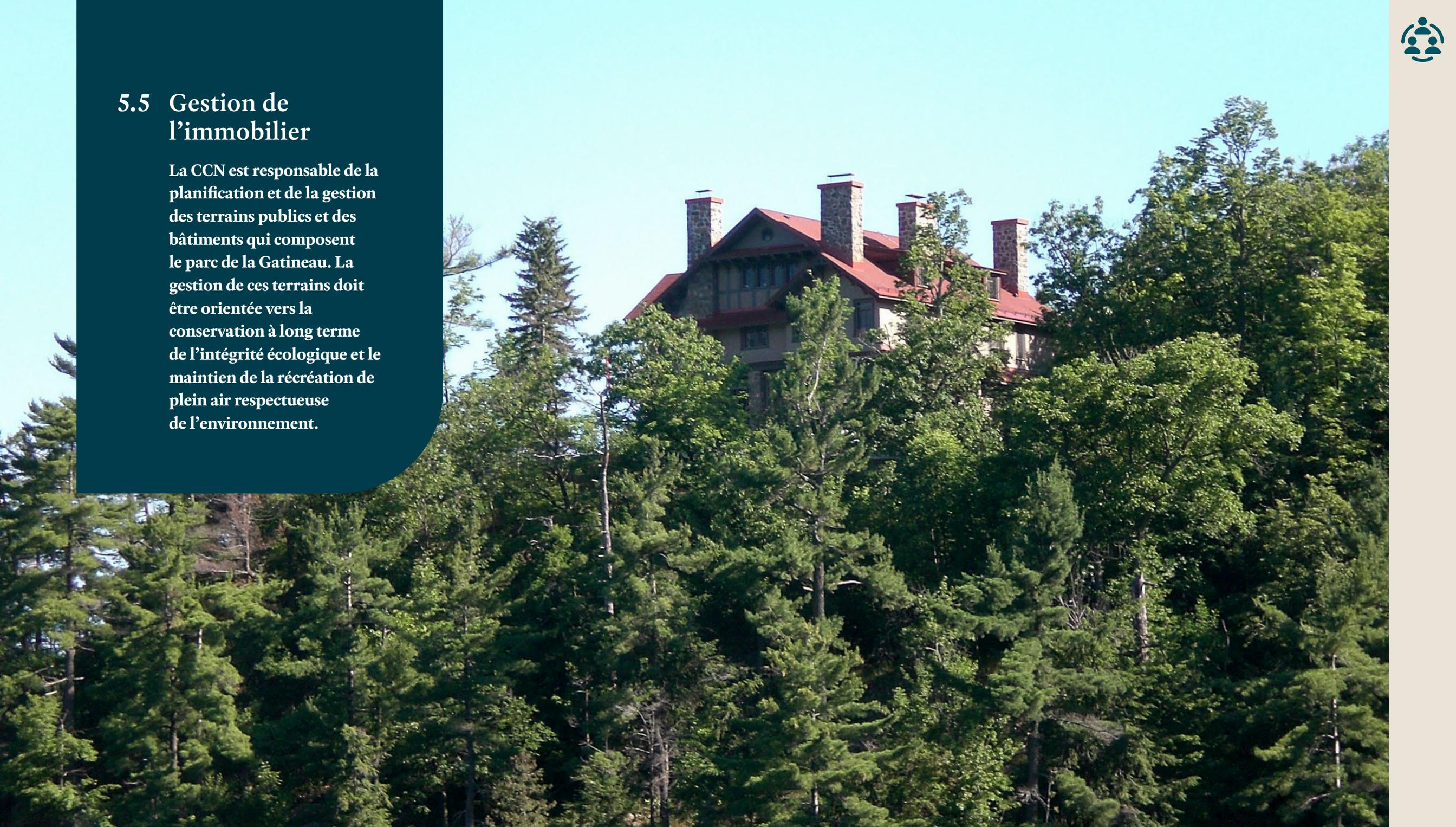
B. Permettre les initiatives qui contribuent au financement du maintien des activités et de l'infrastructure du parc (p. ex. les commandites, les plaques commémoratives sur du mobilier, les programmes de type *J'adopte un sentier*, les œuvres philanthropiques, le travail bénévole).

C. Rechercher des partenariats avec des entreprises dont les visées correspondent aux valeurs et aux objectifs de la CCN pour le parc et contrôler le type d'affichage publicitaire lié aux commanditaires en fonction des politiques de la CCN.



5.5 Gestion de l'immobilier

La CCN est responsable de la planification et de la gestion des terrains publics et des bâtiments qui composent le parc de la Gatineau. La gestion de ces terrains doit être orientée vers la conservation à long terme de l'intégrité écologique et le maintien de la récréation de plein air respectueuse de l'environnement.



5.5.1 Propriétés de la CCN

La CCN possède des terrains totalisant quelque 361 km² dans le parc de la Gatineau, et quelques terrains à l'extérieur de ses limites, qui sont à l'état naturel et peuvent jouer un rôle important de zone tampon entre le parc et les milieux environnants.

- A.** Conserver tous les terrains fédéraux situés dans le parc de la Gatineau.
- B.** Conserver tous les terrains fédéraux situés à l'extérieur du parc de la Gatineau qui contribuent à son mandat de conservation et qui sont nécessaires à l'offre récréative de plein air.
- C.** Conserver les bâtiments présentant une valeur patrimoniale et leur attribuer une fonction qui permet de les occuper; qui assure les meilleures chances de les protéger; et qui convient aux objectifs du plan directeur pour l'aire d'affectation dans laquelle ils se trouvent.

5.5.2 Propriétés privées dans le parc

La création du parc de la Gatineau s'est faite par l'acquisition successive et graduelle de propriétés qui se trouvaient à l'intérieur de ses limites. Un certain nombre de terrains sont toujours de propriété privée et demeurent de compétence municipale. L'objectif à long terme de la CCN demeure d'acquérir ces propriétés lorsque les occasions se présenteront. Entre-temps, il est essentiel de collaborer avec la MRC, les municipalités et les propriétaires afin que l'aménagement de ces propriétés respecte le mieux possible le milieu naturel où elles se trouvent.

- A.** Maintenir le programme d'acquisition des propriétés privées situées dans le parc, comme moyen de protection des écosystèmes et pour naturaliser les terrains.
- B.** Procéder aux acquisitions de terrains de gré à gré lors de leur mise en vente, quand l'occasion se présente et compte tenu des priorités.
- C.** Employer d'autres formes de protection convenues avec les propriétaires lorsque l'acquisition n'est pas envisageable.
- D.** Utiliser l'expropriation en dernier recours, pour prévenir un impact écologique irréversible majeur (p. ex. les lotissements).
- E.** Encourager et accompagner les propriétaires de propriétés privées à adopter des pratiques environnementales exemplaires pour l'aménagement et l'utilisation de leur terrain, comme le maintien du couvert forestier et la prévention de l'érosion; la disposition des constructions; et le maintien des corridors fauniques.
- F.** Encourager les municipalités à appliquer, pour les terrains privés, des lignes directrices d'aménagement adaptées aux milieux riverains et aux habitats naturels (p. ex. les forêts).
- G.** Encourager les municipalités à adapter leurs règlements afin de limiter la subdivision des grandes propriétés privées dans le parc.

Autorités sur le territoire du parc de la Gatineau

- ▶ Dans le parc de la Gatineau, la gestion des terrains relève de différentes autorités qui se complètent. En outre, il y a encore des terrains privés dans le parc. Ces terrains étaient de propriété privée avant même la création du parc, lequel s'est formé par une succession d'acquisitions de terrains. Légalement, la CCN n'a autorité que sur les terrains fédéraux ou faisant l'objet d'entente.
- ▶ L'utilisation des terrains privés à l'intérieur des limites du parc et la construction à ces endroits ne sont pas assujettis aux exigences de la CCN et demeurent de compétences municipale et provinciale.



5.5.3 Baux résidentiels

L'acquisition de propriétés privées situées dans le parc de la Gatineau augmente la superficie des terres publiques et diminue la pression sur les écosystèmes du parc. La gestion du cycle de vie des résidences acquises par la CCN permettra d'indiquer la façon de disposer des bâtiments à court, à moyen ou à long terme.

- A.** À long terme, éliminer la fonction résidentielle sur les propriétés de la CCN.
- B.** Autoriser, de façon transitoire, la location des bâtiments appartenant à la CCN à des fins résidentielles lorsque les habitations sont encore en bon état (qu'elles ne sont pas en fin de cycle de vie utile), et ce, en tenant compte des réalités budgétaires et des principes de gestion environnementale des ressources utilisées lors de la construction.
- C.** À moins que les bâtiments résidentiels ne soient protégés pour leur valeur patrimoniale, les démolir lorsqu'ils ont atteint la fin de leur vie utile et naturaliser les terrains.
- D.** Évaluer la meilleure utilisation possible pour assurer la conservation des bâtiments patrimoniaux.

5.5.4 Baux commerciaux

Certaines activités et services aux visiteurs sont rendus par des partenaires titulaires d'un bail à court ou à long terme avec la CCN.

- A.** Autoriser les baux commerciaux si les activités ou services rendus sont compatibles avec les objectifs du parc et les usages autorisés dans l'aire d'affectation où il se trouve.
- B.** Autoriser les baux commerciaux après s'être assuré que les aménagements requis pour la fonction attribuée permettent de conserver l'intégrité écologique du parc et de protéger les bâtiments patrimoniaux et les biens et paysages culturels.
- C.** Autoriser, pour un certain temps, les baux commerciaux compatibles avec les objectifs du parc, afin de rendre financièrement viable l'acquisition d'une propriété effectuée dans le but à long terme de convertir l'endroit à la vocation primaire du parc, qui consiste à assurer la conservation des milieux naturels et à permettre la découverte de ces milieux grâce à des activités de plein air respectueuses de la nature.
- D.** À l'échéance des termes des baux existants, tout nouveau bail ou renouvellement devra être conforme aux orientations et objectifs du plan directeur.

5.5.5 Propriétés privées d'intérêt situées à l'extérieur du parc

Certains terrains situés à l'extérieur du parc de la Gatineau forment des corridors écologiques et ont une valeur environnementale importante. Ils sont indispensables au maintien de l'intégrité écologique du parc. D'autres revêtent une importance stratégique, car ils donnent accès à des lieux de récréation de plein air.

- A.** Collaborer avec les MRC, les municipalités et les propriétaires de terrains situés dans un corridor écologique pour adopter des pratiques exemplaires d'aménagement qui sont compatibles avec le maintien de la connectivité écologique.
- B.** Promouvoir la mise en place des mesures de conservation permettant aux propriétaires de maintenir les caractéristiques naturelles de leur propriété.
- C.** Explorer des moyens efficaces, autres que l'acquisition des terrains privés, pour assurer la protection des corridors écologiques (p. ex. des dons, des réserves naturelles en milieu privé, des servitudes ou des ententes).
- D.** Employer des mesures permettant de protéger la valeur associée aux terrains d'importance situés à l'extérieur du parc qui donnent accès à des lieux récréatifs existants.



Caption to come

6

Affectations du sol

Ce chapitre présente les affectations du sol et l'intensité d'utilisation du sol permises, en fonction d'aires prédéfinies du parc de la Gatineau. Les affectations du sol sont les activités ou les usages permis dans un secteur donné. Elles appuient la mise en œuvre de la vision et des buts établis pour le parc. Elles assurent également la cohérence des interventions et des activités, sur les plans spatial et fonctionnel.

Certains usages sont autorisés partout dans le parc, soit la recherche scientifique; la conservation et la restauration d'écosystèmes et d'habitats; de même que les interventions visant la protection des espèces en péril et le suivi de la santé des écosystèmes. Ces usages sont même appuyés et encouragés.

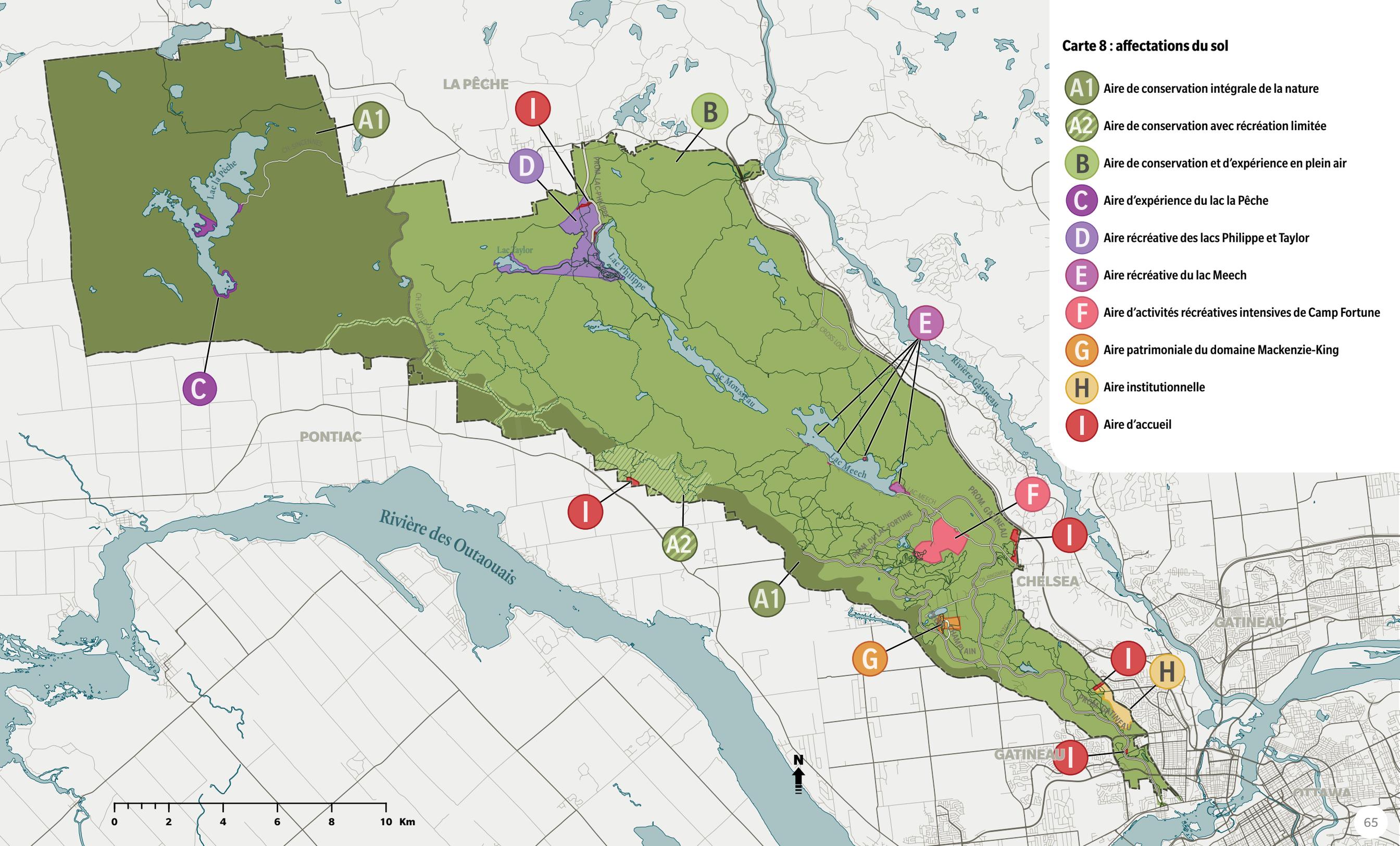
Parallèlement, certaines activités sont spécifiquement interdites dans l'ensemble du parc afin d'y réduire les impacts environnementaux. La pratique du parapente et du deltaplane, de même que la tenue d'événements nocturnes et de compétitions motorisées, n'est pas autorisée. Sont également interdits le camping, ailleurs qu'aux lieux d'hébergement désignés, et les activités nautiques ou la baignade ailleurs qu'aux endroits désignés à cette fin.

Ajoutons que les visiteurs ne sont pas autorisés à circuler hors sentier ou hors route, sauf pour s'adonner à des activités offertes dans le cadre d'un programme éducatif de la CCN. Font également exception à une interdiction les activités d'orientation et de carte et boussole autorisées de façon limitée (avec un permis délivré par la CCN), lesquelles pourraient se dérouler aux endroits désignés, selon ce qui est indiqué pour l'aire d'affectation B « Aire de conservation et d'expérience en plein air ».

Enfin, l'exploitation des ressources (minéral, forêt), la chasse et la cueillette sont interdites, de même que toute autre activité non autorisée en vertu des règlements en vigueur à la CCN.

Carte 8 : affectations du sol

- A1** Aire de conservation intégrale de la nature
- A2** Aire de conservation avec récréation limitée
- B** Aire de conservation et d'expérience en plein air
- C** Aire d'expérience du lac la Pêche
- D** Aire récréative des lacs Philippe et Taylor
- E** Aire récréative du lac Meech
- F** Aire d'activités récréatives intensives de Camp Fortune
- G** Aire patrimoniale du domaine Mackenzie-King
- H** Aire institutionnelle
- I** Aire d'accueil



	Proportion de la surface par rapport à l'ensemble du parc (%)	Recherche scientifique et suivi	Conservation et restauration d'écosystèmes et d'habitats	Interprétation, éducation	Départ de sentier vers le réseau	Randonnée pédestre	Vélo de montagne	Vélo de route, ski à roulettes	Baignade, plage	Nautisme	Pêche	Installation de mise à l'eau	Location d'embarcation	Vente d'articles liés aux activités et location de matériel récréatif	Randonnée équestre	Escalade	Course d'orientation	Spéléologie	Marche en hiver	Raquette	Ski de fond	Ski alpin	Biathlon	Vélo d'hiver	Camping d'hiver
A1- Conservation intégrale de la nature	37,6	X	X																						
A2- Conservation et récréation limitée	1,2	X	X	X	X	X									X	X				X	X				
B-Conservation et expérience en plein air	57,0	X	X	X	X	X	X	X								-	-	-	X	X	X			X	
C- Lac la Pêche	0,2	X	X	X					X	X	X	X	X	X											
D- Lacs Philippe et Taylor	1,1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X					X	X	X			X	X
E- Lac Meech	0,1	X	X	X	X				X	X	X	X													
F- Camp Fortune	0,5	X	X	X	X	X	X							X					X	X	X	X	X	X	
G- Domaine Mackenzie-King	0,1	X	X	X	X	X	X	X						X					X	X	X			X	
H- Institutionnelle	0,2	X	X	X	X									X											
I- Accueil	0,1	X	X	X	X									X											

« x » : usage autorisé

« - » : usage autorisé selon les conditions décrites dans le plan

Accueil des visiteurs, information	Relais de jour	Aire de pique-nique	Casse-croûte	Camping sous la tente	Camping en prêt-à-camper	Bloc sanitaire et douche, buanderie, cuisine	Hébergement (hôtel, gîte)	Restaurant	Stationnement	Salle de réunion ou de réception	Parcours en plein air avec infrastructure (p. ex. : parcours d'aventure en forêt, parc aérien, tyrolienne, luge alpine)	Salle d'exposition, centre d'interprétation	Plateau sportif	Établissement institutionnel (enseignement, culture, etc.)	Établissement public de soins de santé et services sociaux (hôpital)	Bureau	Rangement du matériel et de la machinerie servant à l'entretien du parc	Résidence officielle	
																			A1- Conservation intégrale de la nature
																			A2- Conservation et récréation limitée
	X	X					X	-	X								-	X	B-Conservation et expérience en plein air
X		X		X					X										C- Lac la Pêche
X	X	X	X	X	X	X		X	X			X					-		D- Lacs Philippe et Taylor
		X					X	X	X	X									E- Lac Meech
X	X	X	X			X		X	X	X	X					X	X		F- Camp Fortune
X		X	X					X	X			X				X		X	G- Domaine Mackenzie-King
									X				X	X	-	X	X		H- Institutionnelle
X	X	X	X			X		X	X	X		X				X	X		I- Accueil

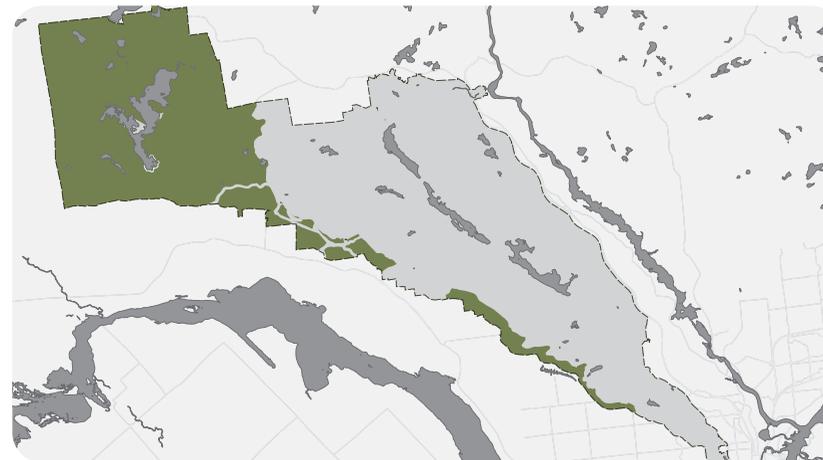
« x » : usage autorisé

« - » : usage autorisé selon les conditions décrites dans le plan



A1

Aire de conservation intégrale de la nature



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire de conservation intégrale de la nature couvre le territoire du parc de la Gatineau entourant le lac la Pêche (à l'exception de la plage et des emplacements de canot-camping) et l'escarpement d'Eardley. Elle est en partie délimitée, à l'est, par le chemin Eardley-Masham.

En raison de la grande intégrité écologique de cette aire de conservation, la mission de conservation du parc prend une signification toute particulière dans ce secteur. L'éloignement des quartiers d'habitation, l'environnement rural limitrophe et l'accessibilité réduite y ont favorisé la conservation efficace des écosystèmes et de la biodiversité indigène. Les enjeux consistent à

maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels du parc et à préserver la connectivité écologique de ce secteur.

Entourée de la mosaïque agricole et forestière de la municipalité de Pontiac, cette aire de conservation assure la connexion des écosystèmes du lac la Pêche et de l'escarpement d'Eardley aux écosystèmes forestiers périphériques d'importance, au nord, et à la rivière des Outaouais, au sud.

Connectés aux milieux naturels extérieurs au parc, les habitats de la faune et de la flore deviennent plus vastes. Ils contribuent ainsi à la conservation de la biodiversité à l'échelle régionale.

L'intégrité écologique de ces écosystèmes est grande.

Elle requiert donc d'être mieux protégée. Elle se distingue notamment par le microclimat de l'escarpement d'Eardley, qui procure des habitats à des espèces rares; par la forte concentration d'espèces en péril; par la connectivité avec d'autres milieux naturels; par la fragilité des habitats, en particulier celui de l'escarpement; et par la faible fragmentation des habitats par des sentiers ou des routes.

Le secteur naturel entourant le lac la Pêche, constitué de hauts-fonds et de marécages; de nombreux plans d'eau secondaires; et d'une variété de reliefs et de grands massifs forestiers; ainsi que l'historique de l'utilisation des terres créent une diversité d'habitats naturels favorables à de nombreuses espèces.

La valeur environnementale de ce secteur tient, entre autres, à la présence de forêts de conifères; de nombreux milieux humides; et d'habitats diversifiés et continus, qui profitent aux espèces sensibles et à plusieurs espèces fauniques nécessitant de vastes habitats.

L'escarpement d'Eardley est le milieu naturel le plus riche et le plus fragile du parc. Il se compose d'une falaise orientée sud-sud-ouest, s'élevant à environ 300 mètres, et jouit d'un microclimat chaud et sec tout à fait particulier pour la région. Ce microclimat et les pentes abruptes de l'escarpement rendent toutefois ce milieu fragile et très sensible à l'érosion. Plusieurs espèces floristiques qui s'y trouvent croissent à la limite nord de leur distribution géographique. D'ailleurs, l'escarpement d'Eardley se caractérise par une grande diversité floristique, y compris plusieurs espèces en péril. Il marque la rencontre du Bouclier canadien avec la vallée du Saint-Laurent et revêt une importance culturelle en raison des panoramas qu'il permet d'observer et dont il est le point de mire.

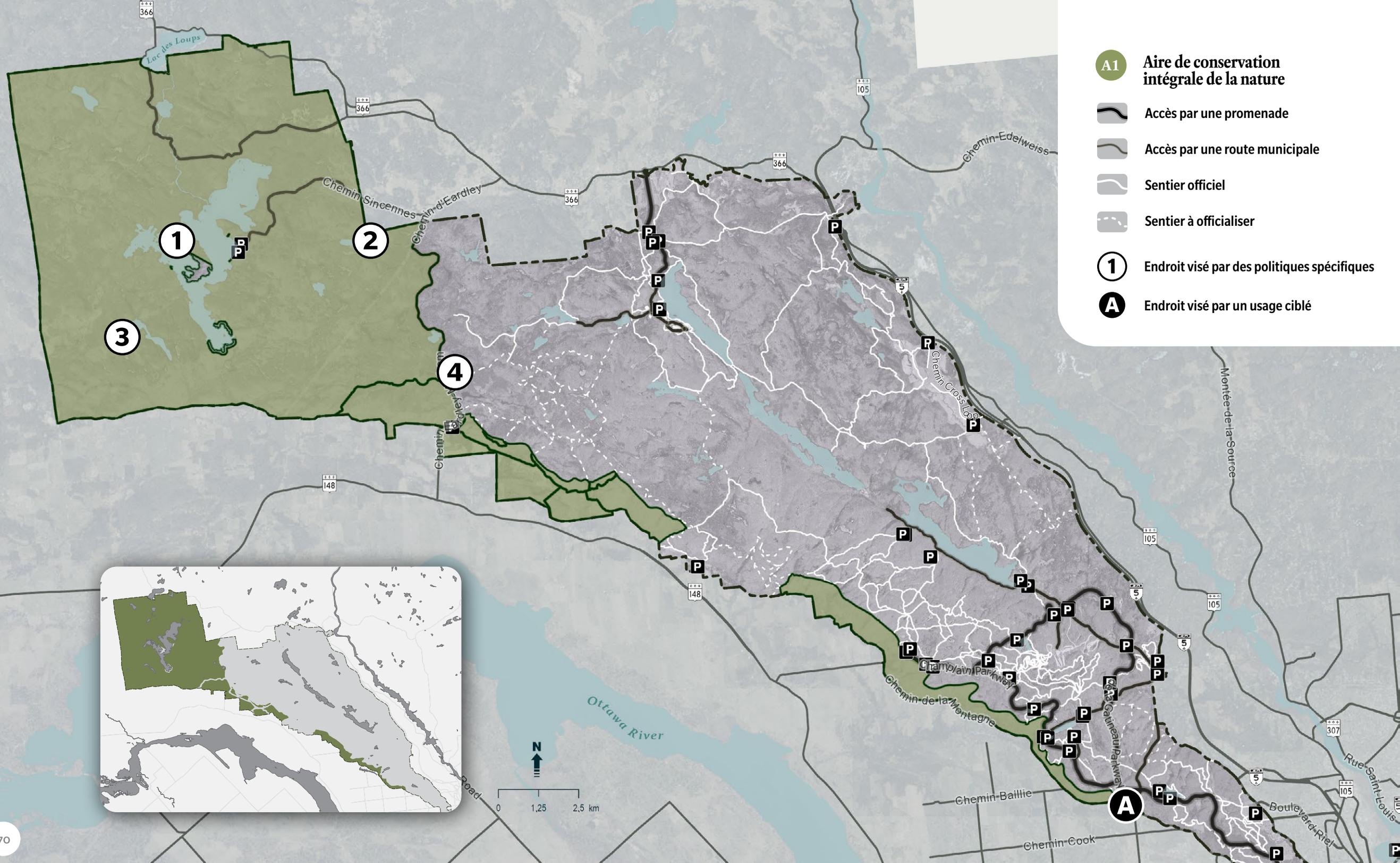
VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ protection d'écosystèmes riches et particulièrement fragiles
- ▶ maintien de l'intégrité écologique du secteur
- ▶ élimination de la fragmentation et restauration des écosystèmes
- ▶ maintien d'un lieu naturel où l'activité humaine est absente, sauf pour les besoins de recherche scientifique, de suivis écologiques et de restauration des habitats
- ▶ connectivité aux milieux naturels extérieurs au parc
- ▶ conservation des paysages

USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes

- A1** Aire de conservation intégrale de la nature
-  Accès par une promenade
-  Accès par une route municipale
-  Sentier officiel
-  Sentier à officialiser
- 1** Endroit visé par des politiques spécifiques
- A** Endroit visé par un usage ciblé



POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Communiquer au public les particularités des écosystèmes exceptionnels du secteur, de la richesse de sa biodiversité et des espèces particulières qui s’y trouvent.
- ▶ Augmenter les moyens de gestion tout au long de la limite de ce secteur pour accroître la sensibilisation à propos de la fragilité écologique des lieux, auprès des personnes qui tentent d’y accéder.
- ▶ Ne permettre aucune activité récréative.
- ▶ Fermer les sentiers non officiels et restaurer les habitats.
- ▶ Réduire l’empreinte écologique liée à l’infrastructure chaque fois que l’occasion se présente.
- ▶ N’accorder aucun bail pour les terrains qui seront acquis et qui devront être naturalisés à court terme.
- ▶ Fermer les anciens chemins municipaux.
- ① Démolir le Haven et naturaliser les lieux.
- ② Fermer et démolir le Camp Gatineau et naturaliser les lieux.
- ③ Fermer et naturaliser le sentier de motoneige dans le secteur du lac Curley.
- ④ Relocaliser le long du chemin Eardley-Masham (côté est) le sentier de motoneige fermé au lac Curley, si les parties prenantes appuient le projet et si les propriétaires privés (au nord et au sud) accordent une permission à long terme pour le passage des motoneiges sur leur terrain.



▲ Usages ciblés et politiques supplémentaires

A MAISON STRUTT

Donner à la maison Strutt, un édifice fédéral du patrimoine reconnu situé dans l’escarpement d’Eardley, une vocation qui permet de la protéger.

- ▶ Autoriser des usages similaires à : hébergement d’un artiste ou d’un scientifique en résidence; tenue d’ateliers d’architecture ou de design.
- ▶ Limiter le nombre de personnes à cet endroit.
- ▶ Fermer le chemin d’accès derrière la propriété.
- ▶ Rendre la maison accessible ponctuellement (p. ex. pendant les Journées de la culture).



A2

Aire de conservation avec récréation limitée



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire de conservation avec récréation limitée réunit principalement de petits secteurs à proximité de l'aire d'accueil de Pontiac, qui donne accès au sentier de la Chute-de-Lusville et à des sites d'escalade officiels, qui sont des lieux d'activités du parc de la Gatineau.

À l'escarpement d'Eardley, l'escalade se pratique depuis de nombreuses années. Cet endroit est néanmoins un lieu d'une grande richesse écologique à conserver. Ainsi, ces 10 dernières années, il a fallu limiter l'utilisation des parois de cet escarpement dans le but de réduire grandement l'impact de cette activité sur son écosystème et les habitats fragiles qu'il abrite. Il était nécessaire d'atteindre un équilibre permettant de protéger à long terme cet écosystème. La collaboration avec certains groupes d'utilisateurs a permis d'encadrer cette pratique récréative plutôt que de l'éliminer.

Les lieux d'escalade ont donc été aménagés de façon à maintenir l'utilisation de certaines parois, mais dans un espace plus restreint, et d'offrir ainsi une activité récréative durable dont l'impact global est limité.

Les lieux relient aussi des sections du réseau de sentiers qui se trouvent dans l'aire de conservation et d'expérience en plein air B au pied de l'escarpement et sur le plateau qui le surplombe, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers. Les panoramas visibles à partir des sentiers sur le plateau sont parmi les plus beaux de la région. Passe aussi dans cette aire de conservation un sentier équestre, qui longe le pied de l'escarpement.

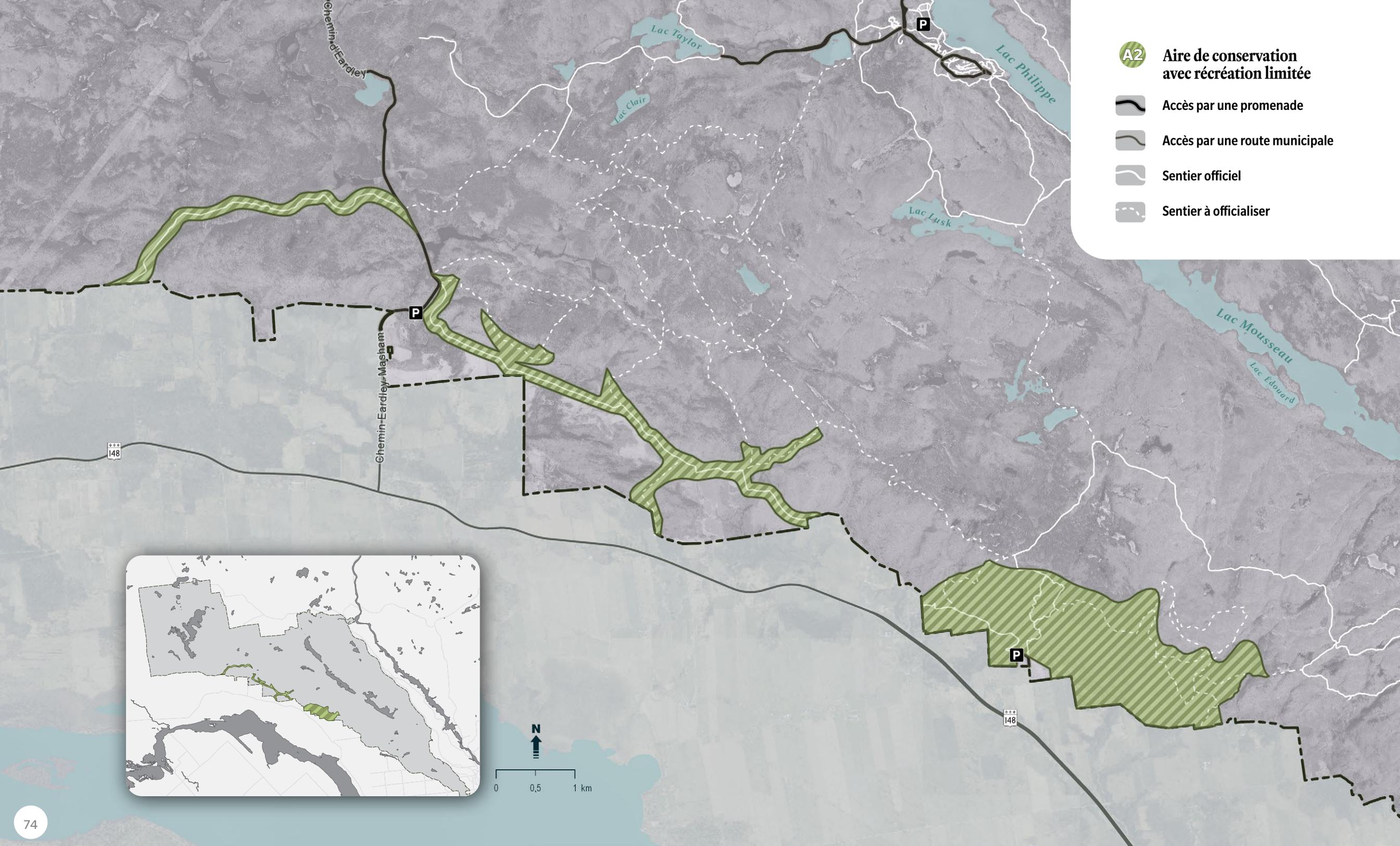
VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ protection de la biodiversité et de l'intégrité des habitats de l'escarpement
- ▶ réduction de la fragmentation des habitats causée par les sentiers non officiels
- ▶ maintien d'une ambiance isolée
- ▶ gestion efficace des activités de plein air sur l'escarpement pour réduire leur impact écologique
- ▶ mise en valeur des paysages caractéristiques de la rencontre du Bouclier canadien et des basses-terres du Saint-Laurent
- ▶ activités récréatives en solo ou en petits groupes

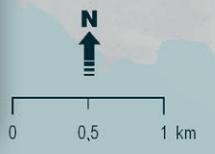
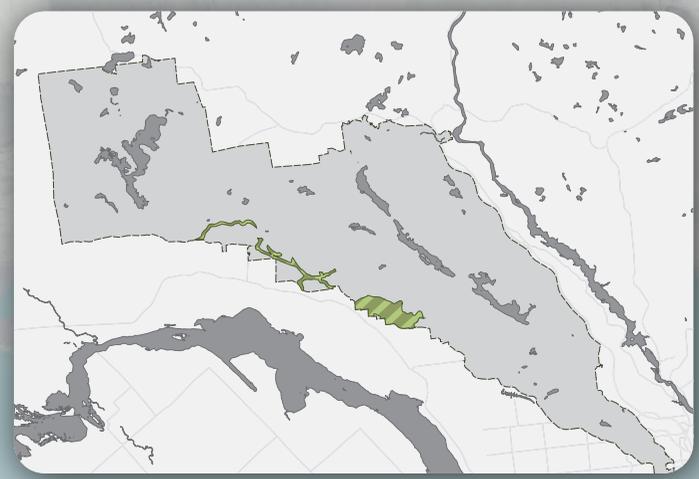
USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes
- ▶ randonnée équestre sur sentier existant
- ▶ escalade de rocher, l'été, et de glace, l'hiver, avec sentier d'accès (trois endroits)
- ▶ activités en sentier
- ▶ interprétation, éducation
- ▶ installations complémentaires aux activités récréatives (babillards, toilettes, abris, tables, bancs), seulement aux points d'entrée des sentiers menant aux lieux d'activités





- A2** Aire de conservation avec récréation limitée
- Accès par une promenade
- Accès par une route municipale
- Sentier officiel
- Sentier à officialiser



POLITIQUES SPÉCIFIQUES

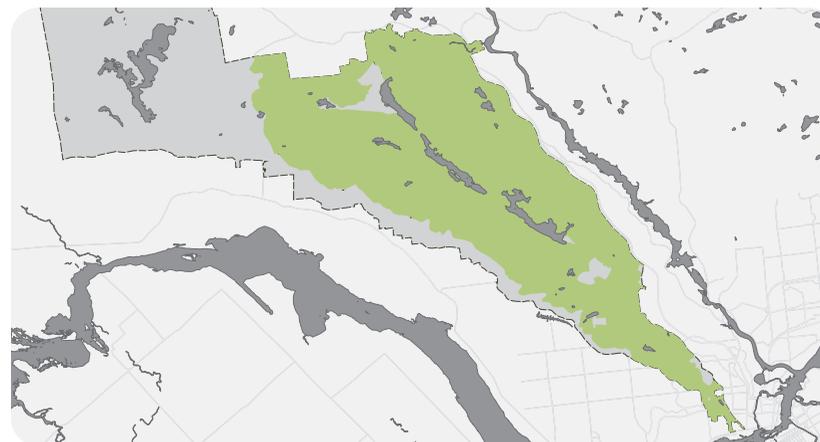
- ▶ Restaurer les habitats naturels en fermant la plupart des sentiers non officiels.
- ▶ Aménager les sentiers officiels, comme le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers, dans le respect des normes de la CCN en vigueur pour le secteur.
- ▶ Ne pas permettre le vélo en sentier.
- ▶ Collaborer avec des clubs d'usagers et des groupes d'intérêt au moyen d'ententes, pour assurer la gestion de l'accès et l'utilisation des lieux d'activités équestres et des sites d'escalade.
- ▶ S'assurer que les installations et les lieux récréatifs reflètent en tout temps les aménagements convenus et que l'environnement naturel ne subit pas d'impact plus important lié à l'utilisation des lieux.
- ▶ Veiller au succès de la régénération du milieu naturel aux endroits restaurés.
- ▶ Aménager l'accès aux sentiers sur les terrains de la CCN ou sur des terrains privés pour lesquels il y a des ententes avec les propriétaires.





B

Aire de conservation et d'expérience en plein air



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire de conservation et d'expérience en plein air couvre la plus grande part du territoire du parc. La partie la plus au sud avoisine les quartiers résidentiels de la ville de Gatineau et les secteurs ruraux des municipalités de Chelsea, La Pêche et Pontiac. Elle forme, à l'extrémité sud, une bande naturelle étroite pénétrant le milieu urbain de la capitale et reliant directement le parc à la rivière des Outaouais et la rivière Gatineau par des corridors écologiques.

Le parc constitue pour les résidents un lieu de récréation de plein air à proximité des lieux d'habitation. Les boulevards Alexandre-Taché et des Allumettières ainsi que le chemin du Lac-Meech forment les principaux points d'entrée vers les activités. Ils rejoignent le réseau de promenades et les sentiers du parc.

Bien qu'elle comporte plusieurs lieux d'activités, cette aire abrite une grande diversité d'écosystèmes et d'habitats. Ces derniers abritent une faune et une flore riches, dont plusieurs espèces en péril témoignant de la richesse de la biodiversité de l'Est du Canada. Puisque le secteur est très fréquenté, les mesures de protection de l'intégrité écologique y sont d'autant plus importantes.

La variation de densité des lieux récréatifs reflète le concept d'aménagement : une concentration plus élevée de sentiers et d'utilisateurs au sud du parc, laquelle devient de plus en plus diffuse en allant vers le nord. Il y a un maillage de divers circuits formés de petites boucles, au sud, alors qu'au nord, il y a des parcours nécessitant quelques heures de marche.

Le réseau de sentiers propose ainsi une belle expérience de plein air près du milieu urbain et des excursions plus longues au nord du parc.

Différentes activités de plein air sont autorisées (randonnée sur les promenades, randonnée pédestre, vélo de route et sur sentier, ski de fond, raquette, vélo d'hiver). Des attraits importants et des paysages culturels reconnus, tels que le lac Pink, le domaine Mackenzie-King, les belvédères et les promenades elles-mêmes ajoutent à la variété de l'offre récréative, non sans entraîner, à l'occasion, une grande affluence, plus particulièrement sur les promenades et à certains lieux récréatifs.

Plusieurs biens culturels, comme les ruines Carbide-Willson, font partie des éléments importants du patrimoine du parc qui doivent être conservés et mis en valeur. Le parc de la Gatineau abrite également des résidences officielles du gouvernement fédéral utilisées par des personnes occupant des postes clés au Parlement. Sans être accessibles au public en raison de leur fonction résidentielle, ces bâtiments font partie du patrimoine culturel et sont témoins de l'époque où le parc était une destination de villégiature.

La vallée du ruisseau Meech présente des paysages culturels et un intérêt historique régional, des sols agricoles de qualité ainsi que des écosystèmes naturels typiques des milieux ruraux de l'est du pays. Il s'y trouve deux points d'accès secondaires, soit à Wakefield et, dans la vallée du ruisseau Meech, aux chemins Pine et Cross Loop.

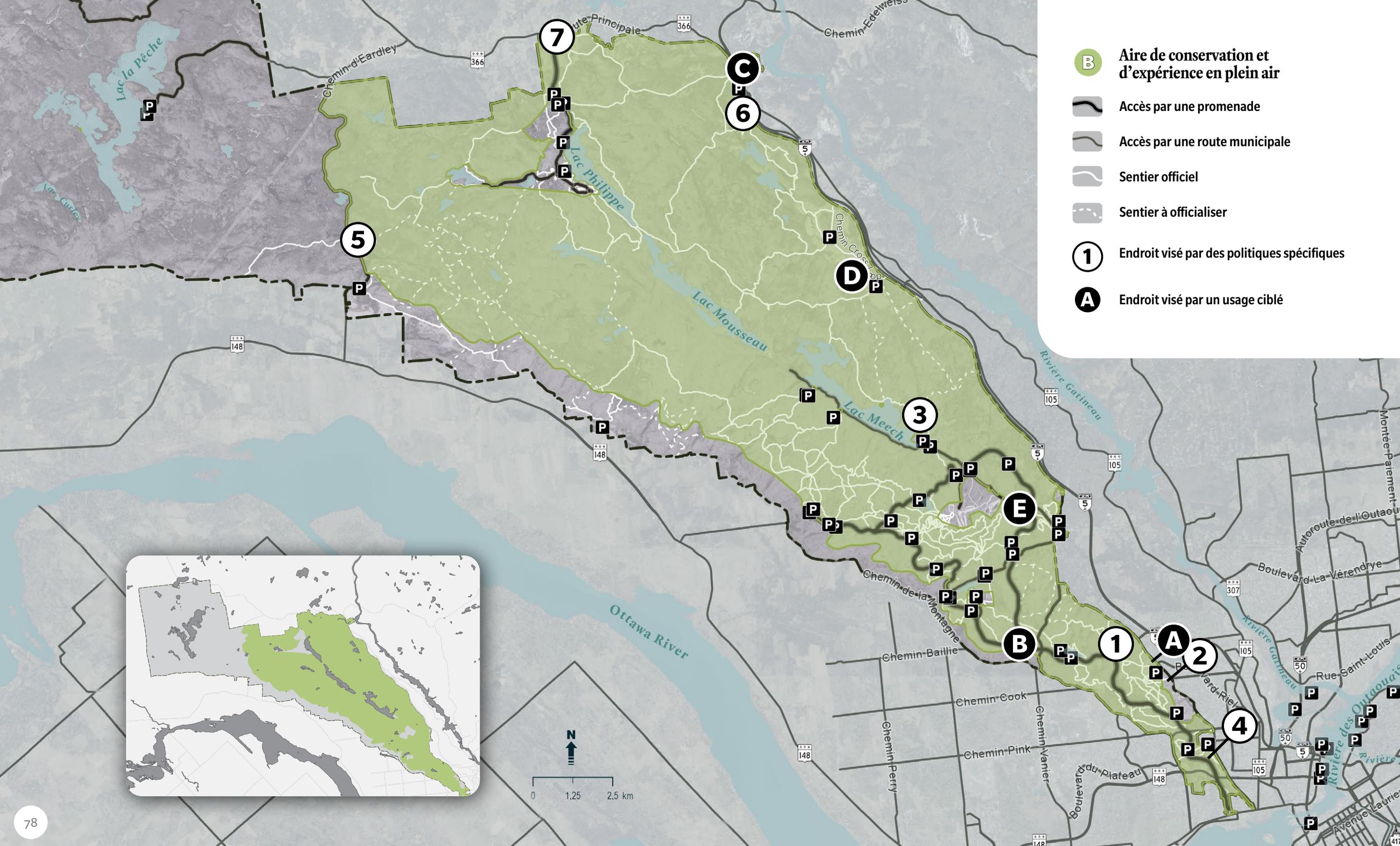
Le village de Wakefield communique avec le parc à partir de l'auberge Le Moulin Wakefield Hôtel & Spa. L'histoire industrielle de la région et des familles d'entrepreneurs, par exemple la famille Maclaren, fait partie des principaux sujets de mise en valeur potentielle.

VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ protection de l'intégrité écologique
- ▶ maintien d'un lieu de découverte en milieu naturel au moyen du réseau de sentiers et de lieux récréatifs désignés
- ▶ découverte du patrimoine culturel du parc
- ▶ réduction de la fragmentation des habitats grâce à un réseau de sentiers repensé
- ▶ activités récréatives en solo ou en groupe
- ▶ préservation des paysages culturels

USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes
- ▶ activités en sentier et sur les promenades seulement
- ▶ relais
- ▶ aire de piquenique
- ▶ interprétation, éducation
- ▶ spéléologie (caverne Lusk)
- ▶ évènement satisfaisant aux critères de la grille d'évaluation de l'acceptabilité des activités et des événements
- ▶ hébergement, selon les politiques du plan directeur
- ▶ escalade de bloc, aux endroits désignés et dans le respect du plan directeur
- ▶ course d'orientation, aux endroits désignés et dans le respect du plan directeur
- ▶ stationnement
- ▶ résidences officielles



B Aire de conservation et d'expérience en plein air

 Accès par une promenade

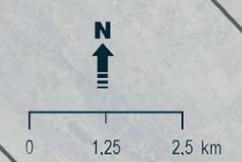
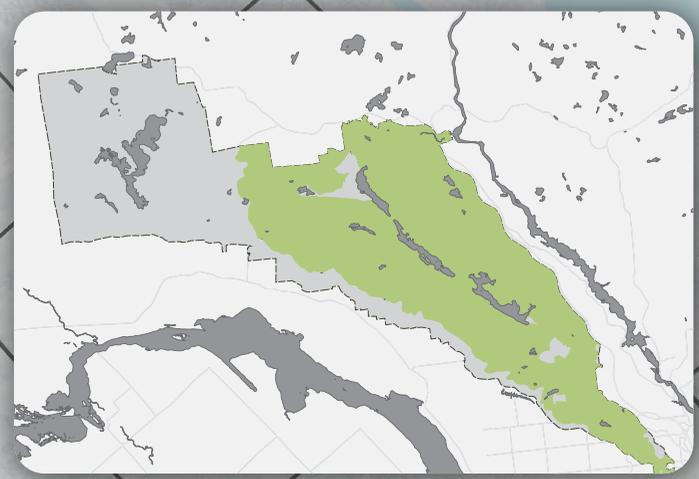
 Accès par une route municipale

 Sentier officiel

 Sentier à officialiser

1 Endroit visé par des politiques spécifiques

A Endroit visé par un usage ciblé



POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Restaurer les habitats naturels en fermant la plupart des sentiers non officiels et en rendant officiels certains sentiers, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers.
 - ▶ Permettre une évolution du réseau de sentiers tout en respectant l’empreinte maximale autorisée, tel que le prévoit le projet de gestion responsable des sentiers.
 - ▶ Maintenir une densité de sentiers plus faible dans la partie nord du parc que dans la partie sud, pour soutenir la protection des écosystèmes fragiles adjacents.
 - ▶ Interdire l’utilisation des lacs et des cours d’eau autres que ceux où la baignade est permise (lacs Meech, Philippe, la Pêche), sauf pour des fins autorisées de gestion du territoire ou de recherche scientifique.
 - ▶ Permettre l’hébergement touristique seulement dans les bâtiments existants ayant une valeur patrimoniale.
 - ▶ Limiter le nombre de refuges de nuit au nombre actuel.
 - ▶ Permettre l’ajout de relais de jour en respectant l’empreinte maximale permise selon l’indicateur de densité de l’infrastructure.
 - ▶ Mettre en valeur et interpréter les paysages culturels identifiés dans le Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau.
 - ▶ Offrir des options pour un lieu de rassemblement autochtone.
 - ▶ Prévoir la fermeture, ou la transformation en sentier, d’anciens chemins municipaux ne desservant plus de propriétés privées.
- ① Contrôler la pratique de l’orientation en nature impliquant la marche hors sentier organisée par des groupes, grâce à l’attribution d’un permis ponctuel émis par la CCN. Limiter cette activité à la pointe du parc, au sud de la ligne électrique qui traverse le parc entre le chemin Cook et la rue Marie-Burger.
 - ② Contrôler la pratique de l’escalade de bloc organisée par des groupes, grâce à l’attribution d’un permis émis par la CCN qui indiquera à quels endroits cette activité est permise et à quelles conditions. Concentrer cette activité près des sentiers situés à proximité du cégep.
 - ③ Restaurer et protéger les ruines Carbide-Willson et créer des outils d’interprétation à propos de l’importance patrimoniale et de l’histoire des lieux.
 - ④ Poursuivre les efforts de restauration de l’habitat du Lac-des-Fées et éliminer progressivement l’équipement et les usages municipaux près du Lac-des-Fées.
 - ⑤ Avec les partenaires régionaux, collaborer à l’aménagement du corridor récréotouristique longeant le chemin Eardley-Masham, que les motoneigistes pourront emprunter. Permettre ainsi qu’une partie des aménagements empiète sur les terrains adjacents à l’emprise du corridor. L’élimination et la naturalisation de l’axe utilisé par les motoneigistes dans le passé devrait réduire la fragmentation des habitats actuelle de l’aire de conservation intégrale de la nature.
 - ⑥ Permettre le réaménagement du stationnement P17 pour lui redonner une capacité semblable à celle qu’il avait avant la construction de l’autoroute 5.
 - ⑦ Collaborer avec la municipalité de La Pêche pour repenser les aménagements et l’affichage à proximité de l’entrée du parc donnant accès au lac Philippe.



▲ Usages ciblés et politiques supplémentaires

A 581, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES

- ▶ Conserver les bâtiments sis à cette adresse qui présentent un intérêt patrimonial local.
- ▶ Protéger le paysage rural et agricole entourant le bâtiment.
- ▶ Permettre les usages qui n’entraînent pas une augmentation de l’empreinte au sol et qui n’entraînent pas d’impact pour le parc, ni pour le quartier dans lequel le bâtiment s’inscrit (par exemple : résidence, bureau).
- ▶ S’assurer que les usages se distinguent des services offerts au Relais plein air.



▲ Usages et politiques supplémentaires particulières à un secteur précis

B RÉSEAU DE PROMENADES

- ▶ Maintenir le double rôle des promenades, qui consiste à :
 - donner accès à des lieux d'activités via un parcours panoramique (belvédère, aire de pique-nique, sentiers, endroits exceptionnels comme le lac Pink et le domaine Mackenzie-King);
 - jouer un rôle récréatif en soi en permettant notamment la pratique du vélo de route et du ski de fond.
- ▶ Prendre en considération le paysage culturel des promenades dans toute intervention.
- ▶ Maintenir les caractéristiques originales de conception des promenades, soit qu'une route sinueuse offre un champ visuel équilibré et traverse un espace naturel et verdoyant; et que le nombre d'éléments construits autres que la voie pavée soit réduit.
- ▶ Sur les promenades, lorsqu'elles sont ouvertes, permettre la circulation de tout type de véhicule autorisé par le Code de la sécurité routière du Québec (y compris les bicyclettes assistées).
- ▶ Appliquer le Code de la sécurité routière du Québec en ce qui a trait à la cohabitation et à la façon de circuler des divers usagers.
- ▶ Fermer les promenades en hiver, pour favoriser la pratique du ski de fond.
- ▶ Offrir un accès équitable aux lieux d'activités et aux sentiers plus reculés en été.
- ▶ Décourager la circulation de transit sur les promenades.
- ▶ Réduire les conflits entre les différents types d'activités sur les promenades et assurer la sécurité publique :
 - en rédigeant un code de conduite et en le faisant connaître;
 - en élaborant un programme de communication pour sensibiliser les usagers;
 - en prévoyant des périodes sans voiture sur certains segments.
- ▶ Explorer des aménagements ponctuels servant à améliorer la sécurité routière et le partage de la route entre les modes de déplacement.
- ▶ Fermer les promenades à la circulation motorisée, la nuit, pour assurer la sécurité publique et réduire les risques de collision avec la faune, ou à d'autres moments pour gérer la circulation dans le parc.



C SECTEUR ENTOURANT LE MOULIN WAKEFIELD HÔTEL & SPA

- ▶ Maintenir dans ce secteur un point d'accès au parc de la Gatineau par le réseau de sentiers.
- ▶ Conserver la valeur patrimoniale des bâtiments et des paysages de ce secteur et élaborer un plan de conservation patrimoniale pour cet endroit. Maintenir les usages liés à l'hôtellerie selon le plan d'aménagement à long terme approuvé pour les lieux.
 - hébergement en hôtel assorti de services complémentaires tels que : services de restauration, salle de réception, cuisine extérieure, piscine et spa;
 - culture en serre (sans culture du sol);
 - aménagement paysager, bassin de rétention des eaux de ruissellement;
 - stationnement, allée d'accès.



D VALLÉE DU RUISSEAU MEECH

- ▶ Continuer de procurer une expérience culturelle basée sur le paysage agricole et rural.
- ▶ Documenter les éléments patrimoniaux caractéristiques des lieux et protéger le paysage champêtre.
- ▶ Développer l'interprétation des composantes patrimoniales.
- ▶ Autoriser la coupe de foin servant à la diversification des habitats naturels et au renforcement du paysage culturel au moyen d'une fonction agricole active et authentique.
- ▶ Transformer une section du chemin Cross Loop ne donnant plus accès à des propriétés privées pour lui donner une vocation récréative (ski, vélo, marche).



E STATION DES PATROUILLEURS ET DE L'ENTRETIEN

- ▶ Maintenir à proximité du réseau de promenades, à l'ouest du stationnement P8, les fonctions de :
 - station pour les patrouilleurs de sentiers;
 - entreposage de matériel lié au fonctionnement du parc;
 - entretien et entreposage des véhicules d'entretien du réseau de sentiers.
- ▶ Permettre la reconstruction des bâtiments nécessaires aux opérations d'entretien et de patrouille.
- ▶ Permettre un agrandissement de l'empreinte au sol des nouveaux bâtiments pour qu'ils répondent aux besoins en espace de la machinerie.
- ▶ Localiser les nouveaux bâtiments de façon à limiter l'impact sur l'environnement.



C

Aire d'expérience du lac la Pêche



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le lac la Pêche est un lac de grande dimension où il est possible de vivre une expérience en pleine nature dans la région de la capitale. Son étendue et son paysage favorisent le détachement de la vie urbaine, malgré la proximité du cœur de la capitale.

Au lac la Pêche, les activités récréatives se concentrent en été. Les lieux sont alors fréquentés pour la baignade, le nautisme non motorisé et le canot-camping. L'accès à cette aire passe par le chemin Sincennes, un chemin

municipal qui mène, à partir du chemin Eardley-Masham, vers la plage et les installations récréatives aménagées sur la rive est.

La sensibilité de la végétation de la berge rocheuse du lac et la présence d'espèces en péril obligent à limiter l'utilisation du lac à une partie de ses rives seulement. Ceci afin de mieux contrôler la pression exercée par les visiteurs sur ce milieu naturel.

VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ contemplation de la nature
- ▶ activités récréatives isolées, en solo ou en très petits groupes
- ▶ accès public aux plans d'eau naturels de la région de la capitale
- ▶ maintien de la qualité de l'eau et conservation de la biodiversité

USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes
- ▶ baignade, plage
- ▶ aire de pique-nique
- ▶ terrain de canot-camping rustique
- ▶ nautisme non motorisé
- ▶ location d'embarcation non motorisée
- ▶ vente et location de matériel récréatif
- ▶ mise à l'eau d'embarcations non motorisées
- ▶ pêche
- ▶ interprétation, éducation
- ▶ stationnement
- ▶ installations complémentaires (toilettes, abris, tables, bancs), à des endroits déjà perturbés



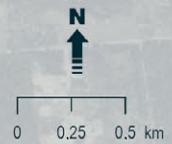
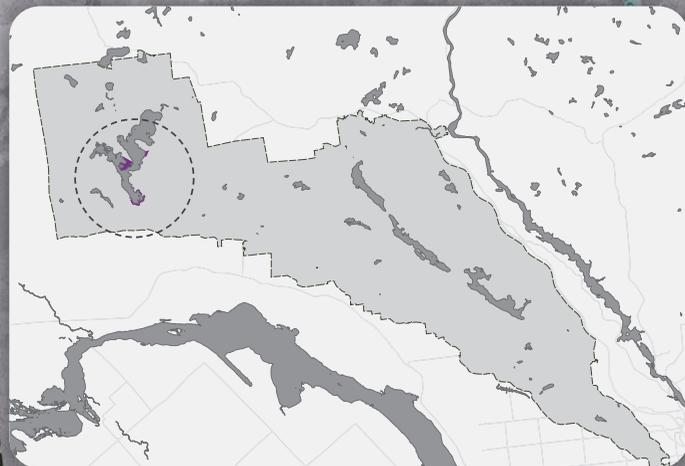
C Aire d'expérience du lac la Pêche

 Accès par une promenade

 Accès par une route municipale

 Sentier officiel

 Sentier à officialiser



POLITIQUES SPÉCIFIQUES

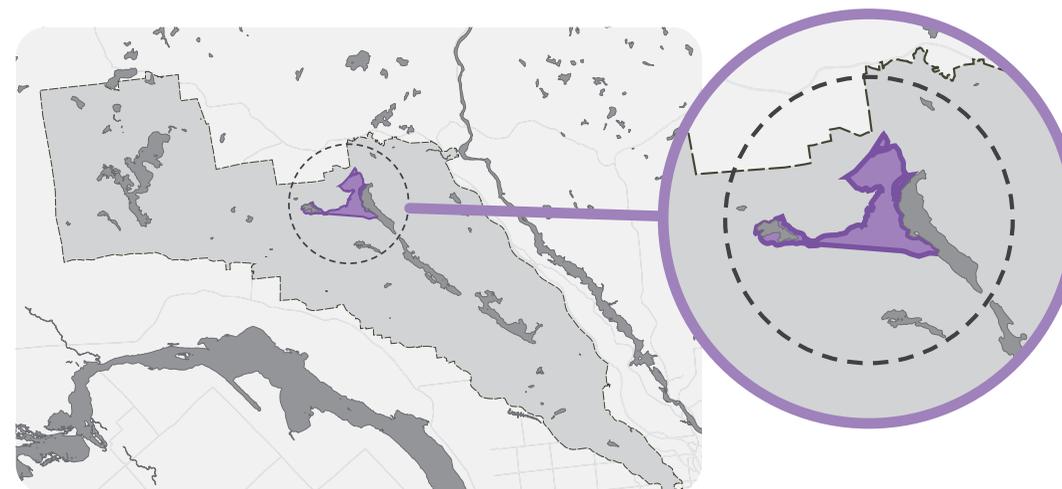
- ▶ Permettre l'utilisation des lieux au printemps, en été et à l'automne.
- ▶ Maintenir le type d'aménagements récréatifs existants.
- ▶ Assurer une gestion des rives favorisant la restauration des milieux naturels.
- ▶ Conserver la bande de végétation riveraine et la réintroduire là où elle s'est dégradée ou a disparu.
- ▶ Favoriser les embarcations non motorisées.
- ▶ Éviter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, en sensibilisant les plaisanciers et en exigeant le lavage des embarcations.
- ▶ Permettre la relocalisation des emplacements de camping, sans en augmenter le nombre, afin de diminuer l'impact écologique et d'améliorer l'expérience du visiteur.





D

Aire récréative des lacs Philippe et Taylor



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire récréative des lacs Philippe et Taylor regroupe les espaces récréatifs de camping des lacs Philippe et Taylor, lesquels totalisent plus de 250 emplacements et trois plages, au lac Philippe. On y entre en contact avec la nature d'une tout autre façon, en baignant dans l'ambiance particulière de la forêt au crépuscule, la nuit et à l'aube. Le camping offre des commodités qui demeurent rudimentaires pour l'instant, se limitant à des emplacements avec table de pique-nique, des blocs sanitaires, des sites d'interprétation de la nature, des services de location d'embarcation et des sentiers de randonnée et de vélo. La tendance nationale pour le type de services offerts en camping amène la

CCN à vouloir renouveler les installations et les commodités offertes. Les nouvelles installations devront être aménagées selon une approche durable et respectueuse de l'environnement.

Les plages du lac Philippe et les services de location de matériel nautique non motorisé qui s'y trouvent permettent à tous de profiter de ce plan d'eau représentatif des lacs du Canada.

Le secteur offre des emplacements de camping individuel et de groupe où vivre une expérience rustique. Des refuges, des yourtes et des tentes quatre saisons y sont offerts toute l'année pour faire profiter les campeurs d'une variété de types d'hébergement.

Les occasions d'interprétation culturelle et d'éducation sur l'environnement sont nombreuses et peuvent facilement être jumelées aux activités du secteur.

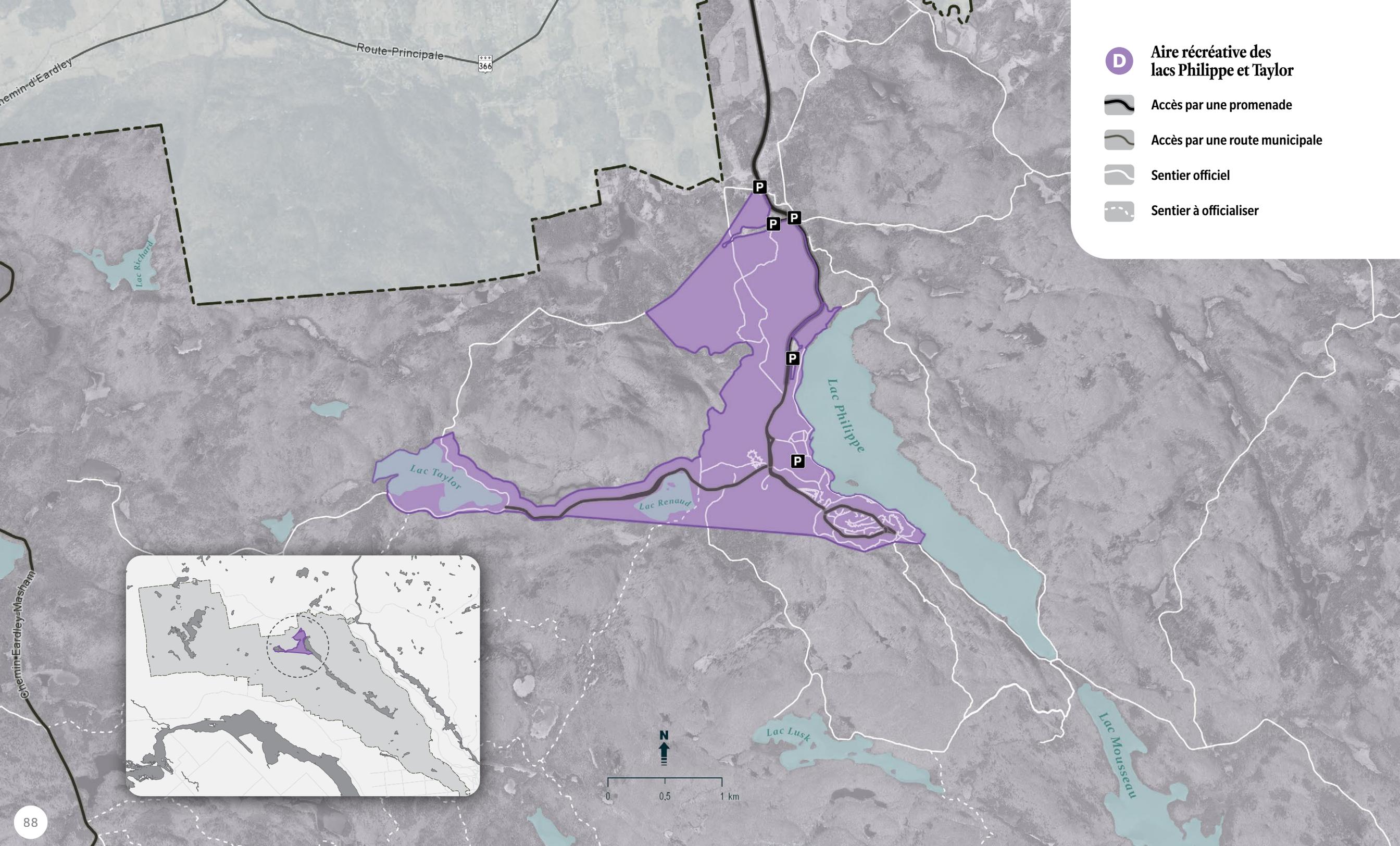
Le principal point d'accès est la promenade du Lac-Philippe, située à proximité du secteur de Sainte-Cécile-de-Masham, dans la municipalité de La Pêche, où certains services s'adressent aux visiteurs du parc. L'aire récréative des lacs Philippe et Taylor permet, entre autres, de se rendre facilement à la caverne Lusk, qui est accessible au public en été. Elle est également rattachée à la partie sud du parc, via le réseau de sentiers. En raison de la popularité des lieux récréatifs et touristiques, l'intensité d'utilisation du sol de ce secteur est élevée en été et en hiver, saisons où l'infrastructure d'accueil est insuffisante pour répondre à la demande. À l'automne, cependant, ce secteur pourrait absorber une partie de l'affluence du secteur des promenades.

VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ offre de séjours (nuitées) permettant un contact particulier avec la nature
- ▶ offre d'activités éducatives sur l'environnement associées à un parc de conservation
- ▶ accès public à des plans d'eau naturels de la région de la capitale
- ▶ maintien de la qualité de l'eau et conservation de la biodiversité indigène

USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes
- ▶ accueil des visiteurs, renseignements
- ▶ observation des milieux naturels et des attraits culturels
- ▶ hébergement sous la tente
- ▶ hébergement en prêt-à-camper (yourte, tentes quatre saisons, roulotte)
- ▶ commodités communes au camping Philippe (aire de pique-nique, abri-cuisine, salle commune abritée, services de restauration, bloc sanitaire et douches, buanderie)
- ▶ camping d'hiver
- ▶ petit commerce au lac Philippe (biens et services pour le camping)
- ▶ activités en sentier
- ▶ randonnée pédestre, marche en hiver
- ▶ ski de fond
- ▶ raquette
- ▶ vélo d'hiver
- ▶ vélo de montagne
- ▶ relais de jour
- ▶ pêche
- ▶ plage et baignade aux endroits désignés
- ▶ nautisme non motorisé
- ▶ location d'embarcation non motorisée et de vélo
- ▶ mise à l'eau d'embarcations non motorisées
- ▶ aire de pique-nique
- ▶ casse-croûte
- ▶ interprétation, éducation
- ▶ accès pour véhicules motorisés
- ▶ stationnement
- ▶ évènement organisé pendant l'été aux plages Parent et Breton, s'il satisfait aux critères de la grille d'évaluation de l'acceptabilité des activités et des évènements et s'il est autorisé par un permis émis par la CCN



D Aire récréative des lacs Philippe et Taylor

- Accès par une promenade
- Accès par une route municipale
- Sentier officiel
- Sentier à officialiser

POLITIQUES SPÉCIFIQUES

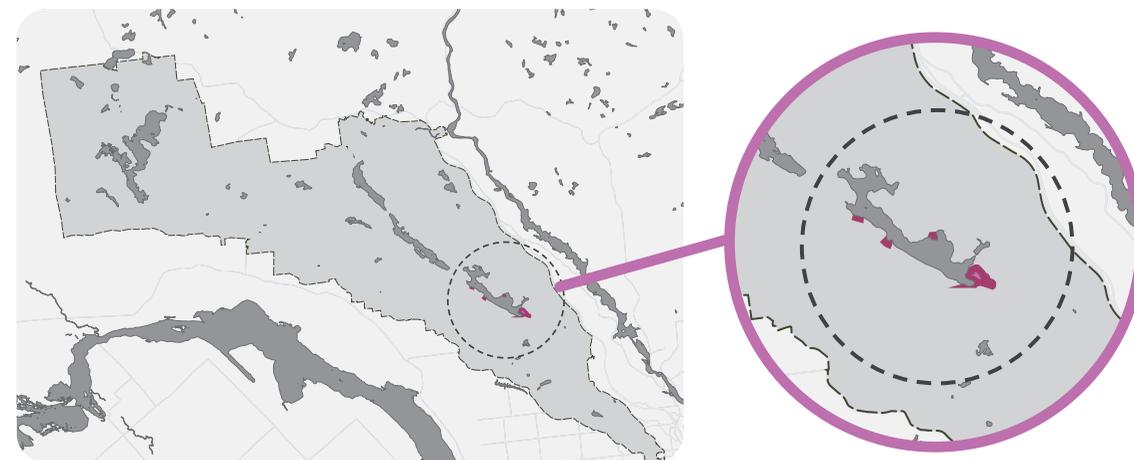
- ▶ Assurer une gestion des rives favorisant la restauration des milieux naturels.
- ▶ Conserver la bande de végétation riveraine et la réintroduire là où elle s'est dégradée ou a disparu.
- ▶ Utiliser des embarcations non motorisées.
- ▶ Moderniser l'aménagement des emplacements de camping dans l'empreinte au sol existante.
- ▶ Éviter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, en sensibilisant les plaisanciers et en exigeant le lavage des embarcations.
- ▶ Éviter la propagation des maladies et des insectes nuisibles en renforçant les contrôles du bois venant de l'extérieur du parc pour les feux.





E

Aire récréative du lac Meech



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire récréative du lac Meech comprend les lieux récréatifs répartis autour du lac Meech correspondant aux plages publiques O'Brien et Blanchet, et à l'installation de mise à l'eau McCloskey. Tous donnent accès au lac pour y pratiquer des activités nautiques au cœur du paysage naturel du parc. À l'extérieur des zones de baignade surveillées, des excursions en canot ou en kayak permettent d'admirer des points de vue variés.

Les plages et les stationnements situés à proximité sont très occupés en été. Par conséquent, la capacité d'accueil maximale est souvent atteinte par beau temps.

Cette aire récréative est aussi un point de départ pour les sentiers rejoignant le plateau d'Eardley et les belvédères de l'escarpement. Les stationnements du secteur sont aussi très occupés par beau temps au printemps, en hiver et pendant le Coloris automnal.

La présence d'une installation de mise à l'eau entraîne une demande, de la part des plaisanciers, pour aménager un autre endroit où accoster et profiter du paysage. Actuellement, la berge nord du lac est utilisée de façon non officielle et sans encadrement à plusieurs endroits, ce qui contribue à l'érosion de la berge.

Les lieux récréatifs de ce secteur avoisinent plusieurs résidences privées construites sur la rive sud du lac, le long du chemin du Lac-Meech.

L'emplacement du chemin qui borde le lac et donne accès aux résidences et aux lieux récréatifs, de même que les installations privées donnant accès à l'eau aux résidents (quais, abris pour bateau) accentuent la pression exercée sur la berge.

Une collaboration avec les parties prenantes locales est essentielle pour améliorer la condition de la berge, afin de prévenir son érosion et de contribuer au maintien de la qualité de l'eau du lac.

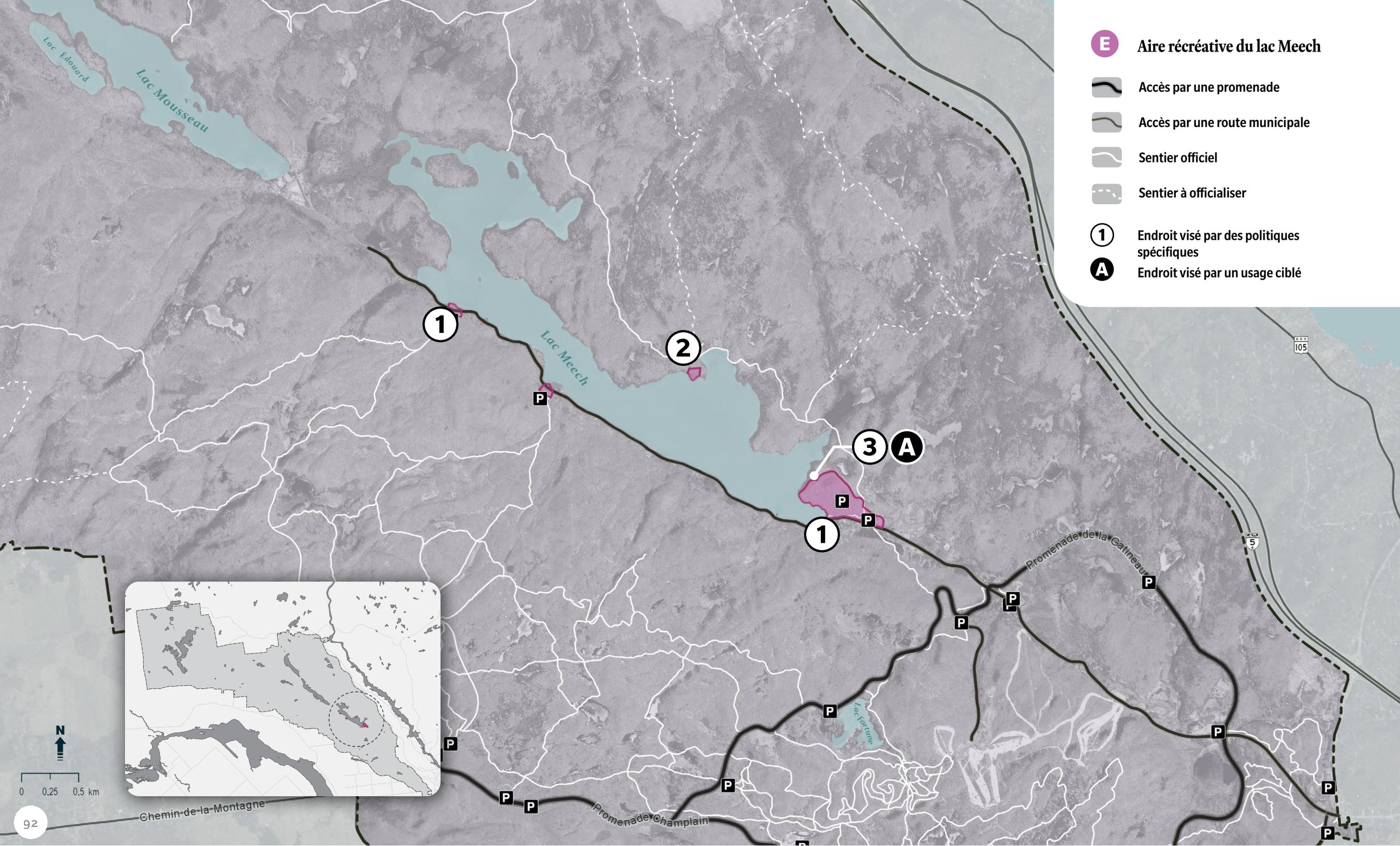
Les maisons O'Brien et Willson, la maison Hope et la chapelle des Capucins font partie des éléments importants du patrimoine du secteur qui doivent être conservés et mis en valeur.

VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ contemplation de la nature
- ▶ activités récréatives en nature, en solo ou en petit groupe, à proximité du milieu urbain
- ▶ découverte des paysages culturels, du patrimoine politique et des événements historiques
- ▶ accès public aux plans d'eau naturels de la région de la capitale
- ▶ maintien de la qualité de l'eau et conservation de la biodiversité

USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes
- ▶ baignade, plage (plages O'Brien et Blanchet)
- ▶ mise à l'eau d'embarcations non motorisées au stationnement P12
- ▶ départ de sentiers
- ▶ nautisme non motorisé
- ▶ pêche
- ▶ accostage pour halte nautique
- ▶ interprétation, éducation



E Aire récréative du lac Meech

Accès par une promenade

Accès par une route municipale

Sentier officiel

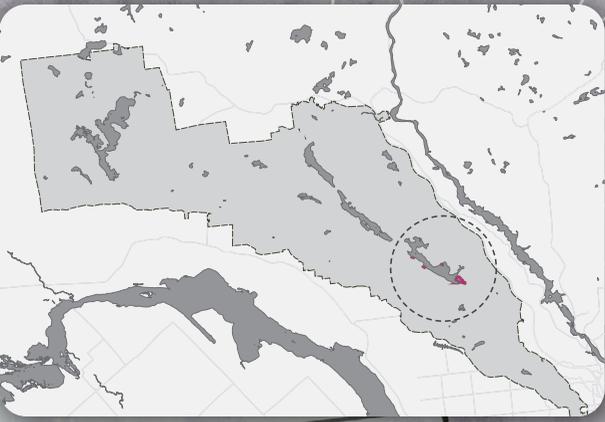
Sentier à officialiser

1 Endroit visé par des politiques spécifiques

A Endroit visé par un usage ciblé

0 0,25 0,5 km

92



POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Assurer une gestion des rives favorisant la restauration des milieux naturels.
 - ▶ Conserver la bande de végétation riveraine et la réintroduire là où elle s'est dégradée ou a disparu.
 - ▶ Éviter la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, en sensibilisant les plaisanciers et en exigeant le lavage des embarcations.
 - ▶ Favoriser l'utilisation d'embarcations non motorisées.
 - ▶ Assurer l'utilisation durable des plages en limitant leur fréquentation à leur niveau actuel, par exemple en contrôlant l'accès selon la capacité des stationnements.
- ① Respecter les zones de plage. Ne pas utiliser la berge à des endroits qui ne sont pas désignés pour l'utilisation voulue.
 - ② Encadrer l'utilisation de la rive nord du lac en désignant un endroit, à la chapelle des Capucins, qui pourrait servir de halte aux embarcations non motorisées, et naturaliser les autres endroits utilisés informellement.
 - ③ Protéger et mettre en valeur les aspects patrimoniaux et culturels des maisons O'Brien et Willson.



▲ Usages ciblés et politiques supplémentaires

A MAISONS O'BRIEN ET WILLSON

- ▶ Limiter l'occupation des lieux associés aux maisons O'Brien et Willson aux espaces déboisés existants, y compris le stationnement.
- ▶ Favoriser une utilisation permettant un usage public qui assure la protection des bâtiments et met en valeur l'histoire et le prestige des lieux. Permettre, entre autres, les usages suivants :
 - hébergement (hôtel, gîte);
 - services de restauration;
 - tenue de conférences;
 - location de salles pour événements ponctuels (réceptions, mariages, célébrations).



F

Aire d'activités récréatives intensives de Camp Fortune



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire d'activités récréatives intensives de Camp Fortune a une vocation sportive et récréative depuis une centaine d'années, et les résidents de la région s'y rendent pour faire du ski alpin. L'Ottawa Ski Club a travaillé à la mise sur pied du centre de ski jusque dans les années 1990, période à laquelle la CCN est devenue propriétaire des lieux. Les installations avaient alors été conservées et l'endroit est maintenant exploité par un locataire privé qui a su investir les sommes nécessaires pour maintenir une station de ski alpin qui fait la joie des usagers et qui contribue encore à l'économie locale.

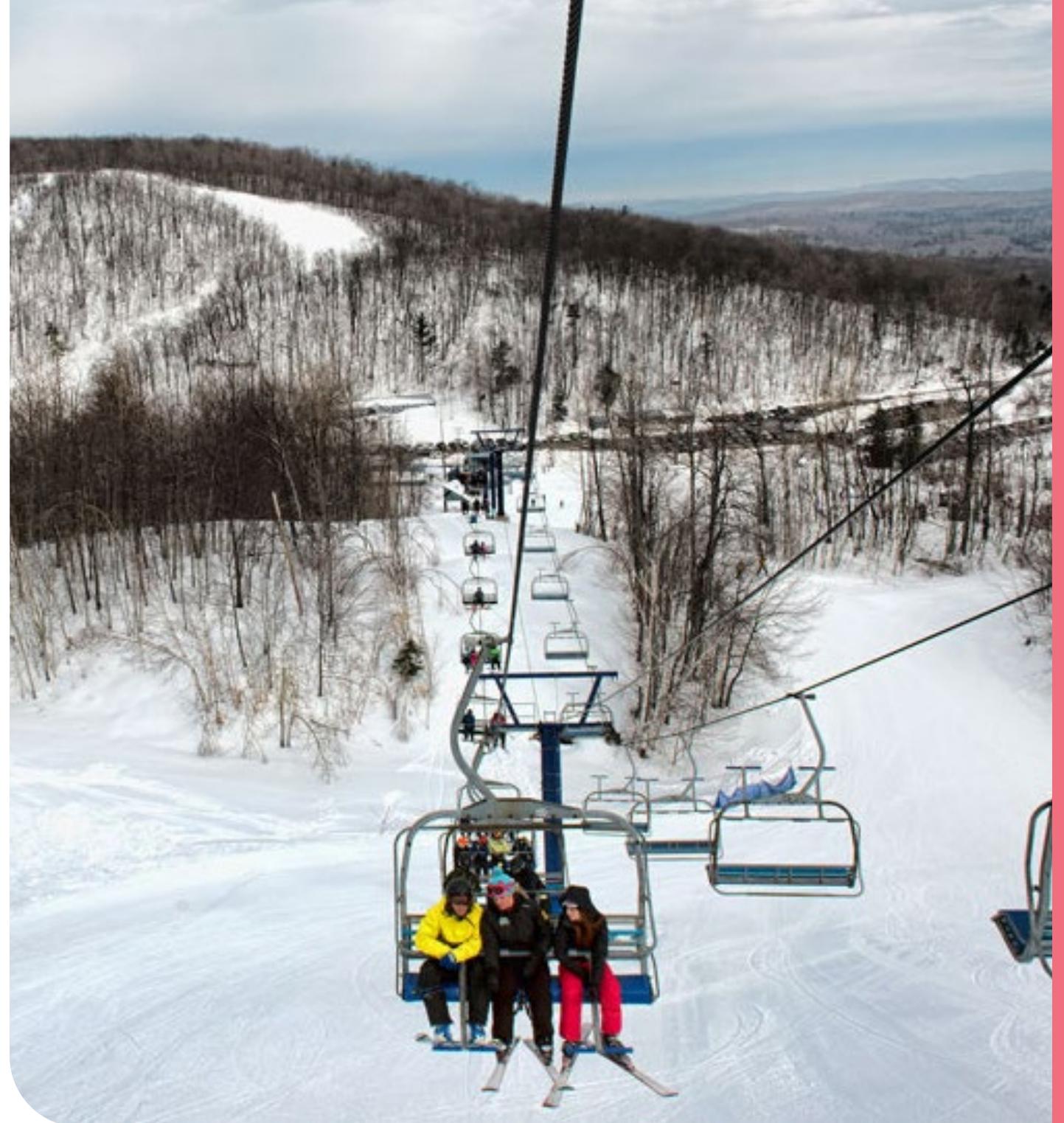
Les lieux se prêtent encore à des usages récréatifs spécialisés et sportifs. On y observe une grande concentration d'usagers et les installations récréatives peuvent avoir une empreinte plus large sur l'environnement, ce qui nécessite des mesures d'atténuation. Les activités de compétition sont aiguillées principalement à cet endroit. Il sert spécifiquement aux activités de performance sportive de plein air et à des activités récréatives non motorisées et permises (ski alpin, vélo de montagne, biathlon et ski de fond).

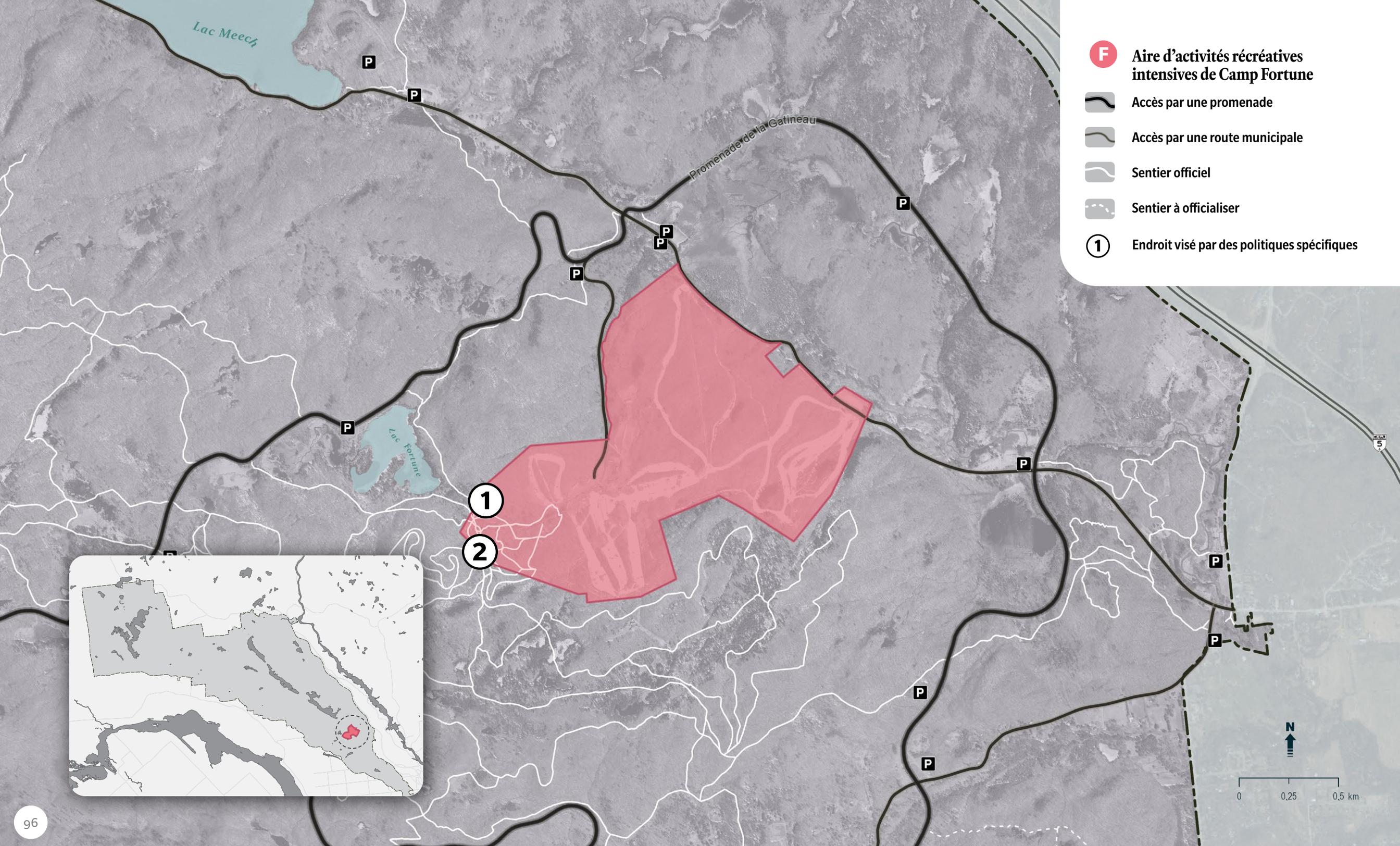
VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ mise en valeur de l'apport historique de Camp Fortune et de l'utilisation du parc à des fins récréatives de plein air
- ▶ maintien d'une station de ski alpin contribuant à une offre touristique diversifiée à proximité du cœur de la capitale jusqu'à l'arrêt de l'utilisation des lieux à cette fin
- ▶ concentration et contrôle des utilisations récréatives de plein air requérant une infrastructure et une empreinte au sol importantes
- ▶ maillage du réseau de sentiers et de l'offre de services de Camp Fortune avec le réseau récréatif du reste du parc

USAGES PERMIS

- ▶ recherche scientifique autorisée et suivi des indicateurs de la santé des écosystèmes
- ▶ activités liées à la protection et à la restauration de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes
- ▶ centre de ski alpin de jour et de soirée
- ▶ chalet de ski, avec services de restauration
- ▶ relais de jour
- ▶ location de salle et d'espace
- ▶ entraînement de biathlon, avec champ de tir
- ▶ compétitions sportives, l'été et l'hiver
- ▶ activités en sentier, l'été et l'hiver (vélo de montagne, vélo d'hiver, ski de fond, raquette)
- ▶ amusement en plein air nécessitant des installations récréatives (luge alpine, parcours aérien, tyrolienne)
- ▶ interprétation, éducation





F Aire d'activités récréatives intensives de Camp Fortune

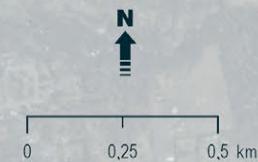
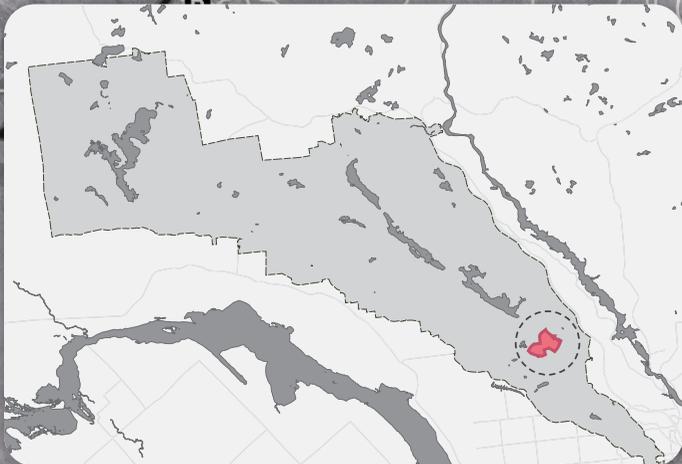
Accès par une promenade

Accès par une route municipale

Sentier officiel

Sentier à officialiser

1 Endroit visé par des politiques spécifiques



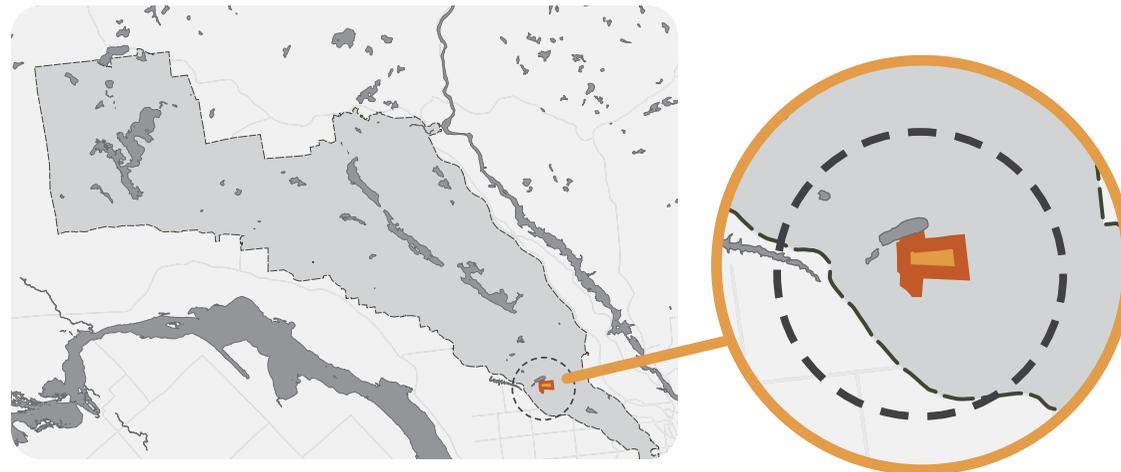
POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Gérer les aménagements et les interventions à Camp Fortune de façon à éviter l'effet cumulatif sur l'environnement naturel des lieux et à l'extérieur des limites.
 - ▶ Demander la préparation d'un plan d'aménagement à moyen terme pour cet endroit, afin de mieux prévoir l'expansion des activités proposées et l'effet cumulatif des aménagements.
 - ▶ Limiter l'expansion des activités permises, et l'ajout de l'infrastructure qui leur est nécessaire, à l'équivalent de l'empreinte au sol correspondant à la surface actuellement déboisée des lieux.
 - ▶ Permettre l'implantation d'activités prévues au plan d'aménagement à moyen terme sur des espaces boisés situés à l'intérieur du périmètre des espaces actuellement utilisés par les activités, si ces espaces boisés sont compensés selon les politiques de compensation de la CCN.
 - ▶ Concevoir une stratégie de gestion des déplacements qui reflète la capacité de l'infrastructure existante, de façon à atténuer les effets négatifs sur l'environnement, y compris ceux liés à la surcharge des stationnements et à la congestion des routes d'accès.
- ▶ Prendre en compte l'effet cumulatif que les projets d'expansion des activités pourraient avoir sur les déplacements, et intégrer ces projets à la stratégie de gestion des déplacements.
 - ▶ Relier les sentiers du Camp Fortune, plus particulièrement les parcours de ski de fond et de vélo de montagne, aux sentiers du reste du parc.
 - ▶ Créer une halte pour les usagers du réseau de sentiers à l'aide des services et de l'infrastructure existants à Camp Fortune et reconnaître officiellement ce point d'accès au réseau.
 - ▶ Fermer l'éclairage des pistes, la nuit, en dehors des heures d'ouverture et d'entretien des lieux, et changer progressivement le type d'éclairage pour diminuer la consommation d'énergie et atténuer l'effet de la lumière sur la faune.
 - ▶ Souligner l'utilisation récréative historique de l'endroit en tant que lieu d'origine de l'essor du réseau de ski dans le parc.
 - ▶ N'autoriser aucune forme d'hébergement.
- ① Limiter la surface du champ de tir pour le biathlon à la surface existante.
 - ② Explorer la possibilité de convertir le chalet des Érables en relais de jour.



G

Aire patrimoniale du domaine Mackenzie-King



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire patrimoniale du domaine Mackenzie-King regroupe des terrains dont la vocation dominante est la conservation et la mise en valeur des composants patrimoniaux ayant une forte valeur ajoutée, c'est-à-dire le domaine Mackenzie-King. Le domaine inclut les terrains sur lesquels sont construits les chalets Kingswood et Moorside ouverts au public. La résidence officielle La Ferme, réservée au président de la Chambre des communes et non ouverte au public, fait également partie de ce complexe. Les objectifs poursuivis dans cette aire patrimoniale conjuguent la conservation et la restauration des éléments caractéristiques du patrimoine bâti, des paysages culturels et des milieux naturels, ainsi que leur mise en valeur à des fins touristiques et éducatives.

L'intensité d'utilisation du sol est élevée et l'importance des aménagements doit respecter la configuration et la valeur historique du paysage culturel des lieux. Ce secteur permet un regroupement d'activités muséologiques et interprétatives – vie politique et sociale, paysages culturels, milieux naturels – offrant un éventail de services d'accueil et de renseignements aux visiteurs, des services de restauration complémentaires et des services sanitaires. La vocation des lieux propose une offre touristique axée sur la découverte du patrimoine. Des usages de conservation et de restauration des milieux naturels sont aussi possibles, pour maintenir les caractéristiques du paysage. Quelques sentiers qui parcourent le domaine permettent de relier le réseau.

VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

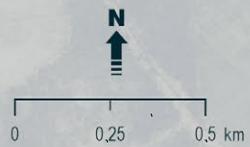
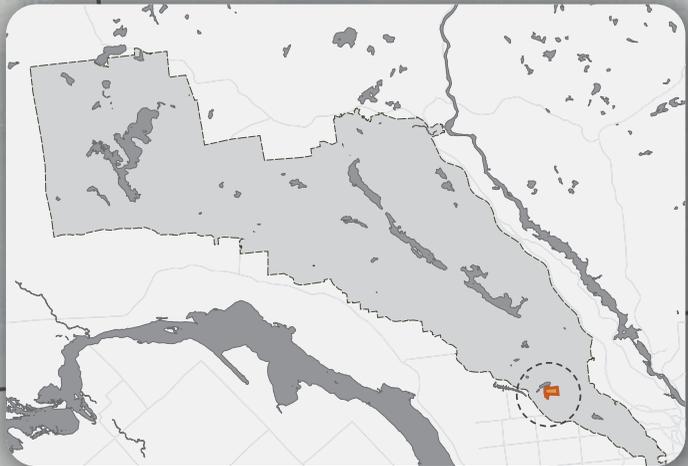
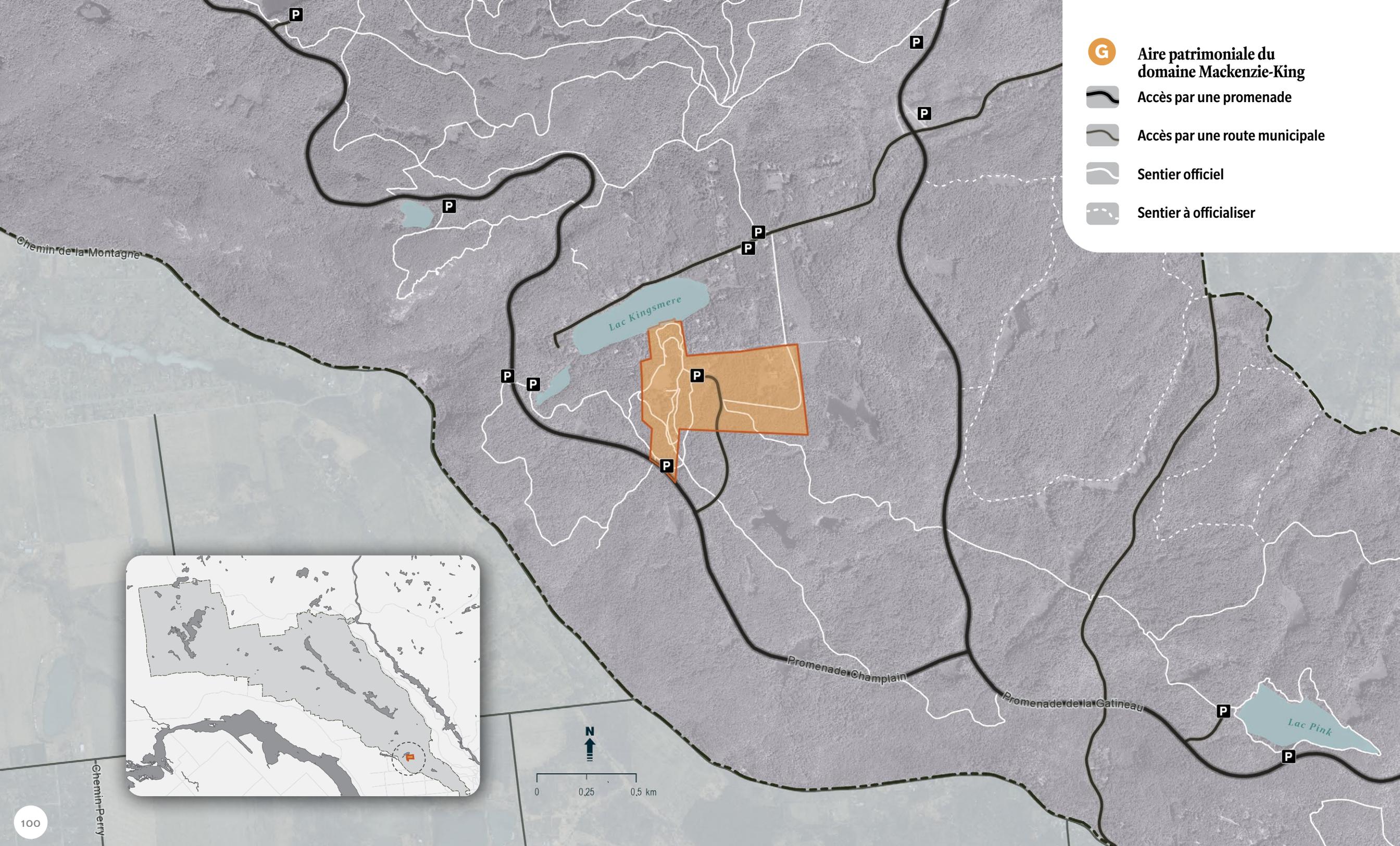
- ▶ conservation des caractéristiques patrimoniales, des paysages et des bâtiments du domaine
- ▶ activités éducatives pour les visiteurs à propos de l'histoire, des personnages et des événements en lien avec l'endroit
- ▶ maintien de l'un des principaux lieux d'interprétation culturelle du parc

USAGES PERMIS

- ▶ interprétation, éducation
- ▶ animation, spectacles
- ▶ location d'emplacements extérieurs (réceptions, mariages)
- ▶ musée, exposition d'artéfacts
- ▶ services de restauration
- ▶ vente d'objets associés à la visite
- ▶ randonnée pédestre, vélo de montagne
- ▶ ski de fond, raquette, vélo d'hiver
- ▶ observation des milieux naturels et des paysages culturels
- ▶ conservation et mise en valeur des bâtiments
- ▶ résidence officielle
- ▶ stationnement



-  Aire patrimoniale du domaine Mackenzie-King
-  Accès par une promenade
-  Accès par une route municipale
-  Sentier officiel
-  Sentier à officialiser



Lac Kingsmere

Lac Pink

Promenade Champlain

Promenade de la Gatineau

POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'aménagement et des lignes directrices du domaine Mackenzie-King.
- ▶ Assurer la protection du paysage culturel des lieux.
- ▶ Veiller à la mise à jour du plan d'aménagement et à la pertinence des lignes directrices.
- ▶ Élaborer un plan de conservation des bâtiments patrimoniaux du domaine.





H Aire institutionnelle



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'aire institutionnelle regroupe les terrains situés le long du boulevard de la Cité-des-Jeunes, dans la ville de Gatineau. Ces terrains sont occupés, entre autres, par le centre Asticou, le Collège Heritage, le Collège de l'Outaouais ainsi que l'école secondaire Mont-Bleu et le complexe sportif Mont-Bleu, adjacent à la polyvalente. Certains de ces terrains font partie de l'entente de 1973 avec le gouvernement du Québec. Cette entente porte sur la cession de la gestion et du contrôle de certains terrains de la CCN en faveur du gouvernement du Québec, pour y permettre la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement. Ceci en échange de la gestion et du contrôle par la CCN d'autres terrains situés notamment dans le secteur du lac la Pêche. La vocation dominante du secteur demeure d'y offrir des activités éducatives, culturelles et

récréatives. Même si les terrains qui s'y trouvent ont une vocation en marge de la mission générale du parc, ils restent néanmoins dans les limites du parc, car ils contribuent, en raison des vastes terrains entourant les bâtiments, à la préservation du paysage et au maintien d'une zone tampon pour les habitats naturels. Ils sont aussi un point de départ du réseau de sentiers du parc et donnent accès à des stationnements en périphérie. Mis à part les usages éducatifs et culturels, le secteur permet certaines utilisations récréatives associées aux installations sportives et aux activités récréatives non motorisées ainsi que l'implantation et l'offre d'un service public de soins de santé et les usages connexes inhérents qui y seraient rattachées. Ces types d'usages supposent une utilisation élevée et une transformation importante du milieu récepteur,

pour les aménagements et les constructions. Des efforts de conservation sont également nécessaires afin de préserver les composants des écosystèmes et des paysages naturels des lieux.

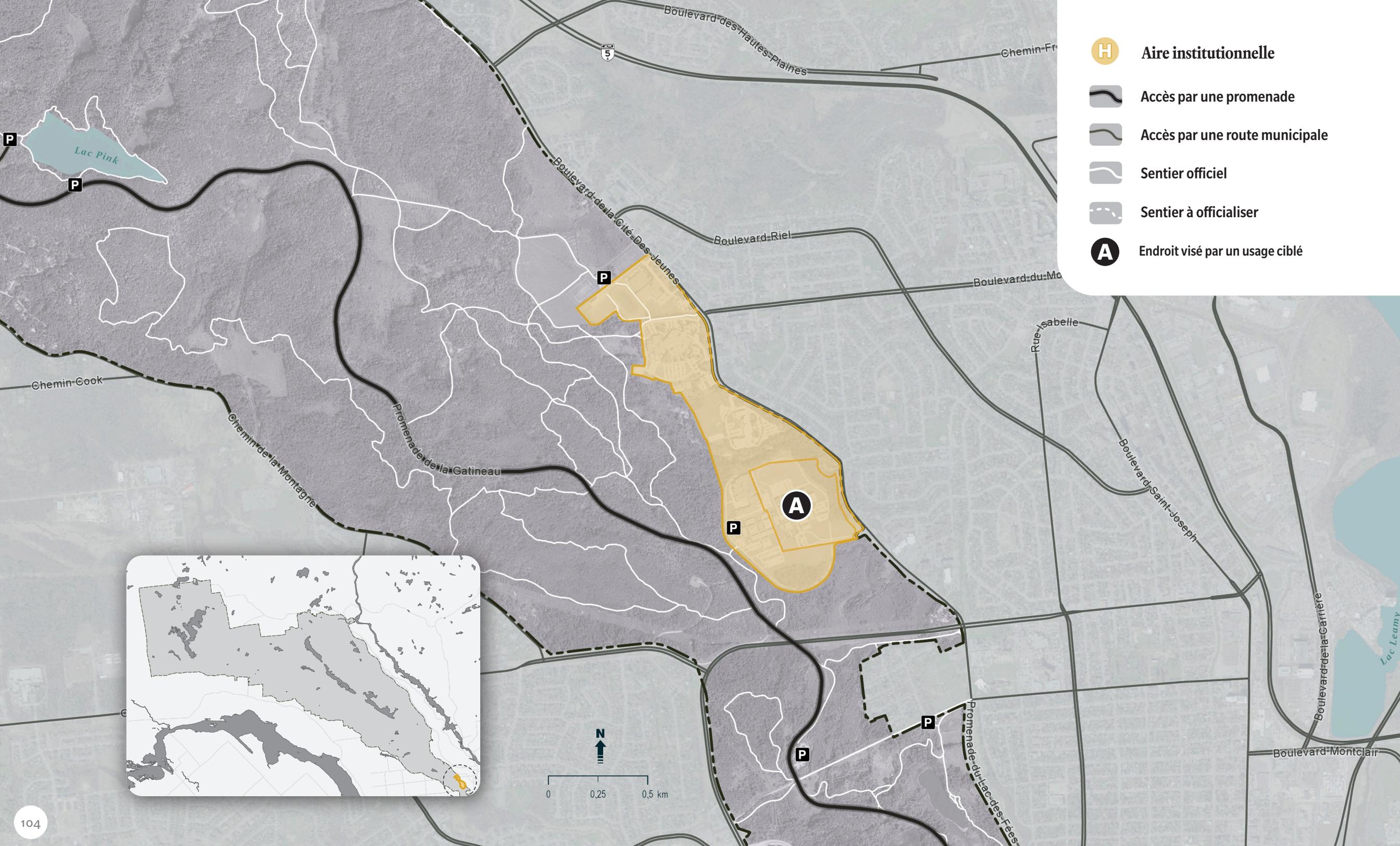
VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

- ▶ maintien d'un pôle institutionnel et éducatif régional
- ▶ maintien d'une interface et d'une zone tampon entre le secteur boisé du parc et le milieu urbain

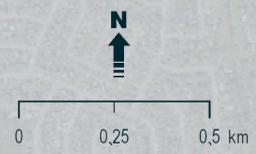
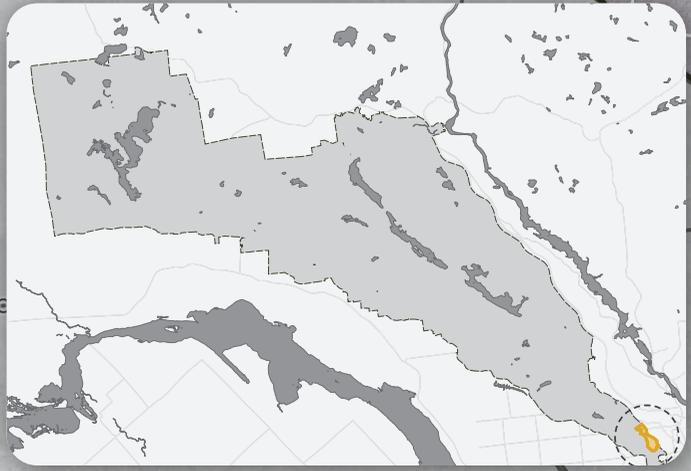
USAGES PERMIS

- ▶ établissements scolaires et culturels
- ▶ terrain de sport et installations connexes
- ▶ installation fédérale d'emploi et de formation
- ▶ interprétation, éducation
- ▶ activités en sentier
- ▶ stationnement
- ▶ station de transport en commun





- Aire institutionnelle
- Accès par une promenade
- Accès par une route municipale
- Sentier officiel
- Sentier à officialiser
- A Endroit visé par un usage ciblé



POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Veiller au respect de l'entente de 1973 conclue entre la CCN et le gouvernement du Québec.
- ▶ Permettre l'agrandissement des bâtiments et des installations autorisés, tout en conservant une zone tampon naturelle ou paysagée adjacente au lieu de récréation en plein air.
- ▶ Encourager l'adoption de pratiques environnementales exemplaires en aménagement extérieur, qui favorisent le couvert forestier, la présence de végétation, la perméabilité des surfaces et la prévention des collisions d'oiseaux dans les vitres.
- ▶ Encourager le maintien d'une zone tampon végétale d'une largeur minimale de 30 mètres entre les milieux boisés ou humides et les lieux construits.
- ▶ Advenant la mise en vente des terrains, considérer leur acquisition dans le but de protéger les paysages naturels et les caractéristiques environnementales qui sont bénéfiques pour le parc.



▲ Usages ciblés et politiques supplémentaires

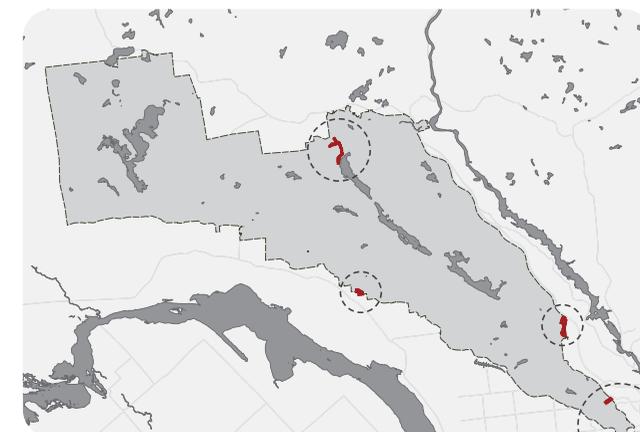
A CENTRE ASTICOU (LE CAMPUS D'ASTICOU)

- ▶ Limiter l'implantation de tout établissement public de soins de santé et services sociaux, ainsi que des usages, activités, infrastructures, équipements, et ouvrages qui y sont rattachés, au terrain aliéné à cette fin spécifique par le gouvernement du Canada à la province du Québec.
- ▶ Interdire tout accès routier ou voie de communication terrestre, desservant l'établissement de soins de santé et services sociaux, situé à l'extérieur des limites de celui-ci, que ce soit à partir d'une route publique ou privée, afin de préserver l'intégrité et la contiguïté de toutes les aires du parc.



I

Aires d'accueil



DESCRIPTION DU TERRITOIRE

L'expérience vécue par les visiteurs nouveaux ou occasionnels repose en grande partie sur l'accueil qui leur est réservé et sur les renseignements qui sont à leur disposition pour préparer leur visite. Les aires d'accueil sont essentielles à cet égard. Elles permettent en outre de concentrer divers services qui enrichissent l'expérience des visiteurs.

Des aires d'accueil sont réparties en périphérie du parc. Elles se trouvent à des endroits clés, situés à proximité de secteurs du parc où des infrastructures récréatives se concentrent. Ces aires d'accueil formalisent certaines entrées du parc et, par leurs paysages, enrichissent le premier contact des visiteurs avec le milieu naturel. En plus de fournir des renseignements et des conseils pour que la visite soit plus agréable, ces lieux assurent la communication des valeurs de conservation environnementale et du patrimoine culturel du parc.

Une variété de services, d'aménagements et d'activités conformes aux orientations du parc y est possible. La hiérarchisation des aires d'accueil permet d'orienter la vaste gamme de services offerts. La principale aire d'accueil est le Centre des visiteurs, situé à Chelsea. Elle est suivie par les aires d'accueil du lac Philippe, du Relais plein air et de Pontiac, qui procurent un accueil axé sur les activités récréatives propres au secteur où elles se trouvent. D'autres points sont d'importantes portes d'entrée saisonnières, tels que la promenade de la Gatineau, depuis les boulevards des Allumettières ou Alexandre-Taché; et le chemin Sincennes, qui donne accès au lac la Pêche, où des renseignements sont fournis sans toutefois qu'on y retrouve tous les services habituellement offerts dans une aire d'accueil.

Les aires d'accueil sont de plus des endroits à partir desquels pourra s'appuyer le déploiement de stratégies de transport durable et collectif, pour se rendre au parc et y circuler.

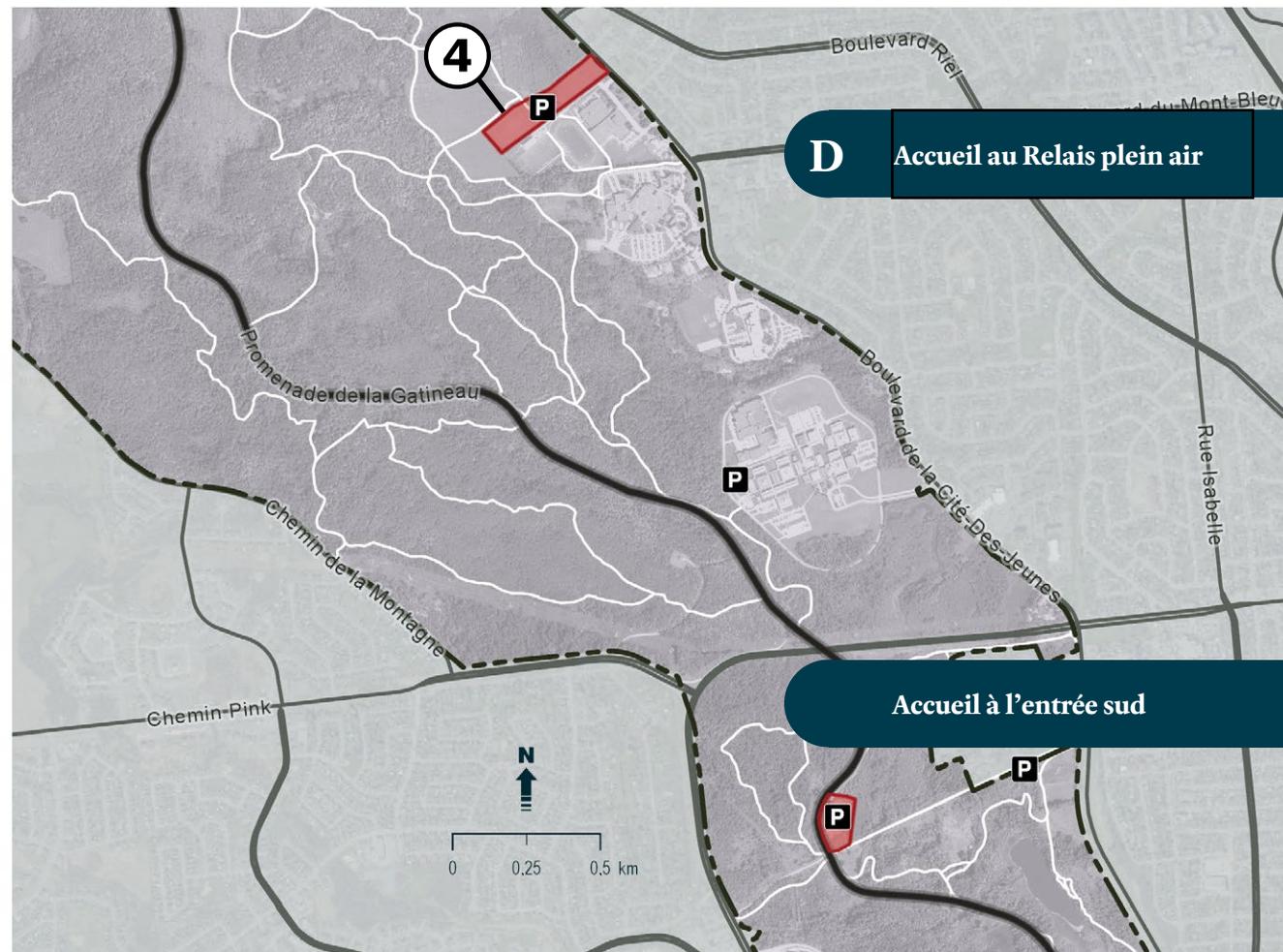
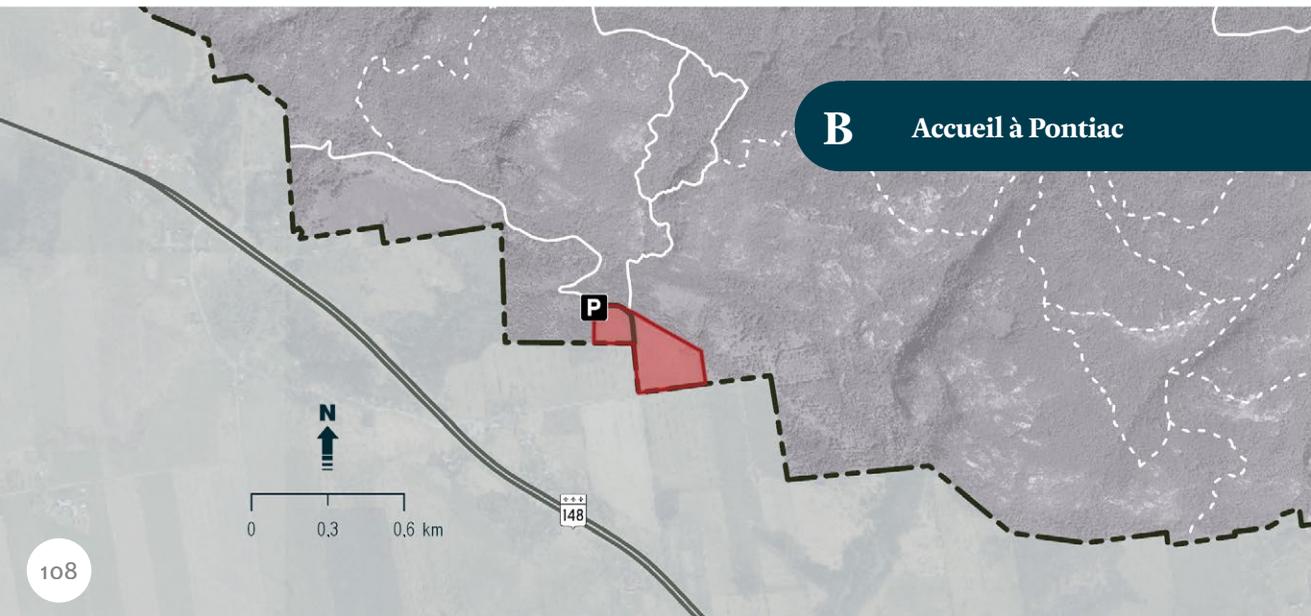
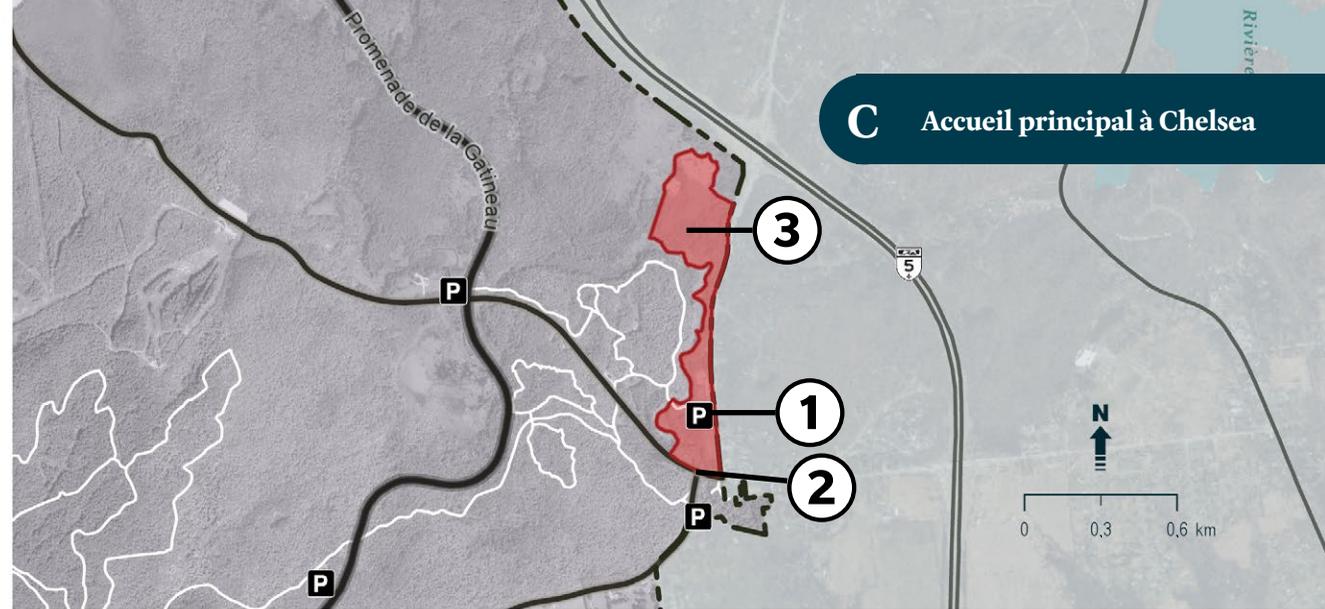
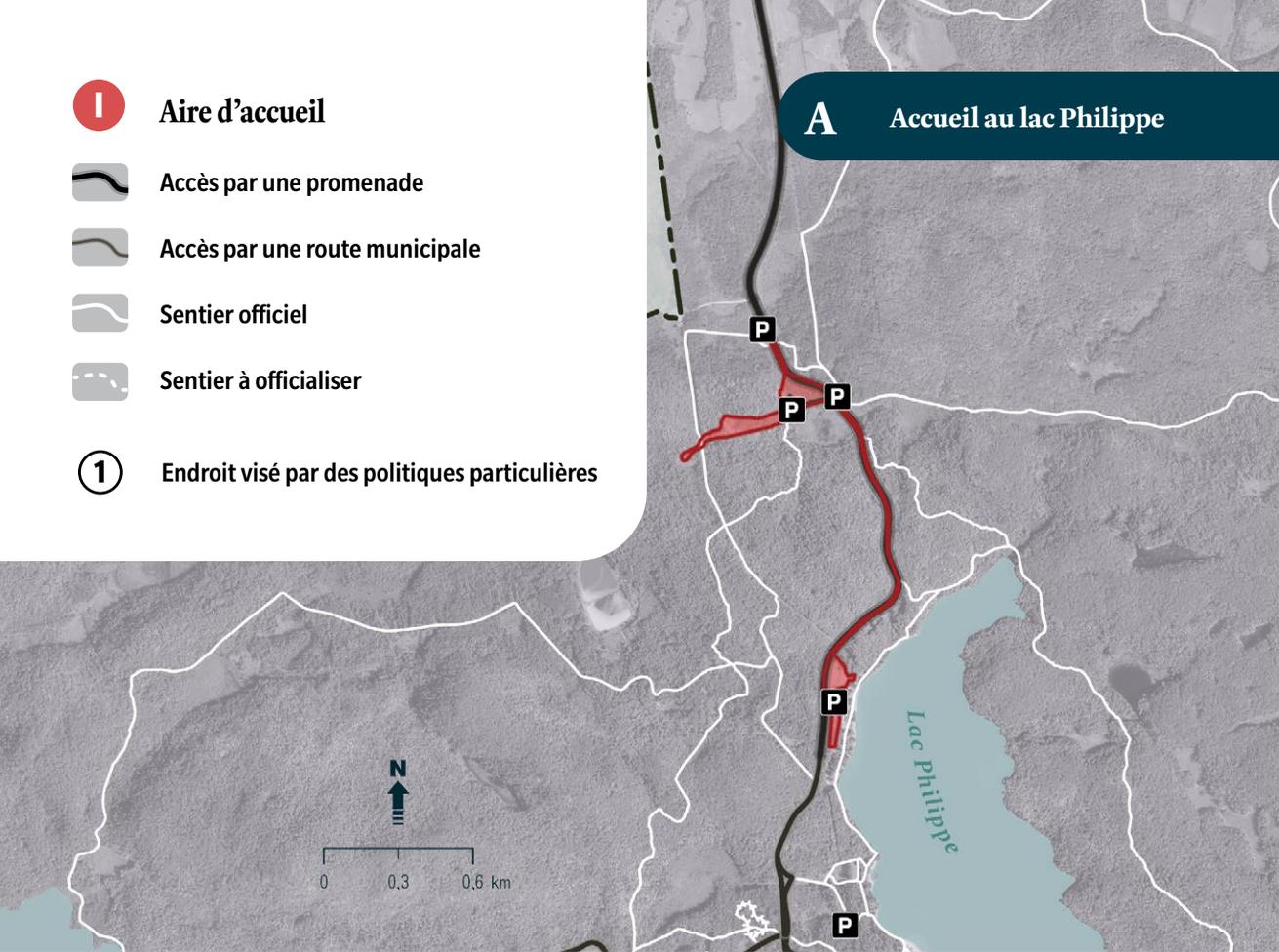
VOCATION ET OBJECTIFS PARTICULIERS

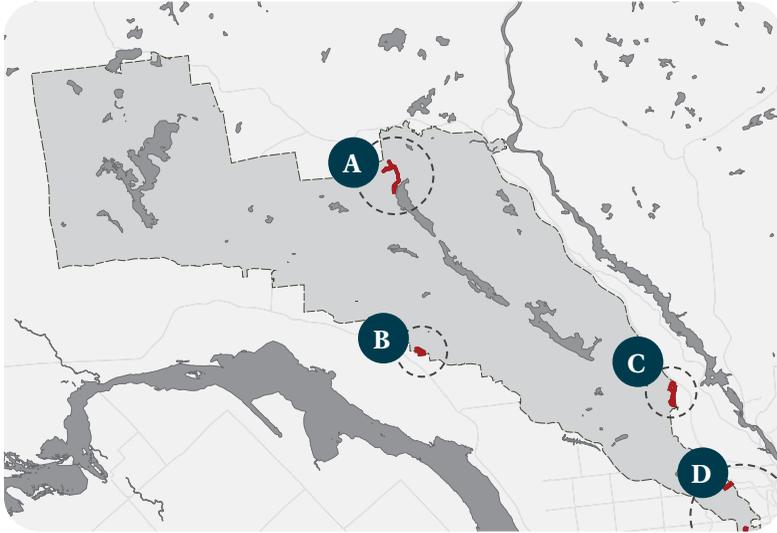
- ▶ accueil et orientation des visiteurs
- ▶ diffusion de renseignements sur les activités et l'interprétation, et sur les règles du parc
- ▶ accès aux lieux d'activités récréatives
- ▶ communication de l'image de marque de parc de conservation de la capitale
- ▶ occasion pour des lieux d'échange et la promotion de la dimension culturelle du parc

USAGES PERMIS

- ▶ départ de sentiers
- ▶ activités et événements qui sont en lien avec les orientations du parc
- ▶ pavillon pour accueillir les visiteurs, où sont permis les principaux usages suivants :
 - diffusion de renseignements sur le parc
 - expositions
 - interprétation, éducation
 - activités d'initiation à la récréation en plein air
 - location de matériel de plein air
 - services aux usagers (salle de fartage, casiers)
 - espace culturel autochtone
- ▶ services complémentaires aux visiteurs
 - vente de biens et services en lien avec les activités récréatives de plein air
 - services de restauration
 - location de salles et d'emplacements extérieurs (rencontres, réceptions, événements)
 - locaux pour groupes ou associations liés aux activités du parc
- ▶ usages liés à l'administration, à la logistique et à l'entretien du parc
 - bureau administratif du parc
 - entreposage intérieur
 - stationnement
 - ateliers de réparation du matériel et de la machinerie liés à l'entretien des lieux récréatifs
 - entreposage de matériaux, du petit matériel et des véhicules liés aux lieux récréatifs et à leur entretien
 - infrastructure associée au transport durable

- I** Aire d'accueil
- Accès par une promenade
- Accès par une route municipale
- Sentier officiel
- Sentier à officialiser
- 1** Endroit visé par des politiques particulières





POLITIQUES SPÉCIFIQUES

- ▶ Assurer un type et une envergure de services aux visiteurs qui correspond à la hiérarchie des différentes aires d'accueil :
 - accueil principal à Chelsea (Centre des visiteurs du parc de la Gatineau) :
 - ▶ renseignements, interprétation, éducation, services aux visiteurs (location d'équipement, salle de fartage, services de restauration, vente d'articles, entreposage quotidien), paiement des droits d'accès, expositions, espace culturel autochtone, lieu de rassemblement et de rencontres, bureau de l'administration du parc (espaces de travail, entreposage et entretien);
 - accueil secondaire au lac Philippe, au Relais plein air et à Pontiac (Luskville) :
 - ▶ renseignements, interprétation, éducation, services aux visiteurs (location de matériel, salle de fartage, services de restauration, vente d'articles, casiers), locaux pour groupes ou associations liés aux activités du parc, paiement des droits d'accès.
- ▶ Permettre l'augmentation de l'empreinte au sol afin d'améliorer l'infrastructure d'accueil et les installations qui appuient les activités permises; de centraliser l'entreposage du matériel; et de mettre en place des mesures favorisant le transport durable, pour les visiteurs.
- ▶ Gérer l'aménagement des terrains de façon à ce qu'ils contribuent à la qualité du paysage naturel visible depuis l'extérieur du parc.
- ▶ Encourager l'amélioration de la desserte par transport collectif, aux aires d'accueil

- ① Construire un nouveau bâtiment d'accueil principal à Chelsea.
- ② Contribuer à améliorer la fluidité des déplacements, à l'entrée du parc, à Chelsea.
- ③ Travailler avec la municipalité pour le retrait, en temps opportun, d'installations municipales d'entreposage, à la jonction du chemin Scott et de l'autoroute 5, afin d'utiliser les lieux pour des fonctions d'accueil.
- ④ Maintenir au-delà de la fin du bail prévue (2030) les fonctions d'accueil des visiteurs du parc au Relais plein air, en favorisant des partenariats lorsque c'est possible. Permettre également les usages suivants dans l'aire d'accueil secondaire du Relais plein air :
 - ▶ location de salles, organisation de compétitions et d'événements de masse axés sur le plein air;
 - ▶ création d'un parc de ski pour la formation des skieurs, où peuvent être aménagés des monticules faits exclusivement de neige.



7 Projets stratégiques

7.1 Défragmentation des habitats et projet de gestion responsable des sentiers

Le parc de la Gatineau offre un réseau de sentiers officiels d'environ 200 kilomètres de longueur. Au fil du temps, les usagers du parc y ont créé plus de 300 kilomètres de sentiers non officiels, ce qui cause la fragmentation des écosystèmes et nuit à l'intégrité écologique du parc. Pour s'attaquer au problème, la CCN a mis en œuvre un projet de gestion responsable des sentiers. Ce projet vise à réduire la fragmentation des habitats causée par la création et l'utilisation de sentiers non officiels et établit un nouveau réseau de sentiers officiels permettant de vivre des expériences variées et sûres qui plairont aux visiteurs. Il propose notamment d'intégrer au réseau officiel 100 des 300 kilomètres de sentiers non officiels et, en collaboration avec des groupes d'usagers et des bénévoles, de les rendre conformes aux objectifs de conservation du parc. Il en résultera un réseau de 300 kilomètres de sentiers officiels. Ce projet propose de naturaliser les 200 autres kilomètres de sentiers non officiels, ce qui réduira la fragmentation globale des habitats et contribuera à améliorer l'intégrité écologique du parc.

7.2 Protection des corridors écologiques

La conservation de l'intégrité écologique est au cœur de la gestion du parc de la Gatineau. Le parc abrite une faune et une flore riches et fournit à la région de la capitale nationale des services écologiques irremplaçables. La connectivité écologique, assurée par des corridors mieux protégés, est un élément fondamental des changements proposés dans le plan directeur de 2021. Afin d'assurer la pérennité de ces corridors essentiels au maintien de la biodiversité et de la santé du parc, la CCN compte collaborer avec des organismes de protection de la nature, diverses parties prenantes et des propriétaires privés. Le projet de protection des corridors écologiques sera centré sur 12 corridors extérieurs au parc recensés dans une étude réalisée de 2009 à 2012, en collaboration avec des experts, des partenaires locaux et des organismes de conservation.



7.3 Expérience des visiteurs et données sur la fréquentation

La CCN doit se doter de meilleures données sur la fréquentation et sur la façon qu'ont les visiteurs d'utiliser le parc de la Gatineau. Elle pourra ainsi mieux gérer l'impact des visiteurs et améliorer à court, à moyen ou à long terme leur expérience dans le parc, en plus de vérifier que les mesures et les programmes mis en œuvre concordent avec les orientations du plan directeur et des diverses politiques. Une fois obtenues, ces données devront être mises à jour régulièrement.

7.4 Conception d'une grille d'acceptabilité des activités et des événements

À la lumière des résultats des consultations publiques sur le plan directeur, l'équipe de gestion du parc de la Gatineau établira une grille d'évaluation de l'acceptabilité des activités et des événements. Cette grille servira à évaluer les nouvelles activités suggérées et les événements proposés en vue de déterminer leur compatibilité avec le mandat premier du parc, c'est-à-dire la protection de l'intégrité écologique, et ses autres objectifs de gestion. Cet outil sera conçu de concert avec les parties prenantes et reflétera avec transparence les décisions prises. Les résultats qui découleront de l'application de cet outil deviendront un intrant primordial au processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol et du design, nécessaire à l'autorisation des nouvelles propositions.





7.5 Construction d'un nouveau centre des visiteurs

À la fin des années 1990, la CCN a relocalisé le Centre des visiteurs et les fonctions administratives du parc de la Gatineau au 33, chemin Scott à Chelsea, un grand bâtiment administratif qui servait aussi de garage. Ces bâtiments ont été adaptés à leurs nouvelles fonctions, mais les besoins fonctionnels et administratifs changeants nécessitent maintenant l'aménagement de nouveaux bâtiments. La CCN compte donc construire une nouvelle structure pour l'administration et l'accueil des visiteurs, dont la durabilité environnementale, la création de lieux autochtones, l'excellence en conception et le caractère optimal de sa fonctionnalité seront exceptionnels.



7.6 Modernisation du camping du lac Philippe

Le terrain de camping du lac Philippe, au parc de la Gatineau, date de la fin des années 1950. Par conséquent, son aménagement reflète les normes et les besoins de l'époque. Le programme de modernisation des installations mis en place par la CCN a certes permis de réhabiliter certains blocs sanitaires, mais les installations vieillissantes des lieux satisfont de moins en moins aux attentes des campeurs et aux normes de qualité en vigueur de nos jours. Par conséquent, un travail de modernisation s'impose pour améliorer l'offre récréative; rehausser la qualité et la fonctionnalité de l'infrastructure; et améliorer les services aux visiteurs. Ce travail améliorera la qualité de l'expérience et réduira l'impact environnemental global.

7.7 Protection et mise en valeur des ruines Carbide-Willson

Le complexe des ruines Carbide-Willson est un site patrimonial important dans le parc de la Gatineau. En raison des intempéries et de l'érosion, il nécessite des réparations et certaines mesures de conservation. Ce complexe est une destination populaire auprès du public et il est largement fréquenté en toute saison. Sa restauration offre d'importantes possibilités d'interprétation et de communication de sa valeur patrimoniale en tant que composante clé de l'histoire du parc.

7.8 Stratégie d'acquisition des terrains

La stratégie d'acquisition des terrains de la CCN vise à poursuivre l'acquisition des propriétés privées qui se trouvent sur le territoire du parc de la Gatineau – compte tenu du budget alloué et autant que possible de gré à gré. La CCN accordera la priorité aux terrains dont l'importance écologique et stratégique soutient la vocation de conservation du parc.

7.9 Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de transport durable

La Stratégie de transport durable de la CCN comporte de nombreuses recommandations et solutions pour améliorer le transport menant au parc de la Gatineau et à ses sites d'activités. Certaines initiatives issues de cette stratégie ont été mises en œuvre, comme la fermeture des promenades à la circulation motorisée, la nuit, et le service de navette pendant le Coloris automnal, mais il faudrait en créer d'autres. Figurent en tête de liste l'amélioration du partage du réseau de promenades entre les usagers et l'adoption de moyens de transport autres que l'auto pour se rendre aux lieux récréatifs, notamment grâce au transport collectif dont un service de navette permanent.

7.10 Révision du cadre tarifaire

Au parc de la Gatineau, la CCN perçoit des droits pour une partie des services offerts. L'accès général est gratuit, mais la structure tarifaire d'une activité à l'autre manque d'uniformité. Ce déséquilibre pourrait être perçu comme inéquitable. Le but de la révision du cadre tarifaire consiste à trouver un système ou une combinaison de systèmes permettant d'appliquer une structure tarifaire équitable pour l'ensemble des visiteurs, dans tout le parc; d'aiguiller les visiteurs vers les secteurs appropriés; et de réduire l'impact environnemental.

7.11 Création d'un programme de bénévolat

La création d'un programme de bénévolat facilitera la participation des visiteurs qui désirent contribuer à protéger l'intégrité écologique du parc et à améliorer la qualité de l'expérience de plein air. Le bénévolat représente une formidable occasion d'en apprendre davantage sur le parc et de susciter un sentiment d'attachement. Le programme prendra appui sur le travail des quelques groupes spécialisés de bénévoles bien établis au parc. Il aidera à augmenter le nombre de personnes souhaitant donner de leur temps et de faire profiter les autres de leur expérience.





8

Administration et suivi du plan directeur

Ce chapitre énonce les moyens employés pour mettre en œuvre les grandes orientations et principales propositions du Plan directeur du parc de la Gatineau au fil du temps, dans le respect des dispositions de la *Loi sur la capitale nationale*. Les instruments et processus à cette fin comprennent les suivants :

- ▶ l'approbation du plan directeur;
- ▶ la mise en œuvre du plan directeur;
- ▶ les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières applicables aux terrains et aux projets fédéraux;
- ▶ les recommandations pour la Masse de terrains d'intérêt national;
- ▶ les modifications et les révisions à apporter au plan directeur, au besoin;
- ▶ l'établissement des modalités des ententes actuelles et futures.

Caption to come

8.1 Incidence, sur les plans déjà approuvés, de l'entrée en vigueur du plan directeur

Le plan directeur entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration de la CCN.

En approuvant le Plan directeur du parc de la Gatineau de 2021, la CCN annule celui de 2005.

Des plans particuliers plus ciblés s'appliquent également aux terrains fédéraux du parc et sont considérés comme étant complémentaires au plan directeur. Les orientations et politiques d'aménagement de certains de ces plans continuent de s'appliquer. En cas de divergence entre un plan particulier et le plan directeur, ce dernier prévaut.

Voici les plans particuliers qui demeurent en vigueur. Ces plans seront mis à jour au besoin :

- ▶ Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau;
- ▶ Plan d'activités de plein air du parc de la Gatineau;
- ▶ Plan de déplacements durables du parc de la Gatineau;
- ▶ Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau;
- ▶ Stratégie d'interprétation du parc de la Gatineau.

Les plans suivants sont abrogés, et le plan directeur prévaut :

- ▶ Plan du secteur des promenades (2000);
- ▶ Concept d'aménagement de la vallée du ruisseau Meech (1998).

8.2 Mise en œuvre du plan directeur

La mise en œuvre du plan directeur approuvé relève principalement de la Direction de l'intendance de la capitale, avec le soutien de la Direction de l'aménagement de la capitale. La CCN prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui définira une période de réalisation à moyen terme, s'étalant sur cinq à six ans, et une à long terme, qui couvrira toute la durée de vie du plan directeur.

Le plan de mise en œuvre établit l'ordre de priorité général des initiatives et des projets. Il permet également de faire le suivi des objectifs stratégiques énoncés dans le plan directeur. Il est accompagné d'un plan d'action bisannuel précisant la séquence de réalisation des projets; les budgets et les échéances nécessaires à leur réalisation; et de quelles parties prenantes il convient de susciter l'engagement. Divers facteurs influent sur l'établissement des priorités de mise en œuvre, notamment les suivants :

- ▶ la cohérence du projet avec les buts et les priorités organisationnelles de la CCN;
- ▶ les bénéfices environnementaux et économiques immédiats du projet;
- ▶ la possibilité de partenariats;
- ▶ la meilleure possibilité de financement du projet;
- ▶ la coordination du projet avec les projets en cours ou futurs;
- ▶ le temps requis pour la réalisation des études techniques et scientifiques ou l'obtention des autorisations préalables;
- ▶ la disponibilité des ressources techniques et humaines.

Ajoutons que certaines des initiatives recommandées seront simples à mettre en œuvre, tandis que d'autres nécessiteront des études approfondies et des plans détaillés. En outre, toute mise en œuvre est nécessairement assujettie aux lois fédérales pertinentes.

8.3 Suivi de l'état de santé du parc

Le suivi de l'état de santé du parc est assuré par la mesure d'un ensemble d'indicateurs environnementaux. Les données sont recueillies sur une base cyclique, ce qui permet d'évaluer l'état des indicateurs et de dégager les tendances. Leur analyse permet de déterminer les ajustements nécessaires aux activités récréatives de plein air et aux mesures de conservation des écosystèmes.

8.4 Ajustement des limites du parc

La CCN est responsable de la gestion et du contrôle de la plupart des terrains qui composent le parc de la Gatineau, à l'exception des propriétés privées de compétence municipale. Le plan directeur recommande d'ajuster la limite du parc de manière à englober les terrains adjacents appartenant à la CCN, identifiés en tant qu'ajouts sur la carte 6 – Terrains d'importance à l'extérieur du parc (chapitre 4).

8.5 Recommandations pour la Masse de terrains d'intérêt national

Les terrains compris dans la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) sont essentiels à l'avenir de la capitale afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. La MTIN est un outil de mise en œuvre important pour ses plans à long terme, comme le plan directeur. Les terrains de la MTIN sont nécessaires au soutien à long terme de la symbolique, des fonctions, de l'organisation physique et des qualités des habitats et des paysages naturels et culturels de la capitale du Canada. L'inclusion d'un terrain à la MTIN est une manifestation officielle de l'intérêt du gouvernement fédéral quant à l'utilisation pérenne d'un terrain en soutien à la capitale du Canada.

- ▶ Les terrains fédéraux appartenant à la CCN, de même que les terrains privés situés dans les nouvelles limites du parc, font partie de la MTIN. L'intention à long terme de la CCN consiste à acquérir les principaux terrains de la MTIN qui ne sont pas de propriété publique.
- ▶ La carte 6 – Terrains d'importance à l'extérieur du parc (chapitre 4) montre quelques terrains privés situés à l'extérieur du parc, mais donnant accès à des lieux récréatifs. Ils y sont identifiés en tant que « Terrain privé adjacent important ». Ces terrains d'importance pour la CCN devront être ajoutés à la MTIN afin de pouvoir engager certaines démarches menant à la création de liens entre le réseau de voies publiques et le parc.

La CCN fera l'acquisition de ces terrains selon ce que lui permet son budget d'acquisition et conformément aux exigences du Conseil du Trésor. Elle privilégiera pour ce faire les transactions de gré à gré.

8.6 Autres terrains d'importance

Essentiels à l'intégrité écologique du parc, les corridors écologiques illustrés à la carte 5 – Connectivité écologique sont également des terrains d'importance. Les terrains composant ces corridors constituent une masse de terrains écologiques qui doit être désignée. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les caractéristiques et les fonctions naturelles de ces terrains soient protégées le mieux possible à long terme. Pour ce faire, il est recommandé de mettre en place des processus pour en assurer la protection autrement qu'en en faisant l'acquisition, par exemple au moyen d'ententes avec des propriétaires, de servitudes de conservation, de partenariats de gestion des terrains, de réserves naturelles en milieu privé et de dons écologiques.

8.7 Cadre législatif

Le cadre législatif du parc de la Gatineau devra être étudié en vue de le bonifier, notamment en précisant le statut de protection du parc et ses limites dans la loi. En particulier, une mise à jour et une reconnaissance légale de la description technique des limites du parc s'impose. De plus, en améliorant le cadre législatif, il sera possible de préciser le rôle de gestion confié à la CCN lui permettant de réaliser son mandat et d'atteindre les objectifs du plan directeur.

Il est proposé de travailler en collaboration avec Services publics et Approvisionnement Canada et Justice Canada pour évaluer les possibilités de renforcer la loi, en vue de mieux protéger les écosystèmes du parc et d'accorder à la CCN des moyens plus efficaces pour gérer les activités du parc.

8.8 Approbation des projets d'utilisation du sol et de design

Les propositions du plan directeur doivent être mises en œuvre conformément au processus d'approbation fédérale géré par la CCN en vertu des articles 12 et 12.1 de la *Loi sur la capitale nationale*. Une approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières doit être obtenue pour toute nouvelle utilisation du sol, tout nouveau travail ou toute transaction immobilière sur les terrains.

Le processus d'approbation fédérale vise à faire en sorte que les propositions soient conformes :

- ▶ aux politiques et aux orientations du gouvernement fédéral, dont celles de la CCN;
- ▶ à la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- ▶ à la Stratégie de développement durable de la CCN et à la Stratégie fédérale de développement durable;
- ▶ au Plan de la capitale du Canada;
- ▶ au Plan directeur du parc de la Gatineau;
- ▶ aux plans particuliers applicables;
- ▶ aux politiques de la CCN portant sur des questions ou exigences particulières en matière de planification, y compris sur l'environnement naturel, le patrimoine, l'archéologie et les facteurs socioéconomiques;
- ▶ à toute autre exigence stipulée dans les règlements, approbations connexes, baux, servitudes, autres instruments de droits fonciers, clauses restrictives, ententes particulières et documents connexes.

8.9 Modification et révision du plan directeur

Le plan directeur établit les rôles, les buts, les orientations et les politiques nécessaires pour réaliser la vision envisagée pour le parc et assurer son intégrité écologique. Cependant, même si les demandes pour amender le plan directeur devraient être l'exception et non la règle, il pourrait être nécessaire de modifier ou d'amender certaines de ses dispositions pour les motifs suivants :

- ▶ une nouvelle étude justifie un ajustement au plan directeur;
- ▶ une mise à jour du Plan de la capitale du Canada nécessite l'amendement du plan directeur pour en maintenir la conformité;
- ▶ un plan plus détaillé est produit pour un secteur donné du parc;
- ▶ une demande d'utilisation du sol, présentée par un tiers ou par la CCN, qui obtient l'appui du conseil d'administration de la CCN est non conforme aux politiques et aux orientations du plan directeur.

Si, pour approuver un projet spécial, il est nécessaire d'apporter un quelconque amendement au plan directeur, la révision du plan relève du personnel de la CCN, sous l'autorité de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale. Le promoteur du projet doit alors démontrer la recevabilité de sa demande en fonction des critères suivants :

- ▶ la pertinence du projet compte tenu des buts et des orientations stratégiques du plan directeur, et effets positifs et négatifs qu'il peut entraîner;
- ▶ la conformité du projet au regard du concept d'aménagement du plan directeur;
- ▶ la compatibilité du projet avec l'esprit des politiques et des stratégies énoncées dans le plan directeur;
- ▶ la compatibilité du projet avec les utilisations et les affectations du sol (actuelles et proposées) des terrains adjacents, y compris les répercussions sur celles-ci;
- ▶ l'implication du précédent créé dans le parc pour sa gestion, si la demande est approuvée;
- ▶ l'incidence financière sur la CCN et la capitale;
- ▶ tout autre facteur pertinent.

Lorsqu'un amendement au plan directeur est jugé nécessaire, il doit être approuvé par le conseil d'administration de la CCN. Le processus d'examen et d'approbation de l'amendement prévoit une consultation publique proportionnelle à l'ampleur de l'amendement proposé. Toute recommandation à cet égard relève de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale. Un changement rédactionnel mineur pour éclaircir une phrase ne nécessite pas la modification du plan directeur, mais une simple correction de la version mise en ligne sur le site Web de la CCN.

Les limites des affectations du sol pour le parc sont basées sur les données du système d'information géographique de la CCN. Au cours de la durée de vie du plan directeur, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements mineurs à la délimitation de certaines de ces affectations, afin de mieux refléter les objectifs et les dispositions du plan. Un ajustement mineur, comme une correction cartographique, ne devrait pas nécessiter l'amendement du plan directeur. La décision à cet égard relève de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale.

Environ cinq ans après l'approbation du plan directeur, la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale, en collaboration avec la vice-présidence de l'Intendance de la capitale, évalue s'il est nécessaire de procéder à sa révision intégrale. La mise à jour ou la révision complète du plan directeur a nécessairement lieu de 10 à 15 ans après son approbation. Celles-ci relèvent aussi de la vice-présidence de l'Aménagement de la capitale.

8.10 Ententes en vigueur

Il existe un certain nombre d'ententes préalables au plan directeur pour l'utilisation de certaines propriétés de la CCN dans le parc de la Gatineau. Ces ententes formelles ont été conclues avec différents partenaires, par exemple des municipalités, des organismes, des promoteurs ou des locataires. Il s'agit essentiellement de baux et de contrats de service.

La CCN harmonise graduellement tous les baux, contrats de service et autres ententes avec les orientations, les objectifs et les politiques du plan directeur en vigueur. Ainsi, lorsque l'un de ces instruments devient admissible à son renouvellement ou à sa renégociation, son contenu est examiné et ajusté en conséquence.

Si un changement d'utilisation du sol est proposé, le processus d'approbation fédérale doit être suivi.





9 Conclusion

Avec ce nouveau plan directeur, le parc de la Gatineau franchit une autre étape de son évolution. Au cours de la prochaine décennie, la CCN accordera la priorité à la protection de l'intégrité écologique du parc. Elle encouragera les personnes qui le fréquentent à agir en faveur de sa conservation.

La vision mise de l'avant dans le plan directeur favorise l'offre d'expériences exceptionnelles et inclusives. Des expériences où tous se sentent invités à entrer en contact avec la nature et la culture de ce grand parc de la capitale. Le fil conducteur du plan consiste à créer d'excellentes occasions de récréation en plein air, tout en conservant les écosystèmes. À ce propos, un processus faisant appel au public compte parmi les moyens à mettre en œuvre pour éliminer et naturaliser un grand nombre de sentiers non officiels.

La protection de l'entièreté du parc est nécessaire, car tout son territoire comprend des écosystèmes et des habitats qui soutiennent une riche biodiversité indigène. Le plan directeur recommande d'ailleurs que la CCN collabore avec les acteurs régionaux et les propriétaires, pour assurer la connectivité écologique du parc avec les autres grands milieux naturels de la région. En réduisant la fragmentation des habitats; en favorisant les activités durables; en travaillant avec les propriétaires privés; et en repensant l'accès au parc, le plan propose de mieux protéger les écosystèmes et les habitats importants ainsi que leur biodiversité – y compris les corridors écologiques, car la protection de la connectivité écologique interne et externe est au cœur du plan.

« Bâtir le réseau vert de la capitale, en tant que modèle de promotion et de protection de la santé écologique et de la biodiversité dans un milieu urbain, constitue un engagement clé du présent plan. La protection du patrimoine naturel collectif sera essentielle à la vitalité, à l'attractivité et à la résilience de la région de la capitale au cours des 50 prochaines années. Les habitats et les écosystèmes naturels jouent un rôle important dans la capitale, et ils exercent une influence sur la vie quotidienne de la population de la région. »

Plan de la capitale nationale de 2017-2067

Caption to come

C'est une tâche énorme, mais pour laquelle nous serons récompensés en ayant assuré la conservation à long terme de l'intégrité écologique du parc. Sa mise en priorité permettra au parc de la Gatineau de demeurer le parc de conservation de la capitale pour les générations actuelle et à venir. La population canadienne et les visiteurs étrangers vivront ainsi des expériences uniques, tout en découvrant un milieu naturel représentatif du Canada; des sites du patrimoine canadien; et un lieu exceptionnel où la pratique d'activités récréatives de plein air durables s'exerce dans le plus grand respect des écosystèmes.

Le parc de la Gatineau est une partie intrinsèque de la capitale du Canada. C'est pourquoi la CCN compte y poursuivre sa mission de conservation et de protection. Elle s'engage à continuer d'exercer ses activités de planification et de gestion avec le plus grand soin, et à poser les gestes nécessaires pour assurer la pérennité du parc. Son rôle de leader canadien en matière de protection de l'environnement sera mis en évidence par ses façons novatrices de gérer un parc de conservation où les activités récréatives respectueuses de l'environnement demeurent un volet important.

Pour atteindre les objectifs du plan directeur, la collaboration entre les organisations et l'engagement des usagers sont essentiels.

Ce plan directeur amorce un processus de réconciliation avec les communautés autochtones en ce qui a trait à leur utilisation traditionnelle de cette partie du territoire algonquin et à leur lien physique, culturel et spirituel continu avec le territoire du parc de la Gatineau. Une nouvelle relation de collaboration sera forgée pour que les peuples autochtones puissent partager l'intendance de ce lieu important et représenter leur histoire, leur culture et leurs traditions de façon signifiante. Des possibilités de développement économique seront aussi explorées.

Le plan directeur guidera la planification et la gestion du parc pour la prochaine décennie. Un plus grand effort est maintenant consenti à mettre en valeur les qualités intrinsèques du parc, en accentuant le degré de protection des ressources naturelles tout en permettant de se récréer aux endroits ciblés. C'est avec le concours de tous, groupes, associations, partenaires, résidents et visiteurs, que ce sera possible. Les générations futures pourront ainsi continuer à profiter de ce trésor de la capitale.

Il est à espérer que l'engagement de la population envers la CCN continuera de croître avec le temps. Une forte collaboration avec les communautés autochtones et diverses parties prenantes contribuera à resserrer les liens qui renforceront la capacité de la CCN à conserver, protéger et présenter le parc, pour tous et pour longtemps.

Comme il est écrit dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, la santé de nos espaces verts, y compris le parc de la Gatineau, est « une responsabilité collective et partagée ».

10 Annexes et modifications

GLOSSAIRE

activité

Usage courant géré, rendu possible ou autorisé par la CCN. [*activity*]

activité de plein air respectueuse de l'environnement

Usage récréatif de plein air conforme aux règles de protection de l'intégrité du milieu naturel. [*environmentally-friendly outdoor activity*]

activité récréative intensive

Usage récréatif qui nécessite un aménagement important modifiant le milieu naturel, sur une propriété destinée à cette fin (p. ex. un centre de ski alpin). [*intensive recreational activity*]

affectation du sol

Catégorie d'utilisation proposée pour une aire donnée à l'intérieur d'un territoire, précisant le type d'aménagement et d'usages qui y sont possibles, ainsi que les politiques spécifiques qui s'y rattachent. [*land designation*]

biodiversité

Gamme complète de plantes, d'animaux et d'autres êtres vivants, y compris les endroits où ils vivent sur la planète. [*biodiversity*]

concept d'aménagement

Représentation graphique de la vision à long terme du parc de la Gatineau (« où nous voulons aller »). Le concept d'aménagement illustre les grandes idées qui orienteront la planification et la gestion du parc au cours des 50 prochaines années. Il détermine de manière globale et cohérente la répartition des interventions et des stratégies découlant de la vision. [*land use concept*]

connectivité écologique

Principe fondamental en conservation de la nature axé sur les corridors écologiques — des passages naturels par lesquels les espèces se déplacent d'un habitat à l'autre¹. [*ecological connectivity*]

¹ Conservation de la nature du Canada

conservation

Mise en œuvre de mesures visant l'utilisation rationnelle, le maintien ou la préservation des ressources naturelles ou culturelles². [*conservation*]

corridor écologique

Portion de territoire reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (p. ex. les lieux de reproduction, d'alimentation, de repos et de migration). Ces corridors connectent ou reconnectent entre elles plusieurs populations. Ils permettent la migration des individus et la circulation des gènes d'une population à l'autre³. [*ecological corridor*]

écosystème

Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux, de microorganismes et de leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle⁴. [*ecosystem*]

effet cumulatif

Effet résultant de l'action combinée de diverses activités humaines sur l'environnement et pouvant causer des changements fonctionnels et structurels fondamentaux dans les écosystèmes. [*cumulative effect*]

espèces en péril

Ensemble des espèces répertoriées sur le territoire du parc de la Gatineau qui sont en voie de disparition, menacées, préoccupantes, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et qui sont inscrites sur les listes du Québec ou du Canada. [*species at risk*]

événement

Usage ponctuel, ouvert au public ou réservé aux membres d'une organisation publique ou privée, qui se déroule sur un terrain de la CCN et est autorisée par celle-ci. [*event*]

fragmentation

Processus de transformation d'un paysage, d'un écosystème ou d'un habitat de grande superficie en parcelles plus petites et isolées les unes des autres, et qui résulte principalement de l'intensification des activités humaines comme l'urbanisation et la création de routes et de sentiers. [*fragmentation*]

2 Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

3 Beier P. et R.F. Noss. 1998. « *Do habitat corridors provide connectivity?* », *Conservation Biology*, 12: 1241-1252

4 www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques/publications/rapport-aires-protégees-2012-2015/glossaire.html

gestion du territoire

Planification et administration responsable d'un territoire en vue d'obtenir un résultat conforme aux énoncés stratégiques. [*land stewardship*]

gîte

Établissement d'hébergement touristique d'un maximum de cinq chambres où sont offerts, à un prix forfaitaire, le coucher et le petit déjeuner⁵. [*bed and breakfast*]

habitat

Milieu géographique propre à la vie d'une espèce. [*habitat*]

hôtel

Établissement d'hébergement touristique de plus de cinq chambres, avec ou sans cuisinette, où sont offerts le coucher et des services quotidiens d'accueil et d'entretien ménager, ainsi que divers autres services liés à l'hébergement⁶. [*hotel accommodation*]

impact écologique

Ensemble de modifications des fonctions écologiques causées par une action, une infrastructure ou un projet, y compris la préparation du lieu. [*ecological impact*]

indicateur

Variable quantitative ou qualitative qui peut être mesurée ou décrite et qui permet d'observer une tendance, si elle est vérifiée périodiquement⁷. [*indicator*]

indicateur de densité de l'infrastructure

Mesure de la proportion du territoire du parc occupée par l'infrastructure et les lieux récréatifs. Cet indice est suivi dans le cadre du Suivi des indicateurs de l'état de santé des écosystèmes du parc de la Gatineau. [*infrastructure density indicator*]

indice de fragmentation des habitats

Mesure de la fragmentation, ou de la dissection, causée par les aménagements linéaires (routes, sentiers, lignes électriques), dont le nouveau seuil de référence est calculé en incluant tous les sentiers prévus par le projet de gestion responsable des sentiers. Cet indice est suivi dans le cadre du Suivi des indicateurs de l'état de santé des écosystèmes du parc de la Gatineau. [*habitat fragmentation indicator*]

5 Corporation de l'industrie touristique du Québec

6 Corporation de l'industrie touristique du Québec

7 Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles du Québec

indicateur de l'état de santé des écosystèmes

Mesure de paramètres environnementaux faite périodiquement qui vise à établir des tendances et tirer des conclusions plus larges sur l'état de santé général des écosystèmes du parc de la Gatineau. [*ecosystem health indicator*]

intégrité écologique

État d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. Un écosystème est considéré intègre lorsque ses composantes indigènes (plantes, animaux et autres organismes) et leurs processus (tels que la croissance et la reproduction) sont intacts⁸. [*ecological integrity*]

interprétation

Activité éducative qui consiste à transmettre au public le sens d'une réalité et ses liens, en ayant recours à des spécimens, des artefacts, des illustrations ou des moyens qui font appel à l'appréhension, c'est-à-dire qui mènent à une forme vécue et descriptive de la connaissance plutôt qu'à une forme rigoureusement didactique⁹. [*interpretation*]

mobilité durable

Ensemble des modes de déplacement et des moyens de transport qui permettent à une personne de satisfaire ses principaux besoins d'accès d'une manière efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes; en utilisant le moins d'espace et en consommant le moins de ressources possible. [*sustainable mobility*]

partie prenante

Particulier ou regroupement ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation. Le regroupement peut être de toute taille et de toute composition, organisé ou non. Une partie prenante s'intéresse à une question ou un système la touchant de près. Il y a des parties prenantes à l'échelle mondiale, nationale, régionale, municipale ou locale. [*stakeholder*]

patrimoine

Notion qui s'applique au paysage, aux ensembles historiques, aux sites naturels ou bâtis, à la biodiversité, aux collections, aux pratiques culturelles traditionnelles ou actuelles, aux connaissances et à l'expérimentation¹⁰. Le concept « d'intégrité patrimoniale » cherche à remettre les ressources patrimoniales dans leur état initial. Les paysages patrimoniaux renvoient aux ensembles paysagers naturels ou autres ayant une importance reconnue dans l'histoire du pays et de la capitale. [*heritage*]

8 Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

9 Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

10 Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS)

patrimoine naturel

Patrimoine qui est constitué de l'ensemble des communautés d'espèces majoritairement indigènes, en interaction les unes avec les autres, régies par des processus écologiques spontanés en équilibre dynamique sous l'influence du climat, des éléments abiotiques du milieu et parfois des activités anthropiques¹¹. [*natural heritage*]

paysage culturel

Fruit de l'interaction entre l'individu et son environnement¹²; toute étendue géographique ayant été modifiée ou influencée par l'activité humaine et à laquelle est conférée une signification spéciale est considérée comme paysage culturel¹³. En se référant à ce qui précède, un paysage culturel, pour la CCN, est un ensemble d'idées et de pratiques inscrites dans un lieu. Les « idées et pratiques » forment l'élément « culturel » du concept, tandis que le « lieu » représente l'ensemble des éléments qui en font un paysage. [*cultural landscape*]

politique

Énoncé général ou énoncé de principes servant à indiquer clairement la ligne de conduite d'une organisation pour sa gestion et sa planification, dans un domaine donné ou sur une question donnée. [*policy*]

prêt-à-camper

Catégorie d'hébergement en camping qui comprend les refuges, les yourtes et les tentes quatre saisons. [*ready-to-camp*]

processus naturel

Mécanisme écologique vital, comme la captation de l'énergie solaire, les processus climatiques, les processus géologiques et géomorphologiques, les cycles hydrologiques, les cycles de feu et la dynamique des populations fauniques. [*natural process*]

relais

Bâtiment rustique de type chalet qui sert d'aire de repos aux visiteurs durant le jour seulement. Un relais est équipé de commodités essentielles pour prendre une pause au chaud : poêle à bois et nécessaire pour faire un feu (hiver seulement), table de piquenique, supports pour vêtements et matériel, et toilettes sèches. [*shelter*]

résidant

Désigne une personne habitant dans la région de la capitale. [*resident*]

11 Office québécois de la langue française

12 UNESCO

13 Parcs Canada

résidence de tourisme

Établissement offrant de l'hébergement en appartement, maison ou chalet meublé, avec cuisinette et au moins une chambre. [*tourism home*]

restauration

Rétablissement dans son état initial, par voie naturelle (processus naturels) ou artificielle (intervention humaine), d'un lieu, d'une ressource naturelle ou d'un écosystème altéré par l'être humain¹⁴. [*restoration*]

sentier

Sentier balisé et sûr intégré au réseau officiel de la CCN, qui en coordonne l'entretien. [*trail*]

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Organisation environnementale la plus ancienne au monde (1948). Elle jouit d'un statut d'observateur officiel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le programme de l'UICN tire parti de la place particulière qu'occupe l'organisation en tant qu'autorité en matière de conservation de la biodiversité, de solutions basées sur la nature et, en conséquence, de gouvernance de l'environnement¹⁵. [*International Union for Conservation of Nature* ou *IUCN*]

usager

Désigne toute personne présente dans le parc de la Gatineau : personne résidant dans la région de la capitale nationale ou personne venant de l'extérieur de la région. [*user*]

vélo de montagne assisté

Bicyclette assistant la force générée par le cycliste; ne disposant pas d'un accélérateur; produisant moins de 550 watts et dont l'assistance est limitée à une vitesse de 32 km/h. [*assisted mountain bike*]

visiteur

Désigne indifféremment une personne résidant dans la région de la capitale nationale ou une personne venant de l'extérieur de la région. [*visitor*]

14 Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

15 www.iucn.org

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Résumé

La Commission de la capitale nationale (CCN) mène des évaluations environnementales stratégiques (EES) pour tous ses plans à long terme, afin d'assurer la pleine prise en compte des facteurs environnementaux à toutes les étapes de leur élaboration. Cette EES porte sur le Plan directeur du parc de la Gatineau et vise les trois buts ci-après :

1. Faire rapport sur la façon dont le plan directeur concourt aux objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).
2. Déterminer l'ampleur et la nature de l'impact écologique, social et culturel potentiel causé par la mise en œuvre du plan directeur et établir des mesures pour en atténuer les effets environnementaux négatifs.
3. Évaluer les risques que représente le changement climatique pour la mise en œuvre du plan directeur, afin qu'il soit possible d'établir des mesures d'adaptation ou d'amélioration de la résilience en vue d'atténuer ces risques.

L'équipe responsable de la Stratégie de développement durable, à la CCN, a contribué à l'élaboration du plan directeur. Elle a réalisé une analyse détaillée de sa version provisoire; comparé les buts et orientations stratégiques du plan aux objectifs de la SFDD, pour déterminer de quelle façon il contribuait à leur réalisation (annexe 1 de l'EES); et mené une analyse de ses effets environnementaux pour déterminer son impact sur divers éléments biophysiques, sociaux et culturels. Pour chaque section, une grille a servi à évaluer l'impact positif ou négatif possible du plan directeur relativement à 14 critères environnementaux, sociaux et culturels (annexe 2 de l'EES) ainsi que l'impact possible relativement à six critères liés au changement climatique

(annexe 3 de l'EES).

L'équipe a également passé en revue la version définitive du plan directeur pour s'assurer qu'il n'était pas nécessaire d'envisager de nouveaux impacts ou de nouvelles mesures.

Puisque le plan directeur vise globalement à protéger la nature dans le parc de la Gatineau pour les générations à venir, le premier des quatre grands buts du plan étant « Conserver la nature », son incidence sur les éléments environnementaux, sociaux et culturels est extrêmement positive. Elle a une portée de longue durée et de grande envergure. Parmi les effets environnementaux potentiellement négatifs du plan directeur mis en lumière l'EES, plusieurs ont été pris en compte à l'étape de la planification, et des mesures d'atténuation ont été intégrées. Pour les autres, il faudra envisager des mesures d'atténuation ou appliquer de telles mesures à l'étape de la mise en œuvre. Ces effets environnementaux comprennent les suivants :

- ▶ L'accessibilité universelle sera limitée par la nécessité d'établir un équilibre entre l'accessibilité et la préservation des éléments biophysiques. Dans certains secteurs, cependant, il sera possible d'accroître l'accessibilité universelle sans modifier les lieux outre mesure et d'améliorer l'accès sans nuire à l'environnement naturel.
- ▶ L'imposition de droits serait susceptible de nuire au caractère équitable de l'accès au parc. Par conséquent, la structure tarifaire prévoira un accès équitable pour les personnes à faible revenu, tout en tenant compte des groupes offrant des services éducatifs et sociaux.
- ▶ La coupe du foin dans la vallée du ruisseau Meech pouvant avoir un impact défavorable sur les oiseaux nicheurs et certaines espèces protégées, des plans sont en place pour que ce travail se fasse à d'autres moments que pendant la saison de nidification.

- ▶ Les projets visant à réintroduire de la végétation riveraine sont susceptibles de porter atteinte aux ressources archéologiques. Toutefois, il existe déjà des mesures d'atténuation exigeant que tout projet soit assorti d'une évaluation archéologique.
- ▶ La construction d'un nouveau centre des visiteurs et la modernisation du camping du lac Philippe pourraient contribuer à augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Ces nouvelles installations devraient être construites conformément à la norme « carbone zéro ».
- ▶ Les ententes existantes entre le parc et des tiers pourraient restreindre la capacité de la CCN à assurer la durabilité environnementale. Même si les nouvelles ententes, et le renouvellement des anciennes, seront harmonisées avec les objectifs du plan directeur, elles devraient également tenir compte des engagements de la CCN à l'égard de la SFDD.

Voici certains des risques liés au changement climatique auxquels est exposé le plan directeur et dont il faudra tenir compte pour sa mise le plan en œuvre.

- ▶ L'augmentation de l'intensité des précipitations pourrait augmenter les risques d'inondations et d'érosion ainsi que les coûts d'entretien de certaines structures. Le projet d'évaluation des risques liés aux inondation, entrepris par la CCN pour 2020-2021, pourrait servir à se préparer pour l'augmentation possible des coûts d'entretien et pourrait suggérer des mesures d'atténuation.
- ▶ Les cycles saisonniers de gel-dégel, de même que les orages, les grandes chaleurs et le froid extrême nuiront à l'infrastructure du parc et pourraient causer une augmentation des coûts d'entretien. La conception et les matériaux des projets d'amélioration de l'infrastructure devraient donc être résilients aux aléas du climat. Le processus d'évaluation des risques liés au climat, qui sera élaboré par la CCN en 2021-2022, pourra servir à définir ces coûts potentiels et à s'y préparer.

-
- ▶ Une alternance plus fréquente du gel et du dégel, au printemps, et une augmentation des pluies verglaçantes pourrait accroître la dangerosité des routes et nécessiter l'épandage de plus de sel dans le parc. Il faudrait évaluer la faisabilité d'utiliser un mélange à base de jus de betterave au lieu du sel, un tel mélange contenant moins de sel que les cristaux de sel ou d'autres fondants.
 - ▶ Un plus grand nombre de jours de grands froids ou de chaleur extrême augmentera la demande de chauffage et de climatisation des bâtiments. La construction ou la rénovation de bâtiments devrait accorder la priorité à la réduction de la demande en énergie thermique.
 - ▶ Les changements dans les températures saisonnières entraîneront probablement la prévalence d'espèces exotiques envahissantes, existantes ou nouvelles, ainsi que l'altération de l'habitat de certaines espèces en péril et des changements dans leur distribution. Il se pourrait qu'il faille instaurer des mesures de protection plus musclées pour protéger les espèces en péril, y compris des mesures additionnelles de surveillance et de contrôle des espèces exotiques envahissantes.
 - ▶ L'augmentation du nombre de jours de froid intense et de chaleur extrême augmentera les risques pour la sécurité des usagers. Même si les ajouts à l'infrastructure doivent être limités, le couvert forestier existant procure déjà un certain répit dans de telles conditions.
 - ▶ Les hivers raccourcissent et les précipitations de neige diminuent, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'offre récréative hivernale dans le parc. Les comportements en matière de loisirs pourraient changer, et il serait alors nécessaire de s'adapter.
 - ▶ Le réchauffement climatique pourrait créer des conditions favorables aux orages, aux tornades et aux feux incontrôlés dans le parc. Les plans de mesures d'urgence devraient être revus régulièrement, et le personnel devrait être formé pour être en mesure de mettre ces plans à exécution rapidement s'il se produisait une urgence climatique mettant la vie en danger.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Parcs Canada (2000). *Intacts pour les générations futures? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada*. Vol. I Le temps d'agir. Vol. II Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada. Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, 21 p. + 290 p.
- Commission de la capitale nationale (1950). *Plan de la capitale du Canada – Rapport général*, 308 p.
- Commission de la capitale nationale et Municipalité de Chelsea (1998). *La Vallée du Ruisseau-Meech – Concept d'aménagement*, 42 p. et annexes
- Commission de la capitale nationale (2000). *Plan du secteur des promenades du parc de la Gatineau*, 92 p. et annexes
- Commission de la capitale nationale et Del Degan, Massé et Associés inc. (2005). *Plan directeur du parc de la Gatineau*, 89 p. et 4 annexes
- Commission de la capitale nationale (2005). *Lignes directrices pour les bâtiments du parc de la Gatineau*, 64 p.
- Commission de la capitale nationale (2008). *Guide de gestion des ressources archéologiques*, 27 p.
- Commission de la capitale nationale (2009). *Rapport – Entrée du parc de la Gatineau*, 42 p.
- Commission de la capitale nationale (2010). *Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau*. Présenté à la CCN par Del Degan, Massé et Associés Inc., 101 p. et 4 annexes
- Commission de la capitale nationale (2012). *Identification et caractérisation des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau*. Présenté à la CCN par Del Degan, Massé Experts-conseils, 145 p. et 5 annexes
- Commission de la capitale nationale (2012). *Plan d'activités de plein air du parc de la Gatineau*. Présenté à la CCN par le groupe IBI DAA, 85 p. et annexes
- Commission de la capitale nationale (2015). *Plan de déplacements durables du parc de la Gatineau*. Présenté à la CCN par AECOM, 39 p. et 3 annexes
- Commission de la capitale nationale (2016). *Plan du patrimoine culturel du parc de la Gatineau*, 67 p. et annexes
- Commission de la capitale nationale (2015). *Stratégie d'interprétation du parc de la Gatineau*, 37 p.
- Commission de la capitale nationale (2016). *Rapport sur l'état des écosystèmes du parc de la Gatineau*, 26 p.
- Commission de la capitale nationale, Fondation David Suzuki et Université du Québec en Outaouais (2016). *Capital naturel – La valeur économique de la trame verte de la Commission de la capitale nationale*, 50 p.
- Commission de la capitale nationale (2017). *Gestion responsable des sentiers du parc de la Gatineau – rapport de consultation publique*, 27 avril 2017, 25 p.
- Commission de la capitale nationale (2017). *Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*, 85 p.
- Commission de la capitale nationale (2017). *Étude sur les visiteurs du parc de la Gatineau et leurs retombées économiques*. Présenté à la CCN par Environics Research, 56 p.
- Commission de la capitale nationale (2018). *Stratégie de développement durable 2018-2023*, 28 p.
- Commission de la capitale nationale (2020). *Plan stratégique du Sentier de la capitale*, 173 p.
- Commission de la capitale nationale et Ville d'Ottawa (2020). *Résumé des projections climatiques pour la région de la capitale nationale*. Préparé par la Société CBCL Limited, 9 p.
- Del Degan, Massé et Associés inc. (2007). *Évaluation et identification des écosystèmes et des habitats naturels valorisés*. Présenté à la Commission de la capitale nationale, 60 p. et 3 annexes
- Environnement et Changement climatique Canada (2020). *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Intégrité écologique des parcs nationaux*, 16 p.
- Genivar (2010). *Évaluation écologique et identification des sites à conserver pour la pratique de l'escalade au parc de la Gatineau*. Présenté à la Commission de la capitale nationale, 94 p. et annexes
- International Dark-Sky Association. Site Web : www.darksky.org
- Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais (2019). *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (273-19)
- Municipalité régionale de comté des Laurentides (2000). *Schéma d'aménagement révisé*
- Municipalité de Chelsea (2005). *Plan d'urbanisme 635-05*
- Municipalité de La Pêche (2003). *Plan d'urbanisme 03-428*
- Municipalité de La Pêche (2016). *PPU secteur de Wakefield – Rapport final*
- Municipalité de Pontiac (2001). *Plan d'urbanisme 175-01*
- Ouimet, C.-A. (2008). *Fragmentation, intégrité écologique et parcs nationaux québécois : analyse de deux indicateurs*. Essai présenté au Centre de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke, 81 p.
- Prairie Research Associates (2017). *Évaluation du plan directeur du parc de la Gatineau de 2005*, 23 p. et annexes
- SEPAQ (2017). *Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec – Rapport 2013-2017*, 77 p.
- Trudel, Jean (2014). *La servitude de conservation et la protection durable des milieux naturels au Québec : constats et recommandations*, 91 p. et annexes, repéré à : www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2014/Trudelle_J_2014-11-11_.pdf
- Union internationale pour la conservation de la nature, Site Web : www.iucn.org/fr
- Ville de Gatineau (2016). *Schéma d'aménagement et de développement révisé (2050-2016)*

Images

P. 73 : www.google.com/url?sa=i&url=http%3A%2F%2Fwww.adventurereport.ca%2Fthe-luskville-falls-trail-a-4-6k-hike-in-gatineau-park%2F&psig=AOvVaw1PhLyrOy9Kopxhx_

P. 95 : www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fcampfortune.com%2Ffen%2Ffortune-boutique%2Fcamp-fortune-ski-ottawa-gatineau-61%2F&psig=AOvVaw0Ff34xn7MIEPaX9Cw11klf&us

Les autres images appartiennent à la CCN.

REMERCIEMENTS

La révision du Plan directeur du parc de la Gatineau représente trois années de recherche, d'analyse, de planification et de consultation. La CCN tient à remercier la population et, en particulier, les membres de la communauté Kitigan Zibi et les nombreux organismes publics et groupes d'intervenants de la région de la capitale nationale qui ont contribué au projet dans le cadre des réunions de travail, des consultations publiques ou des ateliers de consultation.

La CCN est particulièrement reconnaissante aux membres de son personnel énumérés ci-après, sans qui la réalisation de ce plan directeur n'aurait pas été possible.

Conseil d'administration de la CCN

Comité consultatif d'urbanisme, de design et d'immobilier

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum,
premier dirigeant

Kalen Anderson,
vice-présidente, Planification de la capitale

Pierre Vaillancourt,
vice-président, Design et construction

Anne Ménard,
vice-présidente, Intendance de la capitale

Nicolas Ruskowski,
vice-président, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Michel Houle,
vice-président, Services généraux, et chef des services financiers

Greg Kenney,
vice-président, Résidences officielles

Céline Larabie,
vice-présidente,
Ressources humaines

Michel Collette,
directeur, Audit, recherche, évaluation et éthique

Mark Kristmanson*,
Ph.D., premier dirigeant

Daniel Champagne*,
vice-président, Planification de la capitale

Équipe de gestion de projet et de rédaction

Lucie Bureau,
codirectrice du projet,
directrice, Planification à long terme et transports

Christie Spence,
codirectrice du projet, directrice,
Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau

Catherine Verreault,
cogestionnaire du projet, gestionnaire principale, Gestion des ressources naturelles et des terrains, Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau

Hugues Charron,
cogestionnaire du projet, planificateur principal, Planification à long terme et transports

Sylvie Lalonde,
planificatrice principale

Arto Keklikian,
planificateur principal des transports

Jessie Maisonneuve,
Designer graphique principal

Kimberley Leung,
graphiste

Jasmine Yeung,
graphiste

Stéphanie Séguin*,
graphiste

Équipe de projet interne

Stéphane Wojciechowski

Alain d'Entremont

Cédric Williams

Allison Eagen

Pierre-Olivier Dorego

Jean-François Gobeil

François Leclerc

Isabelle Beaudoin-Roy

Andrew Sacret

Heather Thompson

Ian Badgley

Amanda Lapointe

Christopher Meek

Madeleine Demers

Gaëlle Grangien

Geneviève Mercier

Kim Monaghan

Christopher Hetherington

Tracy Pritchard

Marie-Violaine Collette

Kelly McRae

Emily McGirr*

William Barker

Toute l'équipe du parc de la Gatineau

Comité directeur

Lucie Bureau

Christie Spence

Luc Fournier

Bill Leonard

Daniel Feeny

Yoland Charette

Stanley Leinwand*

Consultation publique et communications

Émilie Girard-Ruel

Benoit Gélinas

Gregory Kerr

Mario Tremblay

Cédric Pelletier

Cassandra Demers

Mario Leduc

Jocelyne Moncion*

Révision ou traduction vers l'anglais

Anne Heaney

Karen Benoit

Anne Boudreault

Tessier Translation

* Ne travaille plus à la CCN.

MODIFICATIONS

Dispositions du plan directeur du Parc de Gatineau modifiées ou abrogées en vertu des décisions du conseil d'administration (CA) de la Commission de la Capitale Nationale (CCN).

N° de modification	Nom/titre de la demande	But / Objectif	Modification cartographique	Modification textuelle	Approbation du CA de la CCN	Statut / État actuel
Modification No.1	Nouveau site de canot-camping au lac la Pêche	Fermer et renaturaliser le site de canot-camping numéro 11 du lac la Pêche et créer un nouveau site sur le lac	<p>Chapitre 6 - Affectations du sol Carte 8 : affectation du sol [Modification des périmètres respectifs de l'Aire d'expérience du lac La Pêche (C) et de l'Aire de conservation intégrale de la nature (A1)].</p> <p>Chapitre 6 - Affectations du sol [Modification du périmètre de l'aire d'expérience du lac La Pêche dans toutes les cartes sous la section C - Aire d'expérience du lac la Pêche].</p> <p>Chapitre 6 - Affectations du sol [Modification du périmètre de l'aire d'expérience du lac La Pêche dans toutes les cartes sous la section A1 - Aire de conservation intégrale de la nature].</p>	Aucune	CP2299-24878, 2022-11-10	En vigueur
Modification No.2	Nouvel hôpital de Gatineau	Permettre un « Établissement public de soins de santé et services sociaux (hôpital) » et ses usages connexes dans un périmètre désigné	Chapitre 6 - Affectations du sol [Ajout d'un « Endroit visé par un usage ciblé » sur la Carte H – Aire institutionnelle].	<p>Sous-chapitre 5.1.3 - Gestion de l'impact écologique de l'infrastructure non récréative [Consolidation du libellé].</p> <p>Chapitre 6 - Affectations du sol [Ajout du nouvel usage conditionnel « Établissement public de soins de santé et services sociaux (hôpital) » au tableau de compatibilité].</p> <p>Chapitre 6 - Affectations du sol [Apport d'information contextuelle dans la section Description du territoire].</p> <p>Chapitre 6 - Affectations du sol [Ajout d'une rubrique intitulée « Usages ciblés et politiques supplémentaires » dans la section H – Aire Institutionnelle].</p>	2024-P297, 2024-06-19	En vigueur

* Ne travaille plus à la CCN.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada